

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
05 Février 2024**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales



**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Voeux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	Mme la conseillère municipale déléguée Sylvie FOUGERES Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 30 janvier 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H12 à 22H49.
Mme Chloé PANTEL donne pouvoir à M. Nicolas BERON-PEREZ de 15H12 à 16H20.
M. Hasni BEN-REDJEB donne pouvoir à M. Olivier SIX de 15H20 à 16H46.
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS 15H12 à 22H49.
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 15H12 à 17H24.
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Margot BELAIR 15H12 à 22H49.
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H12 à 19H49.
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 15H12 à 17H39.
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H12 à 18H32.
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON 15H12 à 22H49.
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER 15H12 à 22H49.
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI 15H12 à 22H49.
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15H12 à 18H39.
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à M. Alain CARIGNON 15H12 à 22H49.
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 17H41 à 22H49.
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 19H34 à 22H49.
Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 20H08 à 22H49.

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 17H30 à 17H57 puis de 19H39 à 22H49.
M. Lionel PICOLLET de 17H30 à 17H47.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Sylvie FOUGERES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

Conseil Citoyen Indépendant
Grenoble du secteur 5 -- **CCI 5**

Le 05 Février 2024

à Monsieur le Maire de Grenoble

En 2022, le maire s'est engagé à réquisitionner des logements privés vides à Grenoble et on salue chaleureusement cette initiative vitale pour de nombreuses personnes, notamment près de 3000 enfants qui dorment dehors chaque nuit en France. Sur Grenoble, 17% des logements sont vides (le taux le plus élevé en France). Qu'en est-il de cette réquisition si importante? Quelles sont les freins? Peut-on espérer une mise en place rapide qui pourrait être pris en exemple par les autres villes.

Le CCI5

Réponse de Monsieur le maire à la question orale du CCI5 - CM 05/02/2024

Merci pour votre question qui témoigne de votre engagement citoyen, clair, affirmé, en faveur de l'accès pour tous et toutes à un logement, ce qui représente un droit fondamental.

En effet, ce Conseil Municipal a adopté une délibération, vous l'avez souligné, une délibération cadre «Logement et habitat» qui décline une ambition forte de la Ville sur cette question, et comporte des mesures importantes en faveur du logement social et prévoit également qu'« en cas de vacance constatée et prolongée de logements privés louables » la Ville puisse « engager des études techniques et procédures juridiques pour expérimenter le pouvoir de réquisition à des fins sociales et solidaires. »

Nous avançons dans la mise en oeuvre de cette délibération avec notamment le permis de louer qui sera mis en place cette année dans deux quartiers tests ou encore avec l'encadrement des loyers qui verra bientôt le jour et dont nous avons obtenu l'autorisation par le Ministre du Logement cet automne.

Pour autant, nous devons faire plus pour réguler le marché immobilier, et notamment mobiliser les logements vacants afin qu'ils remplissent leur fonction principale, non pas celle d'être des actifs financiers comme les autres, mais bien de loger les habitantes et les habitants.

Permettez-moi Madame de présenter ici ce que la réquisition de logement permet et ne permet pas.

Réquisitionner des logements vides ne permet pas de le mettre gratuitement à disposition de familles qui en ont besoin. Les outils pour permettre que chacun et chacune puisse avoir un toit, ce sont l'hébergement d'urgence, financé par l'Etat, et le logement social, dont les besoins sont grandissants suites notamment aux attaques successives qu'il subit depuis la mise en oeuvre des politiques d'Emmanuel Macron, et dès 2018, des attaques que l'on sait.

Réquisitionner des logements vides permet d'envoyer un message clair aux multi-proprétaires notamment : un logement ne peut pas être un objet de spéculation. Ça ne peut pas être un actif financier dormant non plus. Les enjeux pour la planète et les habitants sont trop importants. Il ne peut être laissé vide sans autre raison que la maximisation du profit ou juste le délaissement d'un actif dont on n'a pas besoin de s'occuper.

Nous avons travaillé en ce sens avec le Ministère du logement et la Préfecture de l'Isère. En effet, les procédures juridiques permettant de réquisitionner des logements sont essentiellement aujourd'hui entre les mains du Préfet. Ce travail, qui s'était amorcé sous de bons auspices, s'est arrêté fin avril 2023 lorsque le gouvernement a considéré que la crise du logement à Grenoble finalement n'était pas si grave et ne justifiait pas d'étudier plus avant ce type de mesure.

Ce n'est pas notre lecture des choses lorsqu'on constate que plusieurs milliers de logements sont vides.

La vacance dans le logement social est essentiellement frictionnelle, autour de 3 %, ou lié à des projets de rénovation urbaine. La vacance frictionnelle, c'est juste le décalage entre des gens qui sortent et des gens qui rentrent et évidemment, y a là quelques semaines souvent où les logements sont vides.

Mais c'est bien dans le parc privé que trop de logements sont laissés vides, les chiffres ont été soulignés par l'INSEE, nous recoupons avec les chiffres qui peuvent venir des impôts et y a encore un travail pour documenter exactement ces chiffres, qui est nécessaire, nous nous y attelons. Mais ce que nous mesurons, c'est qu'il y a près de 2000 qui sont vides depuis plus de 2 ans, et qui nécessitent une investigation supplémentaire.

Nous étudions donc les possibilités d'en réquisitionner par les pouvoirs qui sont octroyés au Maire. C'est une démarche techniquement et juridiquement complexe que ce soit dans l'accès aux données ou dans la mise en œuvre.

Notre objectif est d'expérimenter cette réquisition de logements vacants depuis plus de deux ans appartenant à des multipropriétaires, et donc nous nous attelons aujourd'hui à cela.

En effet, il y a urgence à agir. Il y a à la fois la question du logement, et du mal-logement, mais également le changement d'usage des sols, les limites planétaires sont clairement dépassées en la matière. Et d'ailleurs la loi sur le 0 artificialisation net vient renforcer, s'il en était besoin, l'impératif de cesser de s'étendre et d'artificialiser des terres agricoles ou des espaces naturels. Chaque année, la France perd entre 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines.

Il y a urgence à agir, évidemment, à la fois pour ces questions de changement d'usage, mais aussi parce que la situation du logement sur notre territoire, est extrêmement tendue. Pour le Centre Communal d'Action Sociale, c'est près de 2000 personnes qui vivent à la rue, ou en squat, bidonville ou habitat de fortune dont près de 250 enfants et il y a un manque criant d'hébergement d'urgence. On compte plus 7000 demandeurs de logements sociaux et les bailleurs sociaux taxés, et retaxés par le gouvernement peinent à trouver les moyens financiers pour construire, au-delà même des questions stratégiques pour nous autour du foncier, vous le savez, Grenoble est la 3^{ème} préfecture de France la plus dense, et évidemment cela a aussi des conséquences sur la disponibilité foncière.

La crise immobilière actuelle voit s'écrouler les constructions de logements neufs, les ventes, elle voit également un risque d'envolée des prix... La charge logement atteint 30 % des dépenses des ménages, c'était 20 % dans les années 80. Elle monte à 43 % pour les ménages les plus modestes.

Il ne faut pas laisser le marché du logement à la spéculation. Le logement est un droit, un bien de premier nécessité. On ne peut pas laisser quelques-uns s'enrichir en niant les droits élémentaires de l'immense majorité. Les 10 % les plus riches concentrent 44 % du patrimoine immobilier français. 3,5 % des ménages détiennent à eux seuls 50 % des logements mis en location. Nous voyons là clairement les enjeux de ce problème.

Alors, oui, Madame, nous continuons le travail technique et juridique sur l'identification des logements, sur le dialogue préalable avec les propriétaires afin de mobiliser ces logements et de pouvoir expérimenter ce pouvoir de réquisition que par ailleurs, je demande en tant que Maire à chaque ministre du logement, pouvoir de réquisition que je demande de renforcer à l'échelle locale car c'est bien par ce renforcement législatif des compétences du Maire que nous arriverons à mobiliser plus facilement ces logements vides.

Voilà Madame pour votre réponse et merci encore d'avoir mobiliser le CCI-5 afin de travailler sur cette question essentielle.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Question orale

Monsieur le Maire,

Lancés il y a près de 10 ans, les budgets participatifs sont loin d'avoir connu le succès escompté. Ouverts à tous les grenoblois de plus de 16 ans, donc à une très large part de la population, ils restent pourtant massivement boudés par les habitants.

En 2022, le Dauphiné Libéré expliquait, je cite, que *“les budgets participatifs n'ont toujours pas trouvé d'écho auprès du grand public grenoblois (...) Malgré de grosses campagnes de communication municipales, la dynamique s'essouffle (...), la mayonnaise n'a pas pris au-delà d'un cercle de citoyens déjà convaincus”*.

Tout de même conscient de cette absence d'engouement, avec ces quelques milliers de votants absolument pas représentatifs de l'ensemble des grenoblois et une érosion de la participation à chaque édition, vous avez décidé de légèrement revoir le fonctionnement.

Nous sommes donc passé d'un format qui avait lieu tous les ans avec 800 000 euros de budget, à une édition tous les 2 ans avec 1 800 000 euros de budget. Pour rendre votre idée plus attrayante, il n'y a plus de montant maximal par projet.

Mais ce faisant, vous ne corrigez aucun des nombreux problèmes inhérents au dispositif. Vous les aggravez, et vous poursuivez votre fuite en avant avec ce qui n'apparaît finalement que comme un moyen de donner l'illusion de la participation citoyenne à Grenoble.

Premier problème. La ville est exsangue financièrement, devenue première pour l'impôt, souffre d'un endettement record et de retards d'investissements considérables, car contrairement à votre communication, les dépenses d'investissements sont déjà en baisse cette année par rapport à 2023 malgré le matraquage fiscal.

Et malgré cette situation qui invite à la sobriété dans les dépenses publiques et à une allocation intelligente des ressources, vous débloquez 1,8 millions d'euros pour des projets pour lesquels les participants s'expriment sur des micro-sujets à l'aveugle, sans être informés de la situation financière de la ville, sans connaître les besoins d'investissements dans les domaines sociaux, éducatifs, sportifs, culturels, etc. qui apparaissent pourtant bien davantage prioritaires au plus grand nombre.

Deuxième problème. La question du fonctionnement des projets dans le temps n'est pas intégrée en amont. Que ce soit pour les coûts qu'ils généreront, ou pour leur efficacité à moyen et long terme. Les budgets participatifs existent depuis moins de 10 ans et nous avons déjà quelques exemples sous les yeux.

Ainsi en est-il du projet de "toilettes sèches urbaines", ou à "éolienne" à 110 000 euros, installées et quasiment aussitôt dégradées, des "frigos solidaires", ou autres "grebox" qui partent à chaque fois d'une sympathique intention et se transforment malheureusement en nouvelles friches abimant l'espace public.

Dans une ville, je le répète, asphyxiée financièrement, cette absence d'anticipation est totalement irresponsable.

Troisième problème. On constate que de plus en plus de projets sont portés par des employés de la ville, ou de structures très liées à la municipalité.

En 2022, un agent du service nature en ville a ainsi présenté un projet pour planter des arbres. Cette année, c'est un employé de l'ALEC, agence dont la ville est actionnaire, qui a remporté plus de la moitié du budget, 1 million d'euros, pour "*renforcer l'autonomie énergétique de la ville*" en installant des panneaux solaires.

De tels cas faussent le processus. D'une part, les budgets participatifs deviennent la béquille de la municipalité pour ce qu'elle ne fait pas par elle-même. D'autre part, ils lui permettent de faire porter des choix politiques qu'elle défend par d'autres, et ainsi de se fabriquer un alibi en se cachant derrière un pseudo choix des citoyens.

Enfin, quatrième problème. Je l'ai dit en préambule, les budgets participatifs ne sont utilisés que par un très faible nombre de Grenoblois, un cercle de convaincus non représentatifs de la population. Ils se

retrouvent ainsi à prendre des décisions qui peuvent avoir un impact important sans que quiconque de concerné mais extérieur à ce vase clos ne soit consulté.

Le conseil municipal, démocratiquement élu et représentatif des Grenoblois, est systématiquement tenu à l'écart. Tout comme les unions de quartiers, représentantes légitimes des habitants depuis des décennies à Grenoble. Et je ne parle même pas des Grenoblois directement concernés, les plus éloignés de la décision.

Le projet de panneaux solaires de l'employé de l'ALEC que j'évoquais précédemment est un bon exemple de ces travers. Le porteur de projet, avec toute la sympathie des adjoints de votre majorité qui voient ça d'un très bon œil, envisage la couverture photovoltaïque du cimetière Saint-Roch.

Nous vous avons écrit, sans réponse de votre part, pour demander que le conseil municipal soit consulté et débattre de ce projet. Car la sensibilité de ceux qui viennent au chevet d'un être cher, le rôle de ce lieu de mémoire de recueillement, de méditation face à la mort d'un proche et de sa propre mort, n'est pas seulement "*un foncier idéal*" comme le dit le porteur du projet. L'immatériel à sa place qui ne doit pas être oubliée. Et cela mérite à minima un débat.

Et au-delà de cet aspect, les riverains du cimetière, les habitants des trois tours notamment, mériteraient d'être consultés sur les impacts esthétiques de cette idée d'implantation.

Aussi Monsieur le Maire, nous n'avons pas une mais trois questions pour tenter de corriger le tir de ces budgets participatifs qui n'ont pas trouvé leur public et qui cumulent plusieurs soucis majeurs. En 2022, votre adjoint à l'espace public reconnaissait que vous cherchiez toujours la bonne formule. Nous espérons donc que vous vous saisissez de nos propositions :

- Pour chaque édition du budget participatif, pourriez-vous dresser la liste des sujets municipaux en attente d'investissements dans les domaines sociaux, éducatifs, sportifs, culturels ?
- Pour chaque idée soumise au vote, pourriez-vous intégrer le calcul des dépenses de fonctionnement et une prospective sur l'évolution

du projet à moyen et long terme afin que les Grenoblois en aient une vision complète ?

- Enfin, pourriez-vous décider que chaque projet retenu sera soumis à la consultation du conseil municipal, du CLUQ et des unions de quartier concernées afin de démocratiser le dispositif ?

Avec le projet de couverture du cimetière, nous avons un cas concret pour lequel nous pourrions appliquer immédiatement ces règles. Nous espérons que vous vous en saisissez.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur le maire à la question orale du groupe OSCDDC – CM 05/02/2024

Merci Monsieur le conseiller municipal,

Vous considérez que les Grenobloises et Grenoblois ayant donné leur avis sur les projets du budget participatif ne seraient pas représentatifs.

Si il est clair que ce type de dispositif est moins impliquant qu'une élection municipale, bien sûr, nous considérons que les budgets participatifs sont un succès.

Nous avons lancé cela en 2015, parmi les 4 premières villes de France, ça s'est maintenant propagé à plus de 160 collectivités et intercommunalités, et lors de la dernière édition, 5175 grenobloises et grenoblois ont voté pour choisir leurs projets préférés. Ce nombre n'est pas si éloigné du nombre de voix obtenues aux dernières élections par certains groupes politiques de notre assemblée. Il y a d'ailleurs eu des éditions où le nombre de participants était supérieur à l'ensemble des voix des groupes d'opposition, par exemple. Donc ça n'est pas si petit que cela.

L'intérêt et la légitimité du Budget participatif se fondent sur l'ensemble du parcours que nous proposons aux habitant-e-s. De l'idée à l'accompagnement du projet nous ouvrons, avec le budget participatif l'un des seuls espaces de démocratie directe dans le paysage français. Nous donnons aux grenoblois-es la possibilité de proposer et choisir des projets qui changent la ville.

Sur ce type d'exercice, nous sommes les seuls en France à vérifier l'identité des votants. C'est un choix délibéré d'avoir en terme d'exigence autant d'exigence que pour une élection standard.

Et ainsi garantir une expression démocratique non faussée pour l'ensemble des habitants.

Par respect pour elles et eux, je vous invite à ne pas disqualifier leur légitimité. En 2023, 5175 personnes ont pris de leur temps, ont choisi, ont soutenu des projets. Et je pense que nous ne devrions pas les dénigrer.

Le budget d'investissement de la Ville n'est pas augmenté de 1.8 millions : ils font partie du budget prévu par la Ville. C'est le processus démocratique pour les affecter qui est enrichi par les apports des habitants.

Les sommes affectées à ce dispositif sont dans la moyenne des 300 budgets participatifs existants maintenant dans des Villes de France.

Quant aux projets qui sont proposés, ils relèvent du choix des habitants, c'est vraiment leur libre choix. Et, oui, nous choisissons de leur faire confiance pour emprunter des chemins nouveaux, des sujets qui leur importent, en lien avec leur expertise d'usage et leur vie quotidienne, avec leur connaissance des besoins du territoire.

Il ne s'agit pas de micro-sujets. Les sujets portés par les Grenobloises et les grenoblois concernent l'alimentation pour toutes et tous, la santé, l'isolement, la nature dans notre territoire, la fraîcheur, l'inclusion de toutes et tous. Alors j'ai plutôt tendance à leur dire merci à toutes et tous, à tous les habitantes et habitants qui ont inventé, proposé, porté et choisi ces projets.

Concernant le coût du fonctionnement de ces réalisations, des estimations financières sont intégrées dès l'instruction des projets qui doivent être soumis au vote. Le Service Espace public et citoyenneté, travaille d'arrache-pied, pour non seulement estimer au plus juste les coûts que ces projets engendrent à la Ville mais aussi pour la réalisation des projets portés et réalisés avec les grenoblois-es.

Enfin, dans le cadre d'un processus ouvert et un vote à bulletin secret sécurisé, il est clair que nous ne regardons pas l'employeur des porteurs de projets. Chacun est salarié, habitant, militant... Vous pouvez, vous-même, déposer un projet pour améliorer la vie des grenobloises et des grenoblois.

Avec 1% du budget d'investissement fléché vers ce dispositif, le conseil municipal garde bien-sûr toute sa place pour débattre des orientations budgétaires de la Ville et les arbitrer. De plus, des bilans et des études approfondis de nos dispositifs de démocratie participative sont régulièrement produits par des chercheurs universitaires, notamment. Ces éléments sont ensuite partagés publiquement avec la commission d'évaluation de la participation à laquelle participent, là aussi, des habitants et une élue de l'opposition d'ailleurs. Une analyse approfondie du budget participatif a ainsi été présenté le 9 janvier 2024, il y a 3 semaines, à la Maison des Associations, et ce document pourra vous être transmis, si vous le demandez bien sûr.

Enfin, concernant le projet de mise en place de panneaux photovoltaïque en Ville, l'instruction du projet l'a fait justement évoluer afin de ne pas cibler un lieu a priori. Le projet, sélectionné par les participants, est maintenant travaillé et prendra place aux endroits les plus appropriés. Ce qui, a priori, n'est pas le cas du cimetière.

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 5 février 2024

Question Orale du groupe GDES (Grenoble Démocratie Écologie Solidarité)

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Métropolitain du 23 décembre 2023 a été voté le bilan de la concertation règlementaire du projet de rénovation urbaine des Villeneuves de Grenoble et Échirolles. Parmi les éléments mis en débat figure le projet que vous portez pour le lac de la Villeneuve. 418 contributions autour de ce projet ont été réalisées, parmi lesquelles 57 % sont négatives, et seulement 14 % positives. Le nombre important de contributions démontre que cette concertation est représentative de l'avis général des habitants. Sa faible part de contributions positives prouve dès lors que le projet, tel qu'il est présenté, interroge.

Le fait que le lac de la Villeneuve nécessite des travaux de rénovation ne souffre guère de contestation. L'eau qui l'alimente n'est que mal recyclée et la dalle subit des fuites indiscutables. Il semblait dès lors louable de porter un projet pour le lac qui permette d'en sécuriser l'usage et de le rendre viable pour l'environnement. Comme vous le savez, à ce jour, les enfants du quartier pataugent dans un lac auprès duquel il est indiqué que la baignade y est interdite. C'est donc avec cohérence que nous avons porté collectivement l'idée d'un projet de rénovation pour ce lac, dont l'image est associée à l'histoire du quartier de la Villeneuve.

Pourtant, plus le projet se dessine, plus les désaccords se font entendre. Ainsi, selon le bilan de la concertation, les habitants auraient observé un coût en investissement et en fonctionnement trop élevé, pointé un désaccord autour de la modification du cheminement le long du lac, et surtout exprimé une inquiétude de voir se dessiner autour de ce lac, à l'origine contemplatif, un ensemble de barrières, obligatoires si le lac devenait baignable, dégradant l'esthétique du parc, et modifiant de fait l'usage de son lac. Ce projet relève d'un mode de gestion inopérant dans le contexte de ce quartier.

L'inquiétude exprimée à travers cette concertation interroge, laissant penser que le projet porté par la Municipalité rentrerait en conflit avec les usages et la volonté des habitants de la Villeneuve. Ceux-ci ne sont pas opposés à un projet pour le lac, ils sont opposés au vôtre.

Quelle importance accordez-vous à la concertation dans le cadre des projets que vous portez ? Dans quelle mesure allez-vous tenir compte de celle qui a été menée dans le cadre du projet de travaux de rénovation du lac baignable de la Villeneuve ?

Nous vous remercions.

Réponse de M. le Maire à la question orale du groupe GDES 5 février 2024

Merci beaucoup Madame la conseillère municipale,

Je vous remercie pour votre question sur ce sujet qui est central dans notre mandat.

Un projet qui allie justice sociale et climatique, pour un accès à l'eau, gratuit, convivial et écologique, au cœur du plus grand quartier populaire de la Métropole.

Un projet qui était au cœur de nos engagements communs lors de la campagne Grenoble en Commun en 2020.

Campagne à laquelle vous avez participé avec l'entrain qu'on vous connaît. Vous avez sans doute vous-même distribué le tract du projet GrandAlpe où l'on voyait ce lac baignable en première page, un très beau tract, très beau souvenir.

Un projet assez similaire à celui que vous remettez étrangement en cause aujourd'hui... Cohérence, quand tu nous tiens !!

Nous ambitionnions alors un lac baignable à la belle saison. Ce sera le cas.
Un lac aménagé sur place avec une rénovation du bassin actuel. Ce sera le cas.
Un lac ouvert à toutes et tous. Ce sera le cas.

Monsieur le Conseiller municipal, nous tenons bien le cap posé ensemble en 2020.

Oui nous portons et continuerons de porter une écoute attentive aux avis positifs et négatifs qui s'expriment.

Le projet a évolué depuis les premiers temps de la concertation. L'option d'agrandir le lac a par exemple été rapidement écartée suite aux inquiétudes exprimées s'agissant de l'impact paysager sur les buttes du parc.

Les avis des habitant-es qui se sont exprimés lors de la concertation continuent eux aussi d'être intégrés, avec à chaque fois un travail technique sur les points soulevés.

Sur l'organisation de la future plage et les enjeux de visibilité entre la plage et le lac et sur la place des vestiaires, les retours des habitant-es ont été pris en compte et le projet adapté en conséquence.

La crainte autour du sujet esthétique que pourraient représenter les barrières a été entendue, elle est priorisée dans les études qui se déroulent en ce moment.
Et sur ce sujet je rappelle tout d'abord que le lac sera maintenu en eau toute l'année contrairement à aujourd'hui et qu'il pourra donc être purement contemplatif pendant 8 à 9 mois sur 12.

Pendant la période estivale il devra également être sécurisé. Avec des barrières qui sont nécessaires pour respecter la réglementation en vigueur de la part de l'Agence régionale de santé. Ces dispositifs servent à réguler le nombre de personnes qui se baigneront en même temps dans le lac, ce qui est facilement compréhensible, avec un nombre largement supérieur aux usages d'aujourd'hui. Elles servent d'ailleurs aussi à éviter les baignades des animaux domestiques.

Nous avons travaillé pour intégrer au maximum ces dispositifs, notamment en imaginant des clôtures en creux, vous avez sans doute pu voir des images, intégrées de manière

paysagère dans les noues qui bordent le lac. Et pour les quelques barrières qui ne peuvent pas être intégrés en creux, nous nous sommes engagés à pousser au maximum l'étude de barrières amovibles qui ne seraient présentes que l'été. Le travail sur ce point est en cours et va se poursuivre avec différentes solutions qui seront explorées et qui pourront être discutées avec les habitant-es.

Sur le cheminement : effectivement, en été il faudra a priori faire un petit détour de 25 mètres, mais c'est 25mètres, pour emprunter un autre cheminement du parc, un cheminement ombragé et agréable. Et nous continuons à chercher des solutions pour rendre les cheminements et pelouses le plus accessible possible en dehors des horaires de baignade.

Nous écoutons avec attention les remarques émises sur ce projet pilote.

Un projet de lac urbain, gratuit, sécurisé, avec une eau traitée naturellement. Un projet pionnier en France et en Europe, à l'heure où les canicules s'accroissent et où toutes les villes vont devoir réfléchir à une meilleure utilisation de leurs plans d'eaux ornementaux ou contemplatif comme vous le dites.

Un projet ambitieux aussi. Sur le budget, je le dis ici très clairement : nous ne ferons pas un projet au rabais. Nous ne ferons pas un demi-projet qui laisserait perdurer une situation totalement non conforme et dangereuse.

C'est donc plus de 4M€ qui sont investis sur ce projet. Autant que les rénovations de la place Grenette, de la place Victor Hugo ou de la rue de la république, réunies.

Oui nous investissons plus sur les espaces publics de la Villeneuve que sur ceux du centre-ville. Ça fait partie d'une logique, à la fois d'une logique au sein de ce parc extraordinaire, d'une logique pour cet universalisme proportionné. Et nous en sommes fiers. C'est aussi ça la justice sociale.

Et pour conclure, devant beaucoup d'informations erronées, de raccourcis qui ont circulé et qui circulent sur ce projet, y compris avant et pendant la concertation. Nous, nous avons toujours été transparents et nous allons continuer à écouter les avis, les inquiétudes qui s'expriment, tout en gardant le cap d'un projet ambitieux de lac baignable, gratuit, sécurisé pour toutes et tous et conforme avec la réglementation en vigueur.

Je vous remercie.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 05 février 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 30 janvier 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H12 à 22H49.
Mme Chloé PANTEL donne pouvoir à M. Nicolas BERON-PEREZ de 15H12 à 16H20.
M. Hasni BEN-REDJEB donne pouvoir à M. Olivier SIX de 15H20 à 16H46.
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS 15H12 à 22H49.
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 15H12 à 17H24.
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Margot BELAIR 15H12 à 22H49.
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H12 à 19H49.
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 15H12 à 17H39.
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H12 à 18H32.
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON 15H12 à 22H49.
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER 15H12 à 22H49.
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI 15H12 à 22H49.
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15H12 à 18H39.
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à M. Alain CARIGNON 15H12 à 22H49.
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 17H41 à 22H49.
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 19H34 à 22H49.
Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 20H08 à 22H49.

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 17H30 à 17H57 puis de 19H39 à 22H49.
M. Lionel PICOLLET de 17H30 à 17H47.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Sylvie FOUGERES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h12

Mme Sylvie FOUGERES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire suspend la séance à 15h22, pour donner la parole à une représentante du Conseil Citoyen Indépendant 5 afin qu'elle présente une question orale portant sur la réquisition des logements privés vides.

Reprise de la séance à 15h23 et réponse de M. le Maire à la question orale.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2023 est adopté.

Pour : 53

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 1-(34895) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire,

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(34868) - ALIMENTATION - Délibération cadre sur le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation à Grenoble

Intervention(s) : Mme DJIDEL-BRUNAT, M. BACK, Mme CHALAS, M. GENTIL, Mme AGOBIAN, M. CARIGNON, Mme ROCHE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le soutien de la Ville de Grenoble à l'initiative locale de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de ce projet.**

Délibération : Adoptée

Pour : 41

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 3-(33754) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Lutte contre l'habitat indigne et prévention du mal-logement, instauration du permis de louer sur deux périmètres du territoire communal et convention de délégation avec Grenoble Alpes Métropole

Intervention(s) : M. JUVEN, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme ROCHE, M. BERON-PEREZ, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Grenoble Alpes Métropole la convention de délégation à la ville du permis de louer selon les modalités et périmètres retenues.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 4-(33304) - URBANISME AMENAGEMENT - Abbaye – Désignation du lauréat de la consultation pour réhabilitation des 12 bâtiments de la Cité Abbaye, principe de sortie de portage par l'Établissement Public Foncier du Dauphiné des parcelles cadastrées DV 30, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117 et cession des parcelles DV 427 et 430

Intervention(s) : Mme PETERS, Mme BELAIR, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, M. le Maire

Un amendement est déposé par Mme BELAIR pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 51 - Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner OGIC comme opérateur privé retenu à l'issue de la consultation pour un programme de réhabilitation de 135 logements en accession, d'une résidence étudiante, logements correspondant à une capacité de 90 chambres dont une partie sera conventionnée en logement social, et de 950m² de locaux d'activité et services ;
- de prendre acte de l'offre d'OGIC d'un montant global de 3 268 869 € pour l'acquisition de l'ensemble des bâtiments objet du règlement de consultation qui intègre les 2 cours des immeubles en « U » parcelles cadastrées section DV 427 et 430 d'une superficie globale de 220m² propriétés de la ville. Ces parcelles sont estimées 7260€ par la DDFIP. Cette offre s'entend hors surcoût lié aux diagnostics amiante, plomb, termites et mûres ;
- de prononcer le déclassement du domaine public et décider de la cession des parcelles cadastrées section DV 427 et 430 d'une superficie globale de 220m² propriétés de la ville à Ogic dans le cadre de l'opération. Ces parcelles sont estimées 7260€ par la DDFIP ;
- de prendre acte d'un principe de paiement du montant de l'offre en 3 fois ;
- de demander à l'Établissement Public Foncier du Dauphiné de mettre en œuvre la sortie de portage et un projet de cession des tènements cadastrés section DV103, 104, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 117, situées au cœur de la Cité Abbaye au bénéfice de OGIC ;
- de valider le principe de conditions suspensives liées à la cession des parcelles, clauses qui seront ultérieurement rédigées ;
- de demander à l'EPFL :
 - d'annexer à l'acte notarié de cession des immeubles concernés, la fiche de lot jointe à la présente délibération et comportant des obligations de faire, dans le cadre de la réhabilitation des immeubles cédés ;
 - d'insérer au dit acte notarié une clause de complément de prix ;
- de prendre acte que le reste à charge de la collectivité s'élèvera à ce jour, , après déduction par l'Epfl-D d'une décote foncière calculée selon le programme établi, à la somme de 615 k€ maximum. Il est précisé que le reste à charge de la ville auprès de l'EPFL-D sera payable en deux annuités, courant 2025 à hauteur de la moitié du reste à charge y compris la TVA , et le reliquat en 2026;

- d'acter le principe de déclassement et de cession des espaces en pied d'immeuble d'une largeur correspondant environ à la profondeur des balcons, et des espaces nécessaires aux accès d'immeuble, parcelles à créer afin de permettre la vente ;
- de demander à l'Epfl-D la sortie de portage de la parcelle DV 113 d'une superficie de 90 m² au bénéfice de la ville au prix de 30 €/m² soit 2700 € HT afin de l'intégrer au domaine public des espaces publics aménagés par la ville en cœur d'îlot. Il est précisé que cette acquisition n'est pas soumise à avis de la DDFIP conformément à l'article L 1311-10 du CGCT ;
- de demander la sortie de portage de la parcelle DV 109, assiette de la sous-station de chauffage urbain au profit de Grenoble Alpes Métropole au titre de sa compétence de réseau de chaleur urbain ;
- de préciser que la participation d'Ogic à la rénovation du chauffage urbain en lien avec la convention entre la ville et la compagnie de chauffage pour un coût forfaitaire de 552 000 € HT soit 55 € HT/m² de SDP correspondant à la somme globale de 662 400 € TTC ;
- d'acter le principe de sortie de portage, au profit de la ville, de la parcelle cadastrée section DV 30 située 16 rue Argouges d'une superficie de 449 m² sur la base estimée du coût de revient au prix prévisionnel de 166 132 €HT(+ TVA sur marge payable en 2 annuités courant 2025 et le reliquat en 2026) ;
- de dire qu'OGIC s'engage à prendre en amodiation les parkings, créés par la ville sur la parcelle DV 30 sise 16 rue Argouges, sous réserve de la réalisation des travaux de démolition et d'aménagement des places de stationnements ;
- d'entériner le rachat du volume n°2 au prix de 277 000 €TTC, à usage de parkings « du Mayflower » sis 72 av de Washington par OGIC, indispensables à la réalisation du programme et fixe la date de leur paiement au plus tard à la signature de l'acte authentique à intervenir entre OGIC et l'Epfl-D. Il est précisé que la revente des emplacements de stationnements aux futurs acquéreurs de logements familiaux ne pourra excéder le prix d'acquisition majoré des frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires de notaire) ainsi que des frais de portage limités à 5 % du prix d'acquisition - conditions cahier charge de consultation ;
- de préciser que toute substitution entre acquéreurs, pour la réalisation d'un programme identique, ne pourra intervenir qu'avec l'accord explicite de la ville et de l'EPFL-D ;
- d'acter le principe d'implantation d'un centre de santé dans des locaux de 400m² environ de SHAB à acquérir par la ville, un volume en VEFA dans l'immeuble sis av Jeanne d'Arc à l'angle du mail Suzanne Buisson au prix de 708 000€ TTC (soit 1770 €TTC/m² de SHAB) par la ville dans l'opération de rénovation auprès d'OGIC;
- d'autoriser OGIC à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de l'opération en ce compris toutes promesses de vente et les actes authentiques correspondants.

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 5-(34696) - SPORT - Plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport

Les interventions pour les délibérations 5, 6 et 7 sont regroupées.

Intervention(s) : Mme MENNETRIER, Mme PFISTER, Mme SPINI, M. ALLOTO, Mme BENSE, M. BEN REDJEB, M. le Maire, M. BOUZEGHOUB, Mme BOER.

M. le Maire suspend la séance, à la demande de Mme BOER, à 18h51.
Reprise de la séance à 19h03.

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme BOER, Mme PFISTER, Mme MENNETRIER, M. BEN REDJEB,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6-(34890) - SPORT - Révision des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur.

Un premier amendement est déposé par M. ALLOTO pour le groupe Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Un deuxième amendement est déposé par M. ALLOTO pour le groupe Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité, celui-ci est repoussé :

Pour : 7- Contre : 37 Grenoble en Commun + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance -

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

Un amendement est présenté oralement par Mme PFISTER pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 47 - Abstention(s) : 6 Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur appliqués par la ville de Grenoble à compter de l'année 2024.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 7-(34763) - SPORT - Comité sur les projets des associations sportives du sport amateur - Précisions sur son fonctionnement, modification de sa composition et désignation des représentant-es élu-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acter les modifications de fonctionnement du comité d'instruction, désormais dénommé comité d'avis ;

- d'acter la modification de la composition du comité d'avis, comme suit : remplacer les deux présidents de club volontaires tirés au sort par quatre personnalités qualifiées relevant de structures dont le secteur d'activité a attiré avec le sport et les thématiques prioritaires de la politique publique sportive ;

- de procéder à l'élection au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste des cinq membres élu-es titulaires de la ville de Grenoble et de leurs suppléant-es du comité d'avis.

4 listes sont déposées :

- **Liste « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés » :**

- M. Hassen BOUZEGHOUB

- Mme Cécile CENATIEMPO

- **Liste « Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité » :**

- M. Maxence ALLOTO
- Mme Amel ZENATI

- **Liste « Grenoble en Commun » :**

- Mme Laura PFISTER
- Mme Annabelle BRETTON
- Mme Lucille LHEUREUX
- M. Luis BELTRAN LOPEZ
- M. Nicolas KADA
- M. Olivier BERTRAND
- Mme Katia BACHER
- Mme Sylvie FOUGERES
- M. Alan CONFESSON
- M. Claus HABFAST

- **Liste « Nouveau Regard » :**

- Mme Delphine BENSE
- Mme Emilie CHALAS

Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.

- **Nombre de votants : 59**
- **Nombre de conseiller-ères n'ayant pas pris part au vote : 0**
- **Suffrages exprimés : 59**
- **Quotient électoral : 11,8**

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

Liste « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés » : 4 voix

Liste « Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité » : 7 voix

Liste « Grenoble en Commun » : 37 voix

Liste « Nouveau Regard » : 11 voix

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- **La liste « Grenoble en Commun » obtient 3 sièges**
- **La liste « Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité » obtient 1 siège**
- **La liste « Nouveau Regard » obtient 1 siège.**

Ainsi sont élus :

Titulaires :

- Mme Laura PFISTER
- Mme Annabelle BRETTON
- Mme Lucille LHEUREUX
- Mme Delphine BENSE
- M. Maxence ALLOTO

Suppléant-es :

- M. Luis BELTRAN LOPEZ
- M. Nicolas KADA
- M. Olivier BERTRAND
- Mme Emilie CHALAS
- Mme Amel ZENATI

Délibération : Adoptée à l'unanimité

VOEU – Pour le maintien de la ligne ferroviaire Grenoble-Paris.
Déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Voeu : Repoussé

Pour : 6

Contre : 37 Grenoble en Commun

Abstention(s) : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

VOEU – Voeu adressé au PDG de la SNCF lui demandant de s'engager à ne pas diminuer le nombre de TGV Grenoble Paris quotidiens et à flécher des investissements sur la ligne Grenoble Paris permettant de bénéficier d'une véritable ligne à grande vitesse.
Déposé par le groupe Nouveau Regard.

Voeu : Repoussé

Pour : 2 Nouveau Regard

Contre : 37 Grenoble en Commun

Abstention(s) : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

VOEU N°72-(35250) - Voeu : pour un retrait de la loi asile et immigration adressé à Monsieur Gabriel ATTAL, Premier Ministre.
Déposé par le groupe Grenoble En Commun.

Voeu : Adopté

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

Le Conseil municipal :

- **Demande au Président de la République de retirer la loi Asile immigration et de missionner son Gouvernement afin qu'il soumette au vote des parlementaires une loi proposant une véritable politique d'accueil digne et humain ;**
- **S'associe aux nombreuses collectivités dont 32 Conseils départementaux qui ont déjà annoncé ne pas appliquer cette loi et réaffirme qu'il n'appliquera pas de mesures discriminatoires à l'égard des étrangers à travers ses politiques publiques ;**
- **Réaffirme qu'il continuera de promouvoir à travers ses politiques publiques et ses prises de positions, une politique d'accueil inconditionnel et digne, à la hauteur des moyens de la 3ème puissance économique d'Europe ;**
- **Rejoint l'appel de la Fédération des Acteurs de la Solidarité et d'autres grandes organisations à entrer en résistance constructive face à ce texte.**

VOEU N°73-(35251) - Voeu pour une réforme de la Politique Agricole Commune
Déposé par le groupe Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité et amendé par le groupe Grenoble en commun.

Un amendement est présenté oralement par M. BACK pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté :

Pour : 50 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, au travers de ce voeu du conseil municipal de Grenoble :

- d'agir au plus vite auprès de l'Union Européenne pour réformer la PAC afin que les subventions corrigent les inégalités de revenu et d'accès au foncier plutôt que de les accroître, afin de maintenir et installer des paysans et paysannes nombreux sur l'ensemble

du territoire et d'assurer leur l'avenir, de leur permettre de fournir des aliments de qualité tout en préservant les engagements pour le climat, l'environnement et la biodiversité, notamment en soutenant fortement la conversion en bio. La PAC doit aider les agriculteurs et agricultrices à s'adapter au changement climatique et à la baisse des ressources en eau avec des modes de production économes et ne dépendant pas de la création de réserves de substitution d'irrigation ("méga-bassines") ;

- de mettre fin aux traités de libre-échange qui constituent une concurrence déloyale pour les agriculteurs et agricultrices, qui contribuent à ne pas protéger la paysannerie du monde entier et encouragent les transports de marchandises et d'animaux sur de longues distances ;

- en s'inspirant du commerce équitable, d'instaurer des « mesures miroirs » pour ne plus laisser entrer dans l'Union Européenne des productions réalisées avec des substances interdites en France, ou selon des normes environnementales et sociales très inférieures à celles de la France ;

- d'étudier avec la plus grande énergie l'ouverture d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale dédiée à l'alimentation, permettant ainsi d'apporter une réponse systémique à la précarité agricole, à la dégradation de l'offre alimentaire ainsi qu'à la crise environnementale.

Voeu : Adopté

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

M. le Maire suspend la séance à 20h08.

Reprise de la séance à 20h50.

DELIBERATION N° 8-(33846) - LOGEMENT - Conventions réglementées entre Grenoble Habitat et la ville de Grenoble - Annulation des conventions de construction-droit de reprise et conventions de garantie d'emprunt emportant attribution d'un contingent d'appartements.

Intervention(s) : M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'abandon des droits de la ville de Grenoble relatifs aux conventions de garantie d'emprunt et conventions de construction-droit de reprise afférentes aux programmes immobiliers locatifs propriétés de la SAIEM Grenoble Habitat : Malherbe, Cascatelles, Raspail, Clément Bayard et Bévière ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils ont la qualité d'administrateur : M. HABFAST, M. BACK

DELIBERATION N° 9-(34839) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de gestion des immeubles sis 1-2-4-6 rue Hébert et 2 rue Malakoff entre la ville bailleresse et la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de gestion entre la ville et la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH), à compter du 1^{er} janvier 2024, confiant à celle-ci la gestion, l'entretien courant des ensembles immobiliers pour une durée d'une année. Aucune redevance ne sera versée par la SDH à la ville pendant la durée de la convention, dans l'attente des négociations sur le devenir des immeubles sis 1-2-4-6 rue Hébert et 2 rue Malakoff dont les baux à construire et emphytéotiques arrivent à échéance le 31 décembre 2023 ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de gestion à intervenir entre la ville et la SDH pour la gestion provisoire des immeubles sis 2-4-6 rue Hébert cadastrés section BY 22 et 52, et 1 rue Hébert et 2 rue Malakoff cadastrés BY 27.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 10-(34794) - URBANISME AMENAGEMENT - Opération Abbaye – Résiliation amiable de la concession d'aménagement – Mesures d'exécution de la délibération n°63 - (31330) du 13 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures d'exécution de la délibération n°63 - (31330) du Conseil municipal du 13 mars 2023 approuvant l'avenant n°3b à la concession d'aménagement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BELAIR, M. JUVEN, Mme PANTEL.

DELIBERATION N° 11-(34813) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de prêt avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie pour l'exposition "Réparer le futur".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la venue de l'exposition « Réparer le futur », propriété du CAUE de la Haute-Savoie ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition gracieuse de cette exposition ;**
- de prendre une assurance pour la présentation de l'exposition dans les locaux de la Plateforme ;**
- d'autoriser la recherche de partenariat pour le développement d'un programme d'animations en accompagnement de l'exposition.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(33724) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Blanche Monier - Principe de cession d'un terrain à bâtir 17 rue Blanche Monier cadastré section AY 73, 75p, 157p, 190p d'une superficie de 1450 m² environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de cession, à la société Pluralis, ou toute personne qu'elle se substituerait avec accord de la Ville, d'un tènement situé dans la ZAC Blanche Monier - 17 rue Blanche Monier, d'une emprise de 1450 m² environ à détacher des parcelles cadastrées AY 75p, 157p, 190p et la parcelle AY 73 ;**
- d'approuver le principe de la cession du terrain pour la réalisation d'environ 1500 m² de SDP de logements locatifs social ;**

- de dire qu'une servitude de passage sera souscrite sur le fond servant objet de la vente, au bénéfice du terrain communal à usage de sente piétonne et permettant l'accès au mur d'enceinte du cimetière ;

- de dire que les études nécessaires à la vente du foncier dans le cadre de l'opération et diligentées par la société Pluralis, notamment les diagnostics de pollution des sols seront intégralement remboursées par la ville, aménageur de la ZAC Blanche Monier ;

- d'autoriser la société Pluralis à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à l'opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme MASSON)

DELIBERATION N° 13-(34756) - ENERGIE - Participation de la ville de Grenoble au programme ACTEE CHENE 1 initié par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation de la ville de Grenoble au sous-programme ACTEE CHENE 1 de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. FRISTOT)

DELIBERATION N° 14-(34755) - ENERGIE - Convention de partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole pour l'accès au Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) 2024-2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Grenoble-Alpes Métropole une convention de partenariat pour bénéficier du service public d'efficacité énergétique « SPEE communes» pour la période 2024-2027, selon les tarifications proposées en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. FRISTOT)

DELIBERATION N° 15-(33979) - TRAVAUX - Nouvelle déchèterie Jacquard – Avenant n°3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le coût de réalisation de l'opération pour un montant global de 7 738 548 € TTC dont 2 307 599 € TTC pour la ville de Grenoble ;

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble, ci-annexé ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2

Nouveau Regard

DELIBERATION N° 16-(34970) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition de deux appartements au CCAS dans le cadre de l'hébergement d'urgence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mises à disposition des biens à destination d'habitation, sis 18 rue de Turenne et 4bis rue Ninon Vallin, au bénéfice du CCAS de la ville de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ci-annexées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 17-(34885) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association Enfant Bleu-Enfance maltraitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux, sis 18 allée VAUCANSON, à l'association Enfant Bleu-Enfance maltraitée, ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(34884) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) - Versement de la subvention 2024.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. BEN REDJEB, M. JUVEN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant financier ci-annexé, lequel autorise le versement d'une subvention de 733 000 € à l'association AGECSA ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. KADA, Mme PFISTER

DELIBERATION N° 19-(34713) - ENVIRONNEMENT - Convention tripartite entre la Ville de Grenoble, le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun Les Jardins Détaillés et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), pour la préservation et la gestion de 3 mares au Centre Horticole de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver es termes de la convention tripartite entre la Ville de Grenoble, le GAEC Les Jardins Détaillés et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Isère pour la préservation et la gestion de trois mares sur le site du Centre Horticole de la Ville de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(34871) - ENVIRONNEMENT - Convention tripartite entre la Ville de Grenoble, Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et Terre Vivante, pour l'aménagement d'un espace biodiversité au Centre Horticole de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention tripartite conclue entre la Ville de Grenoble, Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et Terre Vivante relative à la création d'un espace Biodiversité sur le site du Centre Horticole de la Ville de Grenoble, jointe en annexe, pour une durée d'un an et un montant de 5 500 € TTC à la charge de la Ville de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(34762) - DEPLACEMENTS - Soutien financier à l'organisation du congrès annuel 2024 de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € à la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) pour l'organisation de son congrès annuel 2024 à Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(34317) - DOMAINE PUBLIC - Foire des rameaux 2024 - Tarifs droits de place et autres attributs - Convention de mise à disposition d'un terrain à Saint-Égrève à la ville de Grenoble par l' EPFL Dauphiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver et d'appliquer les tarifs de la Foire des Rameaux 2024 annexés à la présente délibération.**
- **D'approuver la convention de mise à disposition d'un terrain à la ville de Grenoble par l' EPFL Dauphiné dans le cadre de la Foire des rameaux 2024;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 23-(34879) - DOMAINE PUBLIC - Convention de mise à disposition de locaux mutualisés entre l'association P'tits Bouts d'Chats et l'association Chats libres de Grenoble et de l'Isère (Chats GR.IS.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la mise à disposition des locaux à l'association P'tits bouts d'chats 38 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux mutualisés entre l'association P'tits Bouts d'Chats et l'association Chats libres de Grenoble et de l'Isère – Chats GR.IS.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(33635) - ALIMENTATION - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Episol, la ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble 2024-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association une subvention annuelle de 63 000 € au titre de la stratégie alimentaire et l'action globale, et 30 000 € au titre des paniers solidaires à l'association EPISOL.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(34764) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Chez Pom Flore et Alexandre, la ville de Grenoble et son CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'association Chez Pom Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 d'un montant de 190 000 € ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens correspondante à intervenir entre la ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'association Chez Pom Flore et Alexandre, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 26-(33974) - ACTION SOCIALE - Liste des salles et de leurs règlements intérieurs gérées par la Direction du Développement Social et Territorial au sein des Maison des Habitant-es de la Ville de Grenoble (Année 2024).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle liste des salles municipales gérées par la Direction du développement Social et Territoriale telle que présentée en annexe 1,

- d'approuver la modification des Règlements Intérieurs des salles par secteurs, en annexe 2,3 et 4

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 27-(33283) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations l'AUESC Bajatière, la ME Teisseire Malherbe, l'Age d'Or, la MJC Parmentier, l'Association du centre social Chorier-Berriat, la Regie de Quartier Villeneuve Village Olympique, Pays'ages, et le Relais Ozanam

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(33506) - ACTION SOCIALE - Adhésions de la Ville de Grenoble aux Associations du droit au logement opposable (DALO) et à la fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans abris (F.E.A.N.T.S.A) pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion aux associations DALO et FEANTSA ;

- de verser 200 euros au titre de l'adhésion à l'association DALO, et 1 500 euros au titre de l'adhésion à l'association FEANTSA ;

- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 29-(34880) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'Association Amitiés Loisirs Découvertes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'Association Amitiés Loisirs Découvertes sis au 123 galerie de l'Arlequin ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(34881) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et le collectif d'habitants Union des habitant-es du Centre ville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite de locaux sis 14, rue de la République à l'Union des Habitants Centre Ville,**
- **d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(34869) - PREVENTION SECURITE - Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la création du GIP Médiation sociale.

Intervention(s) : M. le Maire, M. BOUZEGHOUB, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la création du GIP Médiation sociale.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 32-(34712) - PREVENTION SECURITE - Convention de partenariat entre la ville d'Eybens et la Ville de Grenoble, relative à la mutualisation des formations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée avec la collectivité d'Eybens**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'accueil au sein du service de la Police Municipale de policiers municipaux en provenance de la dite collectivité pour les besoins en matière de formation aux gestes techniques professionnels d'intervention ainsi qu'aux formations d'entraînement obligatoires.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(34590) - PREVENTION SECURITE - Convention de collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre du temps d'exclusion temporaire scolaire suite à une sanction disciplinaire pour le niveau des collèves.

Intervention(s) : M. le Maire, M. BEN REDJEB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du partenariat entre le collège Village Olympique et la ville par la mise en place d'une convention individuelle**
- **d'autoriser monsieur le Maire à signer chaque convention individuelle relative au partenariat avec le collège Village Olympique**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(34714) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s) : M. ALLOTO, Mme SPINI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent ci-**

dessous.

Exercice : 2024

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Commission Solidarités

ACCORDERIE DE GRENOBLE -DVPT SOCIAL ET TERRITORIAL - (FONCTIONNEMENT) LES ECHANGES DE SERVICES COMME MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PRECARITE	2 000,00
AFRIC IMPACT - Loisirs et vie sociale - AIDE AU FONCTIONNEMENT	5 000,00
ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT)- Développement social et territorial - Animation de Quartier	2 200,00
ASSOCIATION CAMAYENNE DE L'ISERE - Education - Subvention au projet d'accompagnement scolaire	1 110,00
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT - Accès aux droits et solidarités - Accueil mutualisé	15 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - Accès aux droits et solidarités - FONCTIONNEMENT CENTRE SOCIAL	80 000,00
ASSOCIATION LA PIROGUE - Dispositif repas personnes âgées	7 000,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE - Action sociale - Fonctionnement	190 000,00
CLUB DE RETRAITES DES EAUX CLAIRES - Développement social et territorial - projet groupe de chant chante ô claire	600,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - Projet Bifurk 2024>2028	50 000,00
DIALOGUES - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement	3 000,00
EMMAUS CONNECT - Accès aux droits et solidarités - FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ DE LA VILLE DE GRENOBLE	4 000,00
EPISOL - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - EPISOL PANIERS SOLIDAIRES	30 000,00
L'AGE D'OR- Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement	37 500,00
L'ANTIJETTE - Autre - Subvention de fonctionnement	1 500,00

LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE -Accompagnement d'adultes en situation d'illettrisme	2 000,00
MADAME RUETABAGA - Loisirs et vie sociale - Atelier de rue intergénérationnels et accompagnement socioéducatifs en pédagogie sociale	4 000,00
MJC PARMENTIER - Développement social et territorial - Espace de Vie Sociale Presqu'île	23 000,00
MJC PARMENTIER - Développement social et territorial - LES JEUDIS DE MARLIAVE	4 150,00
PANGOLIN - Accès aux droits et solidarités - Accompagnement sur "les enjeux du numérique" (enfants, familles, pro) et ateliers d'initiation jeunesse aux bonnes pratiques du numérique.	4 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES - Accès aux droits et solidarités - Demande de subvention de fonctionnement	14 000,00
PIMMS MEDIATION ISERE - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement	10 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE- Développement social et territorial - MOBILISATION DES HABITANTS AUTOUR DU CADRE DE VIE	33 000,00
RELAIS OZANAM - Développement social et territorial - DOTATION D'ACTION TERRITORIALE (DAT)	20 000,00
SEXY BEAUTE - Développement social et territorial - Fonctionnement	400,00
SEXY BEAUTE - Développement social et territorial - PROJET CARNAVAL	500,00

Commission Emancipations

AJA VILLENEUVE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	17 800,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 900,00
ASPTT ATHLETISME - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	11 900,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 800,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 200,00
ASSOCIATION SPORTIVE GRENOBLE CATALANS- Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 400,00
ASSOCIATION SPORTIVE ITALIENNE ET EUROPÉENNE DE GRENOBLE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	9 900,00
AVIRON GRENOBLOIS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	39 300,00

BILLARD CLUB GRENOBLOIS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 200,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 300,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE- Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 200,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	9 600,00
CLUB DE GO DE GRENOBLE- Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	700,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 200,00
CLUB SUBAQUATIQUE DE GRENOBLE-CSG - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	600,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15368,86
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK – CUB - RATRAPAGE AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7 620,29
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF) - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 550,40
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	800,00
DOJO GRENOBLOIS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	5 900,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	6 400,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	39 200,00
FC ALLOBROGES ASAFIA - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	15 400,00
GRENOBLE ALP 38 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	30 100,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38 -- Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	9 400,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	5 100,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)- Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 000,00
GRENOBLE BASKET 38 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	24 400,00

GRENOBLE BAYARD ECHECS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	600,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	27 500,00
GRENOBLE HANDISPORT - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	9 400,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP) - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	7 000,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 400,00
GRENOBLE KARATE CLUB - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	700,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 500,00
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 300,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	34 100,00
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION BANDO KICK BOXING - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 200,00
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION ESCRIME - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 900,00
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB SECTION LAWN TENNIS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	11 100,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 000,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	77 300,00
GUC ATHLETISME - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	21 900,00
GUC COURSE D'ORIENTATION - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 300,00
GUC FOOTBALL FEMININ - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	600,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	34 300,00
GUC RUGBY - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	10 800,00
GUC TRIATHLON - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	800,00
HOCKEY CLUB DE GRENOBLE - Sport - Demande de subvention -	4 800,00

Fonctionnement annuel	
JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE ASSOCIATION - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	900,00
KARATE GRENOBLE HOICHE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 300,00
LE SAMOURAI - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	700,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	8 000,00
LES MONKEY - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 600,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD) - Fonctionnement	14 000,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 700,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	10 400,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 300,00
RAID'ALP GRENOBLE, CLUB DE RAID MULTISPORTS DE NATURE- Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	700,00
RING GRENOBLOIS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	7 000,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 300,00
SENTINELLES DES ALPES - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	11 800,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 300,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG) - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 000,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 200,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 400,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	6 900,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	8 100,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	6 500,00

UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	469,30
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	9 300,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD) - Programme Kosmopiltès : Structuration du Pôle de Solidarité Internationale de Grenoble (PSI) et développement d'actions d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)	20 000,00
ALP'EUROPE, ASSOC. DES ETUDIANTS MASTER ETUDES EUROPEENNES - Loisirs et vie sociale - Voyage d'étude à Bruxelles	1 000,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION - Action internationale et européenne - La Francophonie à Sevan en 2024	30 100,00
ASSOCIATION DES SENEGALAIS DE L'ISERE-ASI - Autre - Subvention programme culturel et éducatif - Association des Sénégalais de l'Isère	1 000,00
CENTRE D'ETUDES CANADIENNES (CECG) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE- PROJET	1 000,00
GRENOBLE OUTDOOR AVENTURE	45 000,00

Commission Résiliences

ASS DE PREFIGURATION D'UNE MAISON DE L'ANTHROPOCENE A GRENOBLE (APMAG)- Loisirs et vie sociale - Fonctionnement	2 000,00
ASS GESTION CENTRES DE SANTE DE GRENOBLE (AGECSA) - Santé publique et environnementale - subvention de fonctionnement	733 000,00
AVENIR SANTE FRANCE - Santé-Prévention et réduction des risques et des dommages festifs - _AAP	3 500,00
EPISOL - Alimentation, environnement et condition animale - EPISOL ACTEUR DE LA SOLIDARITE ALIMENTAIRE A GRENOBLE	63 000,00
FEDERATION FRANCAISE USAGERS BICYCLETTE - Congrès FUB 2024	15000
KEEP SMILING - Santé - Fonctionnement - _AAP	9 500,00
SEREIN.E.S - Santé - Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif - _AAP	7 000,00

TOTAL BUDGET	2 125 668,85
--------------	--------------

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 2 Nouveau Regard

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. KADA (AGECSA), Mme PFISTER (AGECSA)

DELIBERATION N° 35-(34960) - FINANCES - GIP "Agence Grenoble Capitale Verte européenne 2022" - Solde de la participation de la Ville au fonctionnement statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une contribution au GIP Agence Capitale verte européenne 2022 à hauteur de 110 000 € au titre de la participation au fonctionnement statutaire pour l'année 2023.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. HABFAST).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, Mme TAVEL

DELIBERATION N° 36-(34923) - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions suivantes d'octroi de la Garantie de la Ville de Grenoble aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble aura souscrit pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale**
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts qui sera souscrit par la Ville de Grenoble pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours**
- en cas de mise en œuvre, la Garantie pourra être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,**

- si la Garantie est appelée, la Ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. FRISTOT

DELIBERATION N° 37-(33981) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à pour un montant de 767,54 euros

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(34750) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées en Comité Social Territorial du 23 janvier 2024 ;

- d'autoriser l'ouverture de 10 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :

- **attaché (3)**
- **rédacteur (2)**
- **ingénieur (2)**
- **technicien (1)**
- **orthophoniste (1)**
- **psychologue (1)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 39-(34795) - PERSONNEL MUNICIPAL - Rémunération des « technicien-nes » intermittent-es du spectacle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'établir de nouveaux taux, applicables au 1^{er} mars 2024, et modes de rémunération pour les personnels « technicien-nes » intermittent-es du spectacle conformément à l'annexe n°1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(33720) - PERSONNEL MUNICIPAL - Rapport Social Unique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du Rapport Social Unique 2022.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 41-(35036) - PERSONNEL MUNICIPAL - Protection Sociale Complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ;

- de donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion ;

- d'accepter la participation minimale prévue réglementairement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(34849) - PERSONNEL MUNICIPAL - Délibération autorisant la Ville à faire appel au service emploi du centre de gestion de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, à l'initiative de la direction des ressources humaines, afin de respecter le maintien du service public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte de fonctionnement des missions temporaires du Centre de gestion 38, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(34753) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de prestations intégrées entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relatif à la mission de délégué à la protection des données personnelles (DPO) au bénéfice du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de prestations intégrées entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par lequel le CCAS confie à la ville de Grenoble le soin d'exercer pour son compte la fonction de délégué à la protection des données à caractère personnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de prestations intégrées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(34874) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-es au titre de mandat spécial

Un amendement est déposé par Mme PFISTER pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour: 52 – Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- le 15/03/2024 : Invitation à la conférence « Traduire le pacte vert de l'UE en actions locales » - Bruxelles (Belgique)

M. Vincent FRISTOT

- Du 19 au 23/02/2024 : Séminaire annuel de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) - Barcelone (Espagne)

M. Emmanuel CARROZ

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 45-(34777) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Convention de don avec Monsieur Michel CAMBON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de don à intervenir entre la ville de Grenoble et Monsieur Michel CAMBON, jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(34778) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Convention de mise à disposition gratuite des locaux de la bibliothèque d'étude et du patrimoine dans le cadre de manœuvres du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit entre la ville de Grenoble et le SDIS de l'Isère dans le cadre d'exercices de manœuvres de secours ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(34719) - AFFAIRES CULTURELLES - Affaires culturelles : Conservatoire de Grenoble – Convention relative aux ateliers du département Musique et handicap du Conservatoire avec l'Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP - UGA) et l'association AE2M pour les années académiques 2023-2024 à 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative aux ateliers du département Musique et handicap du Conservatoire avec l'Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP - UGA) et l'association AE2M, jointe en annexe, pour les années académiques 2023-2024 à 2025-2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(34711) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de salles du conservatoire de Grenoble au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (CDG38) pour l'organisation de l'examen professionnel de professeur d'enseignement artistique 2024, dans la spécialité musique - discipline cor.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de salles du conservatoire de Grenoble au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère pour l'organisation de l'examen professionnel de professeur d'enseignement artistique 2024, dans la spécialité musique - discipline cor.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(34776) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée Stendhal – Patrimoine culturel / Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement des conventions de partenariat et de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association « Stendhal et des Amis du Musée Stendhal ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association « Stendhal et des Amis du Musée Stendhal », à compter de sa date de signature, et pour une durée d'un an (annexe n°1) ;

- d'approuver les termes du renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux au bénéfice de l'association « Stendhal et des Amis du Musée Stendhal » laquelle prendra effet dès sa date de signature, pour une période d'un an ; au-delà, une reconduction expresse devenant nécessaire (annexe n°2) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions, jointes en annexes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(34715) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Isère, relative à l'accueil de groupes de publics précaires dans le cadre de médiations à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec l'association Cultures du Cœur Isère conclue pour une période d'une année renouvelable trois fois par tacite reconduction permettant d'accueillir des groupes de publics précaires dans le cadre de médiations à titre gracieux ;

- d'approuver l'avenant en annexe 1 de la convention pour l'année 2024 précisant les accueils sur l'année 2024 ;

- d'approuver la charte de déontologie des partenaires culturels et sportifs en annexe 3 de la convention ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e à signer la convention, la charte, et l'avenant ci-joints.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(34716) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Convention de partenariat avec le département de l'Isère dans le cadre d'ateliers de médiation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec le Département de l'Isère dans le cadre de deux ateliers de médiation ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(34717) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Conventions dans le cadre de l'exposition temporaire « Planète Carbonifère – Un temps avant les dinosaures ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe n°1, avec l'association la Mine Image ;**
- **d'approuver les termes de la convention d'emprunt avec la ville d'Autun, jointe en annexe n°2 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de cession de droits d'auteurs avec Monsieur BLONDEAU, jointe en annexe n°3 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions jointes en annexes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(34876) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Contrat d'exposition avec le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou - Musée national d'art moderne pour l'organisation de l'exposition « Joan Miró. Les collections du Centre Pompidou ».

Un amendement est déposé par Mme LHEUREUX pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat ci-joint entre la ville de Grenoble et le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou – Musée national d'art moderne ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(34875) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Conventions de partenariat avec les Maisons de Crolles et la Fondation Audavie (Centre médical Rocheplane).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir avec les Maisons de Crolles (annexe n°1) et la Fondation Audavie (annexe n°2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(34894) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Radiation d'une œuvre de l'inventaire réglementaire du Musée de Grenoble.

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la radiation de l'œuvre inscrite sous le n° MG 1994-6-R de l'inventaire réglementaire du Musée de Grenoble ;**
- de restituer l'œuvre à l'État.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(34878) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions – Contribution volontaire en nature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le montant de la contribution volontaire en nature au bénéfice de l'association Oreille en fête - Musée en Musique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(34551) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice des associations ABC DANSE, ESPACE 600, COMPAGNIE IMP'ACTE ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(34740) - AFFAIRES CULTURELLES - Adoption du projet du Théâtre municipal de Grenoble 2022-2026

Intervention(s) : Mme BOER, Mme CHALAS. M. GENTIL, M. CARIGNON, M. le Maire, Mme LHEUREUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet présenté en annexe

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 37

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

DELIBERATION N° 59-(34351) - SPORT - Convention d'objectifs et de moyens et avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation de l'ultra trail des 4 massifs, UT4M, et la subvention de 45 000€ ainsi que les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives et figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'UT4M entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Outdoor Aventure et les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3);

- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(34356) - SPORT - Conventions de mise à disposition entre les associations de l'Office Municipale de Grenoble (OMS), l'Association Grenoble Baseball Softball (AGBS) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux avec l' Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS) et l'Association Grenoble Baseball Softball (AGBS);

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(34773) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la Maison de la Culture Arménienne Grenoble Dauphiné.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec l'association Maison de la Culture Arménienne Grenoble Dauphiné, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement 14 000 € au titre de l'année 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(34546) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association « Aide Médicale et Développement » au titre de l'année 2024 pour le projet mutualisé d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale « Kosmopolites ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association Aide médicale et développement, la convention ci-jointe ;

- de verser une subvention de 20 000 euros à l'association Aide médicale et développement pour l'année 2024, dans le cadre du projet d'éducation à la citoyenneté et solidarité internationale « Kosmopolites ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(34807) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Conventions entre la ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2024 par l'Europe Direct Isère/Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France, la convention spécifique pour l'année 2024, relative à Europe Direct Isère/Savoie ;

- d'accepter une subvention de 38 000€ versée par la Représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2024 ;

- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2024 ;

- de redistribuer une quote part de cette subvention aux villes partenaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(34877) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Haute École Pédagogique du canton de Vaud pour le prêt de "Faces of War", d'Alexander CHEKMENEV, artiste ukrainien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Haute École Pédagogique du canton de Vaud la convention ci-annexée, pour l'année 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(34053) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Arménie Echange et Promotion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association "Arménie Échange et Promotion", la convention ci-annexée pour l'année 2024 ;

- de verser une subvention de 30 100 € à l'association "Arménie Échange et Promotion " au titre de l'année 2024, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(34845) - ADMINISTRATION GENERALE - Renouvellement du contrat de prestations intégrées relatif à la prise en charge par la ville de Grenoble des prestations accueil et courrier du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le nouveau contrat de prestations intégrées relatif a la prise en charge par la ville de Grenoble des prestations Accueil et Courrier du Centre Communal d'Action Sociale ;**
- **d'approuver les clés de répartition financière proposées ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(34846) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention pour la mise à disposition de la ville de Grenoble du service Accueil accessible aux personnes sourdes et malentendantes de la Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de la ville de Grenoble du service Accueil accessible aux personnes sourdes et malentendantes de la Métropole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(34872) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant financier entre la ville de Grenoble et le collectif des usagers de la Bifurk au titre de l'aide suite au dispositif fluides.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de verser à l'association le Collectif des Usagers de la Bifurk les subventions correspondantes de 7620,29 € et 15 368,86 € ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(34806) - VIE DES ASSOCIATIONS - Forum des Associations et des sports - Approbation des conventions cadres de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre du Forum des Associations chaque année le premier samedi suivant la rentrée scolaire de septembre de et son éventuelle annulation pour motif impérieux ;**
- de fixer le montant du droit d'entrée des associations participantes au Forum des Associations à hauteur de 20, 35, 50 et 70 euros ;**
- d'approuver la convention-cadre d'engagements réciproques entre la ville de Grenoble et les associations participantes au Forum des Associations;**
- d'approuver la convention d'engagements réciproques de partenariat avec l'Office Municipal des Sports ;**
- d'approuver la convention cadre de partenariat entre la Ville et différents partenaires ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacune des conventions susvisées ;**
- d'autoriser le remboursement des droits d'entrée, dans les conditions ci-énoncées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 70-(34519) - JEUNESSE - Attribution de bourses Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une bourse BAFA, pour les montants indiqués aux deux personnes dont les noms figurent à l'annexe 1.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(34886) - MONTAGNE - Délibération tarifaire - Vente de documents désaffectés de la Maison Grenoble Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de vente des documents désaffectés de la Maison Grenoble Montagne, tels qu'énoncés ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Questions orales :

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, présentée par M. CARIGNON portant sur les budgets participatifs de la Ville de Grenoble.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité, présentée par Mme ZENATI portant sur la concertation sur le projet de rénovation du lac de la Villeneuve.

Réponse de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H49

ANNEXES

DGR/DAJCP/SCP

Rendu acte avenants

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value € HT	Nature de la modification	Numéro de marché					Attributaire	Objet du marché initial	N° lot	Intitulé du lot	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
			23	A	T	M	224							
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	4 294,00	Augmentation de montant	23	A	T	M	224	TOUTENVERT	Travaux de modification des aires de lavage du service Propreté Urbaine	X	X	p.adaptée_sup.90	96 912,00	11/10/23
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	9 466,00	Augmentation de montant	23	A	T	M	224	TOUTENVERT	Travaux de modification des aires de lavage du service Propreté Urbaine	X	X	p.adaptée_sup.90	96 912,00	11/10/23
moins value	-5 360,00	Modification CCTP & DPGF	21	A	T	M	158	TDMI	Centre sportif la Rampe : Travaux de réhabilitation partielle	3	Démolition - Maçonnerie	p.adaptée_sup.90	296 991,51	02/11/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	724,08	Modification CCTP & DPGF	23	A	T	M	12	IRELEM	Hôtel de Ville : Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	9	Equipement audiovisuel	p.adaptée_sup.90	299 845,00	07/11/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	3 888,90	Modification CCTP & DPGF	23	A	T	M	20	TOUTENVERT	Piscine Iris : transformation en halle première	2	VRD	p.adaptée_sup.90	44 684,50	17/11/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	4 067,59	Modification CCTP & DPGF	22	A	T	M	411	CONVERSO TP	Les Trembles : Travaux de restructuration de l'ensemble du Pôle Enfance	1	Désamiantage / Dépose sélective / Démolitions	p.adaptée_sup.90	671 968,57	17/11/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	3 647,35	Modification CCTP & DPGF	23	A	T	M	7	LAMBDA ISOLATION	Hôtel de Ville : Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	4	Doublage – cloisons – Faux plafonds – peinture	p.adaptée_sup.90	148 004,04	28/11/23
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	3 686,75	Modification CCTP & DPGF	22	A	T	M	277	GE CAPECCI	CS HOCHÉ - Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages	9	Electricité	p.adaptée_sup.90	46 892,09	23/10/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	9 784,00	Modification CCTP & DPGF	22	A	T	M	273	SAIT	CS HOCHÉ - Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages	5	cloisons / doublage / faux plafonds	p.adaptée_sup.90	254 853,00	28/11/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	5 106,20	Modification CCTP & DPGF	23	A	T	M	231	EPSIG	Stade Lesdiguières : modification de l'alimentation électrique générale de l'ES Lesdiguières (Relance)	x	X	p.adaptée_sup.90	231 554,00	05/12/23
sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	X	Renseignement relatif à la nature du groupement juridiques	22	A	T	M	249	SAGS	Les Trembles : Travaux de restructuration de l'ensemble du Pôle Enfance	x	X	p.adaptée_sup.90	40 335,00	04/12/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	5 106,22	Modification CCTP & DPGF	23	A	T	M	231	EPSIG	Stade Lesdiguières : modification de l'alimentation générale de l'ES Lesdiguières (Relance)	X	X	p.adaptée_sup.90	231 554,00	05/12/23

sans incidence financière sur le montant maximum ou sur le prix global forfaitaire	X	Renseignement relatif à la nature du groupement juridique du titulaire du marché dans l'acte d'engagement	22	A	T	M	249	SAGS	Les Trembles : Travaux de restructuration de l'ensemble du Pôle Enfance	19	Sûreté / Gardiennage / Clôture	p.adaptée_sup.90	40 335,00	04/12/23
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	4 550,00	Modification CCTP & DPGF	23	A	T	M	19	TOMAI	PISCINE IRIS - Transformation en halle Première	1	Démolition - Maçonnerie	p.adaptée_sup.90	121 486,00	11/12/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	113 521,98	Modification CCTP et DPGF et DENC lié au raccordement électrique	23	A	T	M	61	GROUPEMENT FREYSSINET	Travaux pour la restauration de la Tour Perret	1	Structure	p.adaptée_sup.90	8 352 646,44	29/11/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	2 441,58	Modification CCTP & DPGF	22	A	T	M	272	VENTURA AGENCEMENT	CS HOCHE - Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages	4	Menuiseries intérieures	p.adaptée_sup.90	60 306,00	03/10/23
moins value	- 1299.20	Modification CCTP & DPGF	22	A	T	M	249	ALT'O	MDH VIEUX TEMPLE - Réfection de l'étanchéité des toitures	1	Étanchéité, maçonnerie, isolation et végétalisation	p.adaptée_sup.90	350 000.00	23/11/23
moins value	-1573.00	Modification CCTP & DPGF	22	A	T	M	271	RTS	MDH VIEUX TEMPLE - Réfection de l'étanchéité des toitures	2	Serrurerie	p.adaptée_sup.90	83 455.11	22/11/23

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	Numéro de marché				Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire € HT	Montant maximum pour la durée de base du marché € HT	Forme de prix	Durée En mois	Durée Reconduction	Procédure	Notification	
			23	B	P	M											
Mission de maîtrise d'œuvre : Aménagement du site Jacquard Est – Travaux de VRD, infrastructures en béton armé et divers	X	X	23	B	P	M	118	GPT DMI / IC3D	38100	GRENOBLE	15 150,00	X	Prix global et forfaitaire	12 mois	0	p.adaptée_inf.90	28/02/23
Travaux de mise en sécurité mur de l'école Saint Laurent	X	X	23	B	T	M	140	SAS COMBIER RESTAURATION	26190	LA MOTTE FANJAS	31 337,00	X	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	06/04/23
Travaux de réhabilitation chemin Saint Jean - Marché de maîtrise d'oeuvre	X	X	23	B	P	M	193	SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE	38610	GIERES	13 470,00	X	Prix global et forfaitaire	12 mois	0	p.adaptée_inf.90	09/05/23
Travaux de réhabilitation d'aires de jeux	1	Lot n°01 – Ecoles maternelles Marie Reynoard, Verderet, Grand-Chatelet et Marceau	23	A	T	M	201	Groupement LAPPSET/EVD	33000	BORDEAUX	99 989,74	X	Prix global et forfaitaire	1,5 mois	0	p.adaptée_sup.90	13/06/23
Travaux de réhabilitation d'aires de jeux	2	Lot n°02 – Espaces publics Jardin des Buttes, Square Constantine – 3 quartiers, square Christophe Turc et Jardin des plantes	23	A	T	M	202	Groupement LAPPSET/EVD	33000	BORDEAUX	95 099,33	X	Prix global et forfaitaire	1,5 mois	0	p.adaptée_sup.90	21/06/23
Travaux de réalisation de fondation pour horodateurs	X	X	23	A	T	B	203	CONVERSO TP	38450	VIF	X	900 000,00	Prix unitaires avec montant minimum et maximum de commande	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	13/06/23
Travaux de réalisation de fondation pour mobiliers et sanitaires et pose de mobiliers	X	X	23	A	T	B	206	BIASINI	38321	EYBENS	X	300 000,00	Prix unitaires avec montant minimum et maximum de commande	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	30/10/23
Fournitures de livres scolaires neufs pour les besoins des écoles publiques de la ville de Grenoble	X	X	23	B	F	B	208	PAPETERIE PICHON	42340	VEAUCHE	X	110 000,00	Prix unitaires avec montant minimum et maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	30/11/23
Prestations de services de stations de ski pour les sorties des enfants de la ville de Grenoble	3	Accueil d'enfants de niveaux intermédiaire et confirmé pour du ski de piste en période de vacances d'hiver et les mercredis après-midi	23	A	S	B	219	REGIE MUNICIPALE DES REMONTEES MECANIQUES DE GRESSE EN VERCORS	38650	GRESSE EN VERCORS	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	30/11/23

Travaux de modification des aires de lavages du service Propreté Urbaine	x	X	23	A	T	M	224	TOUTENVERT	38160	CHATTE	96 912,00	X	Prix mixtes	2 mois	0	p.adaptée_sup.90	17/07/23
Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de réalisation de la scénographie du parcours de visite de la Tour Perret	X	X	23	A	P	M	225	Mandataire : TRAFIK Co-traitants : ATELIER CHARLOTTE VERGELY LAURENCE CHABOT WALD SINEQUANON	69007	LYON	177 952,00	X	Prix global et forfaitaire	48 mois	0	p.adaptée_sup.90	30/10/23
MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE GRENOBLE	X	X	23	A	S	B	230	GREENALP	38000	GRENOBLE	X	1 500 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	22/11/23
Prestations de développement du logiciel Maelis portail des familles	X	X	23	A	I	B	232	Société d'informatique de gestion et de communication	13400	AUBAGNE	7500/an	1ère année : 70 000 2ème année : 50 000 3ème et 4ème année : 20 000	Prix mixtes	12 mois	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	30/10/23
Travaux de marquage au sol	1	Grenoble Nord	23	A	T	B	240	PROXIMARK	38130	ECHIROLLES	X	120 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	30/10/23
Travaux de marquage au sol	2	Grenoble Sud	23	A	T	B	241	SARL FAR	38130	ECHIROLLES	X	80 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12 mois	3	p.adaptée_sup.90	30/10/23
GS LEON JOUHAUX - Travaux d'aménagement de gradins et de terrasse en bois	x	X	23	B	T	M	286	SPORTS ET PAYSAGES	38360	SASSENAGE	19 619,40	X	Prix mixtes	6 mois	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	11/09/23
SITE BASTILLE Travaux de mise aux normes des garde-corps type « militaire » et pose de grillages	x	X	23	A	T	M	287	ALTIUS	74330	POISY	200 060,60	X	Prix global et forfaitaire	3 mois	0	procédure formalisée	13/11/23
Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la ferme urbaine Grandalpe	x	X	23	B	P	M	307	Groupement : Mandataire : Le Grand Romanesco Co-traitant : Un b.e verdé	69002	LYON	23 250,00	X	Prix global et forfaitaire	18 mois	0	p.adaptée_inf.90	29/11/23
CS Villeneuve - Fourniture d'un container aménagé en buvette	x	X	23	B	F	M	327	HOME GREEN – BOX INNOV	33450	IZON	27 752,00	X	Prix global et forfaitaire	3 mois	0	p.adaptée_inf.90	30/10/23

SITE ALLIANCE - Travaux de remplacement du réseau de chaleur	1	Chauffage	23	B	T	M	332	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	21 760,00	X	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	23/10/23
SITE ALLIANCE - Travaux de remplacement du réseau de chaleur	2	VRD	23	B	T	M	333	COLAS FRANCE	38022	EYBENS CEDEX	18 265,00	X	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	23/10/23
PISCINE CLOS D'OR-Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation hydraulique	X	X	23	B	P	M	335	CERENE	38080	L'ISLE-D'ABEAU	89 571,00	X	Prix global et forfaitaire	30 mois	0	p.adaptée_inf.90	16/11/23
CS La Rampe - Travaux de réhabilitation partielle _ marché de substitution - relance du lot 6: bardage métallique et panneaux composites	7	bardage métallique et panneaux composites	23	A	T	M	344	STRUCTURE BOIS	38360	SASSENAGE	57 902,46	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	20/11/23
GYMNASE DAUDET - Travaux de VRD pour le remplacement du réseau de chaleur	X	X	23	B	T	M	345	PERINO BORDONE	38340	VOREPPE	34 801,17	X	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	23/10/23
CS La Rampe - Travaux de réhabilitation partielle _ marché de substitution - relance du lot 7: menuiserie, métallique-serrurerie	7	menuiserie, métallique-serrurerie	23	A	T	M	349	ECM ALU	38420	DOMENE	149 121,64	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_sup.90	05/12/23
Le Patio – Audit technique et énergétique	X	X	23	B	P	M	351	NEPSEN	94300	VINCENNES	17 190,00	X	Prix mixtes	3 mois	0	p.adaptée_inf.90	07/11/23
BATIMENTS DE LA VILLE DE GRENOBLE - MIGRATION DU SYSTEME DE SUPERVISION DESIGO INSIGHT VERS DESIGO CC	X	X	23	B	T	M	352	SIEMENS	38000	GRENOBLE	75 000,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_inf.90	14/11/23
PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE - Construction d'une École Élémentaire, d'un Centre de Loisirs, d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, d'un Gymnase, d'un Logement pour artiste en Résidence	x	X	23	A	S	M	357	SMACL	79000	NIORT	109 364,94	X	Prix global et forfaitaire	120 mois	0	p.adaptée_sup.90	23/11/23
LES TREMBLES - Mission de test d'étanchéité à l'air pour les travaux de restructuration du Pôle Enfance	X	X	23	B	S	M	359	ENEXCO	34070	MONTPELLIER	29 955,00	X	Prix global et forfaitaire	24 mois	0	p.adaptée_inf.90	10/11/23

Collégiale Saint André - Mission de diagnostic patrimonial et technique	X	X	23	B	P	M	369	GROUPEMENT : Mandataire : SARL RL&ASSOCIES CO-TRAITANTS : ECOBIS SAS/BMI/AMSTEIN + WALTHERT SAS	69006	LYON	51 800.00	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	13/12/23
TROCADERO - Travaux de démolition de l'immeuble menaçant ruine rue du Trocadero à Grenoble	X	X	23	A	T	M	371	CARDEM	73490	LA RAVOIRE	370 831.05	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_sup.90	23/11/23
ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE TOTALE DE PLUSIEURS ERP NOTAMMENT ACCESSIBILITE VERTICALE AVEC ASCENSEUR	1	Ecoles	23	B	P	M	373	TANDEM ARCHITECTE	38000	GRENOBLE	41 685,00	X	Prix global et forfaitaire	4,5 mois	0	p.adaptée_inf.90	30/11/23
ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE TOTALE DE PLUSIEURS ERP NOTAMMENT ACCESSIBILITE VERTICALE AVEC ASCENSEUR	2	Bâtiments socio-culturel	23	B	P	M	374	TANDEM ARCHITECTE	38000	GRENOBLE	37 770,00	X	Prix global et forfaitaire	4,5 mois	0	p.adaptée_inf.90	30/11/23
Ecole maternelle jardin de ville_Travaux de réfection de la circulation C0.03_Relance suite à infructueux	1	Mur à ossature bois, charpente, bardage, couverture	23	B	T	M	377	MRB	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX	12 472,08	X	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	30/11/23
Ecole maternelle jardin de ville_Travaux de réfection de la circulation C0.03_Relance suite à infructueux	2	Menuiserie Bois	23	B	T	M	378	MENUISERIE RIBEAUD	38850	CHARAVINES	6 500,00	X	Prix global et forfaitaire	2 mois	0	p.adaptée_inf.90	12/12/23
Piscine CLOS D'OR - Mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation hydraulique	x		23	B	T	M	380	APAVE SUD EUROPE SAS 38	38431	ECHIROLLES	6 395,50	X	Prix global et forfaitaire	15 mois	0	p.adaptée_inf.90	12/12/23

**Annexe 3 à la délibération n° 1- 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :			
2023_2124	Arrêté (13 novembre 2023)	Cabinet CDMF Avocats 7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal Administratif de Grenoble par la société Le 5 et dans laquelle cette dernière introduit un référé-provision portant demande de condamnation de la commune de Grenoble à verser à la société la somme de 412 925,23€
2023_2126	Arrêté (13 novembre 2023)	Cabinet CAP-Avocats 5 rue Félix Poulat 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'affaire suivante : plainte pour escroquerie déposée par la Commune de Grenoble en date du 25 janvier 2021 à l'encontre de Madame Nassira BOUTAFA.
2023_2341	Arrêté (27 novembre 2023)	Cabinet Seban 282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur Alain CARIGNON & autres, demandant l'annulation de la délibération du Conseil municipal de Grenoble en date du 13 novembre 2023 portant décision modificative n°2 du budget primitif 2023
2023_2519	Arrêté (30 novembre 2023)	Me LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en référé suspension déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur WERNY portant refus de renouvellement d'abonnement sur le marché Hoche de Grenoble.
2023_2675	Arrêté (13 décembre)	Cabinet CDMF Avocats (Me Frédéric PONCIN)	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par les sociétés Bouygues Telecom et Cellnex demandant l'annulation de l'arrêté en date du 16 octobre 2023 par lequel le Maire de la

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

	2023)	7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	commune de Grenoble a fait opposition à leur déclaration préalable en vue de la création d'un équipement de radio téléphonie mobile 5G sur un immeuble sis 11 rue Elie Cartan à Grenoble.
2023_2736	Arrêté (13 décembre 2023)	Cabinet CDMF Avocats 7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée en référé-liberté par l'association Vivre à Grenoble suite à l'arrêté du Maire de Grenoble du 03 octobre 2023 de déclaration préalable portant autorisation d'abattre quinze peupliers situés dans un alignement rue Aimon de Chissé à Grenoble.

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
VII- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :				
2023-2267	Arrêté (6 novembre 2023)	M. REY Charles, Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°183 – concession nouvelle du 23 mai 2023 au 22 mai 2073	Redevance : 1266 €
2023-2216	Arrêté (31 octobre 2023)	M. GELABERT Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°374 - Concession nouvelle du 18 octobre 2023 au 17 octobre 2038	Redevance : 408 €
2023-2217	Arrêté (30 octobre 2023)	Mme FRANITCH Lucie née BELLON	Cimetière Grand Sablon - Titre n°394 - Renouvellement de concession du 12 septembre 2023 au 11 septembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2218	Arrêté	Mme CROUZET	Cimetière Grand Sablon - Titre n°395 - Renouvellement de	Redevance : 636 €

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

	(30 octobre 2023)	Eugénie née AMBLARD	concession du 1er juin 2028 au 31 mai 2043	
2023-2219	Arrêté (30 octobre 2023)	Mme TRAVOSTINO Clotilde née ARALDO	Cimetière Grand Sablon - Titre n°396 – Renouvellement de concession du 23 mars 2023 au 22 mars 2038	Redevance : 318 €
2023-2220	Arrêté (30 octobre 2023)	Mme VANPOUILLE Ernestine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°397 - Renouvellement de concession du 5 mai 2023 au 4 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-2221	Arrêté (30 octobre 2023)	M. DI BARTOLOMEO Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°398 - Renouvellement de concession du 31 octobre 2023 au 30 octobre 2053	Redevance : 717 €
2023-2222	Arrêté (30 octobre 2023)Arrêté	Mme VINEY Joachime Rose née GALLISA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°399 - Renouvellement de concession du 27 avril 2023 au 26 avril 2073	Redevance : 1266 €
2023-2223	Arrêté (30 octobre 2023)	M. CIPRELLI Luigi	Cimetière Grand Sablon - Titre n°400 - Renouvellement de concession du 23 novembre 2023 au 22 novembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2224	Arrêté (31 octobre 2023)	Mme CANAVY Thérèse née DIMON	Cimetière Grand Sablon - Titre n°401 - Renouvellement de concession du 27 décembre 2010 au 26 décembre 2040	Redevance : 717 €
2023-2225	Arrêté (31 octobre 2023)	Mme BRUNDU Rosaliée née BASSO	Cimetière Saint Roch - Titre n°402 - Renouvellement de concession du 21 novembre 2023 au 20 novembre 2053	Redevance : 717 €
2023-2226	Arrêté (31 octobre 2023)	M. RAGRIS Albert	Cimetière Saint Roch- Titre n°403 - Renouvellement de concession du 13 octobre 2023 au 12 octobre 2053	Redevance : 717 €
2023-2227	Arrêté (6 novembre 2023)	Mme DANESH RAD Parvineh née ROOSHANI	Cimetière Grand Sablon - Titre n°404 - Concession nouvelle du 6 novembre 2023 au 5 novembre 2038	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

2023-2228	Arrêté (7 novembre 2023)	Mme MACONI Marcelle née MERLo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°405 - Renouvellement de concession du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2053	Redevance : 1434 €
2023-2229	Arrêté (7 novembre 2023)	M. MOREAU Henri	Cimetière Grand Sablon - Titre n°406 - Renouvellement de concession du 19 octobre 2018 au 18 octobre 2033	Redevance : 318 €
2023-2230	Arrêté (7 novembre 2023)	M. BEDEJUS Louis, Emile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°407 - Renouvellement de concession du 4 novembre 2022 au 3 novembre 2052	Redevance : 717 €
2023-2231	Arrêté (8 novembre 2023)	Mme VALERO Felicia née GARCIA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°408 - Renouvellement de concession du 18 novembre 2023 au 17 novembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2232	Arrêté (8 novembre 2023)	Mme CARAMIA Alice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°409 - Renouvellement de concession du 3 mai 2023 au 2 mai 2053	Redevance : 717 €
2023-2233	Arrêté (8 novembre 2023)	Mme REY Victorine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°410 - Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2234	Arrêté (9 novembre 2023)	M. LASCARIDES François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°411 - Renouvellement de concession du 3 janvier 2021 au 2 janvier 2036	Redevance : 318 €
2023-2235	Arrêté (9 novembre 2023)	M. MANGIONE Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°412 - Renouvellement de concession du 7 novembre 2023 au 6 novembre 2038	Redevance : 318€
2023-2237	Arrêté (9 novembre 2023)	Mme VENEZIA Marguerite née AUGELLO	Cimetière Grand Sablon - Titre n°413 - Renouvellement de concession du 14 novembre 2023 au 13 novembre 2073	Redevance : 1266 €
2023-2238	Arrêté (9 novembre 2023)	M. PEYSSON Lucien	Cimetière Saint Roch - Titre n°414 - Renouvellement de concession du 17 octobre 2023 au 16 octobre 2038	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

2023-2239	Arrêté (9 novembre 2023)	M. CHAIB Rabah	Cimetière Grand Sablon - Titre n°415 - Renouvellement de concession du 28 septembre 2021 au 27 septembre 2051	Redevance : 717 €
2023-2240	Arrêté (10 novembre 2023)	M. VERDE Sauveur Victor	Cimetière Grand Sablon - Titre n°416 - Concession nouvelle du 10 novembre 2023 au 9 novembre 2038	Redevance : 408€
2023-2241	Arrêté (13 novembre 2023)	M. PERNOT Yves, Auguste, Jean- Baptiste	Cimetière Saint Roch - Titre n°417 - Renouvellement de concession du 5 mai 2023 au 4 mai 2038	Redevance : 636 €
2023-2242	Arrêté (13 novembre 2023)	M. DEMOLINS Jean- Pierre Jacques Adolphe	Cimetière Saint Roch - Titre n°418 - Renouvellement de concession du 11 octobre 2023 au 10 octobre 2053	Redevance : 717 €
2023-2243	Arrêté (13 novembre 2023)	Mme GELLY Marie- Rose	Cimetière Saint Roch - Titre n°419 - Renouvellement de concession du 15 novembre 2023 au 14 novembre 2038	Redevance : 636 €
2023-2244	Arrêté (13 novembre 2023)	Mme DARA Angèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°420 - Renouvellement de concession du 24 avril 2012 au 23 avril 2042	Redevance : 717 €
2023-2245	Arrêté (13 novembre 2023)	Mme PRETTON Suzanne Marie Thérèse née BARTHOMIER	Cimetière Saint Roch - Titre n°421 - Renouvellement de concession du 26 avril 2023 au 25 avril 2038	Redevance : 318 €
2023-2366	Arrêté (13 novembre 2023)	M. FIGUEIREDO DA COSTA Joao	Cimetière Saint Roch - Titre n°422 - concession nouvelle du 13 novembre 2023 au 12 novembre 2073	Redevance : 1266 €
2023-2367	Arrêté (13 novembre 2023)	M. MESSINA Sebastian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°423 - concession nouvelle du 13 novembre 2023 au 12 novembre 2038	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

2023-2368	Arrêté (14 novembre 2023)	Mme ROUIL Frédérique, Madeleine, Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°424 - Concession nouvelle du 14 novembre 2023 au 13 novembre 2038	Redevance : 318 e
2023-2369	Arrêté (15 novembre 2023)	M. VERNEY Emile Félicien Noël	Cimetière Grand Sablon - Titre n°425 - Renouvellement de concession du 17 octobre 2023 au 16 octobre 2038	Redevance : 318€
2023-2370	Arrêté (15 novembre 2023)	Mme CROIBIER- BATON Claire Stéphanie née COLOMBET	Cimetière Saint Roch - Titre n°426 - Renouvellement de concession du 2 juillet 2023 au 1 ^{er} juillet 2053	Redevance : 1434 €
2023-2371	Arrêté (15 novembre 2023)	Mme DATRY Annick Joëlle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°427 - Renouvellement de concession du 8 décembre 2023 au 7 décembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2372	Arrêté (15 novembre 2023)	Mme LEFRANCOIS Germaine née LEFEVRE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°428 - Renouvellement de concession du 19 novembre 2023 au 18 novembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2373	Arrêté (15 novembre 2023)	Mme CHEDIN Madeleine née SECONDI	Cimetière Saint Roch - Titre n°429 - Renouvellement de concession du 17 octobre 2023 au 16 octobre 2038	Redevance : 318 €
2023-2374	Arrêté (15 novembre 2023)	Mme VAUDAINE Hélène née PELLAT	Cimetière Grand Sablon - Titre n°430 – Renouvellement de concession du 19 septembre 2023 au 18 septembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2375	Arrêté (15 novembre 2023)	M. GUINTRANDY Christophe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°431 – Concession nouvelle du 15 novembre 2023 au 14 novembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2376	Arrêté (16 novembre 2023)	M. MARTIN Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n°432 - Renouvellement de concession du 2 février 2023 au 1 ^{er} février 2038	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

2023-2377	Arrêté (16 novembre 2023)	Mme RESTA Rosa née SFORZA	Cimetière Saint Roch - Titre n°433 - Renouvellement de concession du 20 octobre 2023 au 19 octobre 2053	Redevance : 717 €
2023-2378	Arrêté (16 novembre 2023)	Mme CHOSSELAIR Marguerite née SIRVIN	Cimetière Saint Roch - Titre n°434 - Renouvellement de concession du 2 juillet 2023 au 1 ^{er} juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-2379	Arrêté (16 novembre 2023)	Mme CHETCUTI Aurélie, Erika	Cimetière Grand Sablon - Titre n°435 - Renouvellement de concession du 23 octobre 2022 au 22 octobre 2037	Redevance : 318 €
2023-2380	Arrêté (16 novembre 2023)	Mme LEONELLI Adorice née SCAGLIONI	Cimetière Saint Roch - Titre n°436 - Renouvellement de concession du 31 mai 2023 au 30 mai 2038	Redevance : 318 €
2023-2418	Arrêté (16 novembre 2023)	M. ESCOFFIER Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n°437 - Renouvellement de concession du 7 novembre 2023 au 6 novembre 2038	Redevance : 318€
2023-2419	Arrêté (16 novembre 2023)	M. ZECCHI Rino	Cimetière Grand Sablon - Titre n°438 - Renouvellement de concession du 12 avril 2021 au 11 avril 2036	Redevance : 318€
2023-2420	Arrêté (16 novembre 2023)	Mme CASULA Maria née PIRAS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°439 - Renouvellement de concession du 28 septembre 2023 au 27 septembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2421	Arrêté (16 novembre 2023)	M. BURY Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°440 - Concession nouvelle du 16 novembre 2023 au 15 novembre 2073	Redevance : 1266 €
2023-2422	Arrêté (17 novembre 2023)	M. JOSSERAND Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°441 - Renouvellement de concession du 7 juillet 2026 au 6 juillet 2056	Redevance : 1434€
2023-2423	Arrêté	M. BENAMOZIG Henri	Cimetière Grand Sablon - Titre n°442 - Renouvellement de	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

	(20 novembre 2023)		concession du 11 septembre 2023 au 10 septembre 2038	
2023-2424	Arrêté (20 novembre 2023)	M. BOZONNIER André	Cimetière Grand Sablon - Titre n°443 – Renouvellement de concession du 17 juin 2023 au 16 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-2425	Arrêté (20 novembre 2023)	Mme CHANOU Suzanne née BESENIUS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°444 – Renouvellement de concession du 12 octobre 2023 au 11 octobre 2038	Redevance : 318€
2023-2426	Arrêté (20 novembre 2023)	M. SPAGNUOLO Rocco	Cimetière Grand Sablon - Titre n°445 – Renouvellement de concession du 19 octobre 2023 au 18 octobre 2038	Redevance : 318€
2023-2427	Arrêté (20 novembre 2023)	Mme CERATO Colette, Suzanne née DUPUIS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°446 – Renouvellement de concession du 19 septembre 2023 au 18 septembre 2038	Redevance : 318€
2023-2428	Arrêté (20 novembre 2023)	Mme GINIER-GILLET Conchetta née MAZZILLI	Cimetière Grand Sablon - Titre n°447 – Concession nouvelle du 20 novembre 2023 au 19 septembre 2038	Redevance : 408€
2023-2429	Arrêté (21 novembre 2023)	M. REYNAUD Claude, Marie, Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°448 – Concession nouvelle du 20 novembre 2023 au 19 novembre 2073	Redevance : 1266€
2023-2430	Arrêté (20 novembre 2023)	Mme ESKENAZI Ventura	Cimetière Grand Sablon - Titre n°449 – Renouvellement de concession du 27 avril 2023 au 26 avril 2053	Redevance : 717 €
2023-2431	Arrêté (21 novembre 2023)	M. ROUX-ROUSSEAU Gilbert Laurent	Cimetière Saint Roch - Titre n°450 – Renouvellement de concession du 26 septembre 2022 au 25 septembre 2037	Redevance : 318€
2023-2432	Arrêté	Mme ROBLES	Cimetière Grand Sablon - Titre n°451 – Renouvellement de	Redevance : 717€

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

	(21 novembre 2023)	Solange née SOTO	concession du 10 septembre 2023 au 9 septembre 2053	
2023-2476	Arrêté (21 novembre 2023)	Mme CHAREYRE Dolorès née LOPEZ	Cimetière Saint Roch - Titre n°452 – Renouvellement de concession du 21 décembre 2023 au 20 décembre 2038	Redevance : 318€
2023-2477	Arrêté (21 novembre 2023)	M. GERVASONI Isidore	Cimetière Saint Roch - Titre n°453 – Renouvellement de concession du 20 novembre 2023 au 19 novembre 2038	Redevance : 318€
2023-2478	Arrêté (21 novembre 2023)	M. GABRIELE Aurélien & Mme GABRIELE Françoise née TUMBACH	Cimetière Grand Sablon - Titre n°454 – Renouvellement de concession du 29 décembre 2023 au 28 décembre 2053	Redevance : 717 €
2023-2479	Arrêté (21 novembre 2023)	Mme PASCAL Juliette née MORARDET	Cimetière Grand Sablon - Titre n°455 – Renouvellement de concession du 27 août 2023 au 26 août 2038	Redevance : 318 €
2023-2480	Arrêté (21 novembre 2023)	M. COROT Bertin	Cimetière Grand Sablon - Titre n°456 – Renouvellement de concession du 23 novembre 2023 au 22 novembre 2038	Redevance : 318€
2023-2481	Arrêté (21 novembre 2023)	Mme PIC Anita née CORCIULO	Cimetière Grand Sablon - Titre n°457 – Renouvellement de concession du 19 novembre 2015 au 18 novembre 2045	Redevance : 717 €
2023-2482	Arrêté (22 novembre 2023)	M. COTTE Pierre et Mme DESPRATZ Rosine	Cimetière Saint Roch - Titre n°458 – Renouvellement de concession du 6 décembre 2023 au 5 décembre 2073	Redevance : 2532€
2023-2483	Arrêté (23 novembre 2023)	Mme BESSON Juliette Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°459 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} février 2023 au 31 janvier 2053	Redevance : 717€

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

		Mathilde née TAVEL-BESSON		
2023-2484	Arrêté (23 novembre 2023)	Mme LEDUC Marie-Louise née BOUTHORS	Cimetière Saint Roch - Titre n°460 – Renouvellement de concession du 28 juillet 2022 au 27 juillet 2037	Redevance : 636€
2023-2485	Arrêté (23 novembre 2023)	M. KEBAILI Nourredine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°461 – Renouvellement de concession du 22 octobre 2023 au 21 octobre 2038	Redevance : 318€
2023-2486	Arrêté (23 novembre 2023)	Mme NUOVO Antonia née COLUCCI	Cimetière Saint Roch - Titre n°462 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2038	Redevance : 318€
2023-2487	Arrêté (23 novembre 2023)	M. HECKENDORN René	Cimetière Grand Sablon - Titre n°463 – Renouvellement de concession du 21 décembre 2022 au 20 décembre 2037	Redevance : 318 €
2023-2488	Arrêté (23 novembre 2023)	M. ALLEMAND Emile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°464 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2038	Redevance : 318€
2023-2489	Arrêté (23 novembre 2023)	Mme LACCHIO Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°465 – Renouvellement de concession du 10 septembre 2023 au 9 septembre 2053	Redevance : 717€
2023-2490	Arrêté (23 novembre 2023)	Mme FLUCHAIRE Alix Emilie née MARTIN	Cimetière Saint Roch - Titre n°466 – Renouvellement de concession du 29 décembre 2023 au 28 décembre 2038	Redevance : 318€
2023-2568	Arrêté (28 novembre 2023)	Madame CHAMARD-BOIS Fathia Dalila	Cimetière Grand Sablon- Titre n°364 – Renouvellement de concession du 22 avril 2022 au 21 avril 2052	Redevance : 717€
2023-2569	Arrêté (23 novembre 2023)	Mme POLYTARIDES Dimitria née	Cimetière Grand Sablon - Titre n°467 – Renouvellement de concession du 15 août 2023 au 14 août 2073	Redevance : 1266€

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

		TSANGALIA		
2023-2570	Arrêté (27 novembre 2023)	Mme BERTRAND Renée, Albertine, Marcelle née MARROU	Cimetière Grand Sablon - Titre n°468 – Renouvellement de concession du 16 octobre 2023 au 15 octobre 2073	Redevance : 1266€
2023-2571	Arrêté (27 novembre 2023)	M. FERRUS Emile	Cimetière Saint Roch - Titre n°469 – Renouvellement de concession du 21 septembre 2023 au 20 septembre 2053	Redevance : 1434€
2023-2572	Arrêté (27 novembre 2023)	M. DI GIOIA Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°470 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2038	Redevance : 318€
2023-2573	Arrêté (27 novembre 2023)	Mme FORNERO Dominica née FIORIO	Cimetière Saint Roch - Titre n°471 – Renouvellement de concession du 24 décembre 2023 au 23 décembre 2053	Redevance : 1434€
2023-2574	Arrêté (27 novembre 2023)	Mme ALLEGRE Maryse Lucienne	Cimetière Saint Roch - Titre n°472 – Renouvellement de concession du 30 juillet 2022 au 29 juillet 2037	Redevance : 318€
2023-2575	Arrêté (27 novembre 2023)	M. MAYOUSSE Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°473 – Renouvellement de concession du 2 juillet 2023 au 1 ^{er} juillet 2038	Redevance : 318€
2023-2576	Arrêté (27 novembre 2023)	Mme BARON Henriette	Cimetière Saint Roch - Titre n°474 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2038	Redevance : 636€
2023-2577	Arrêté (27 novembre 2023)	M. CHARBONNIER Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°475 – Renouvellement de concession du 27 mars 2023 au 26 mars 2038	Redevance : 318€
2023-2578	Arrêté (28 novembre 2023)	Mme GUIDOTTI Marie, Danielle née GANDOULY	Cimetière Grand Sablon - Titre n°476 – Concession nouvelle du 27 novembre 2023 au 26 novembre 2038	Redevance : 408€

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

2023-2579	Arrêté (27 novembre 2023)	M. UTELLE Gaston	Cimetière Saint Roch - Titre n°477 – Renouvellement de concession du 3 septembre 2001 au 2 septembre 2031	Redevance : 717€
2023-2580	Arrêté (28 novembre 2023)	M. LAZZAROTTO Humbert	Cimetière Saint Roch - Titre n°478 – Renouvellement de concession du 23 novembre 2023 au 22 novembre 2038	Redevance : 318€
2023-2581	Arrêté (28 novembre 2023)	Mme COSENZA Appolinia née MAMMANA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°479 – Renouvellement de concession du 3 février 2023 au 2 février 2038	Redevance : 318€
2023-2582	Arrêté (28 novembre 2023)	M. CLEYET-MERLE Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°480 – Renouvellement de concession du 23 novembre 2023 au 22 novembre 2038	Redevance : 318€
2023-2713	Arrêté (28 novembre 2023)	Mme GERMAIN Paule Lucette née MAGNIN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°481 - Renouvellement de concession du 28 décembre 2023 au 27 décembre 2038	Redevance : 318€
2023-2714	Arrêté (28 novembre 2023)	M. DUNOYER Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°482 - Renouvellement de concession prenant effet du 2 avril 2022 au 1er avril 2037	Redevance : 318 €
2023-2715	Arrêté (29 novembre 2023)	Mme BALESDENS Monique Marthe Albertine née POUSSART	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 483 – Concession nouvelle du 29 novembre 2023 au 28 novembre 2038	Redevance : 408€
2023-2716	Arrêté (01 décembre 2023)	M. CLOT Eddie Edgar	Cimetière Grand Sablon - Titre n°484 – Concession nouvelle du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2053	Redevance : 822€

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

2023-2717	Arrêté (04 décembre 2023)	Mme ROLLAND Marie Rose née MARTANI	Cimetière Grand Sablon - Titre n°485 - Renouvellement de concession du 20 novembre 2011 au 19 novembre 2041	Redevance : 717€
2023-2718	Arrêté (04 décembre 2023)	M. TARANTINI Richard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°486 - Renouvellement de concession du 13 décembre 2023 au 12 décembre 2038	Redevance : 318€
2023-2719	Arrêté (04 décembre 2023)	M. CORREARD Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°487 - Renouvellement de concession du 20 décembre 2023 au 19 décembre 2053	Redevance : 1434€
2023-2720	Arrêté (04 décembre 2023)	M. LENOIR René Léon Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°488 - Conversion de concession du 4 décembre 2023 pour une durée perpétuelle	Redevance : 15514,61€
2023-2721	Arrêté (06 décembre 2023)	Mme PALLATIER Huguette Marie- Josèphe Renée née CHAILLOU	Cimetière Saint Roch - Titre n°489 --Nouvelle concession du 4 décembre 2023 au 3 décembre 2038	Redevance : 318€
2023-2722	Arrêté (05 décembre 2023)	Mme BARBILLON Yolande Louise Vincente née WOLMER	Cimetière Grand Sablon - Titre n°490 – Renouvellement du 16 juillet 2023 au 15 juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-2723	Arrêté (07 décembre 2023)	Mme SANDRI Loretta	Cimetière Saint Roch - Titre n°491 - Renouvellement de concession du 19 novembre 2023 au 18 novembre 2038	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

2023-2724	Arrêté (07 décembre 2023)	Mme PEYLIN Jeanne Clémentine née MALLET	Cimetière Saint Roch - Titre n°492 - Renouvellement de concession du 11 octobre 2023 au 10 octobre 2053	Redevance : 717 €
2023-2725	Arrêté (08 décembre 2023)	Mme CAPUANO Anna née LANDOLFI	Cimetière Grand Sablon - Titre n°493 – Renouvellement anticipé de concession du 9 décembre 2024 au 8 décembre 2039	Redevance : 318€
2023-2726	Arrêté (08 décembre 2023)	M. MICHEL François	Cimetière Saint Roch - Titre n°494 - Renouvellement de concession du 17 août 2015 au 16 août 2045	Redevance : 717€
2023-2727	Arrêté (11 décembre 2023)	M. et Mme SCHITTULLI Michel et Angéla	Cimetière Grand Sablon - Titre n°495 – Renouvellement de concession du 9 février 2023 au 8 février 2053	Redevance : 717€
2023-2742	Arrêté (11 décembre 2023)	Mme DESSOIS Estelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°496 – Renouvellement de concession du 10 septembre 2023 au 9 septembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2743	Arrêté (11 décembre 2023)	Mme BOLDINI Justine née BOCCASSINO	Cimetière Saint Roch - Titre n°497 - Renouvellement de concession du 28 septembre 2023 au 27 septembre 2038	Redevance : 318 €
2023-2744	Arrêté (11 décembre 2023)	M. BRUSAFERRO Baptiste	Cimetière Saint Roch - Titre n°498 - Renouvellement de concession du 30 décembre 2023 au 29 décembre 2038	Redevance : 318€
2023-2745	Arrêté (11 décembre 2023)	M. et Mme STRIPPOLI Giuseppe et Giuseppina née	Cimetière Grand Sablon - Titre n°499 - Renouvellement de concession du 29 août 2023 au 28 août 2038	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 34895
 conseil municipal du 05 février 2024**

		GIACONELLA		
2023-2746	Arrêté (11 décembre 2023)	Mme CASSARD France née PAILLER	Cimetière Grand Sablon - Titre n°500 – Renouvellement de concession du 21 février 2018 au 20 février 2033	Redevance : 318€
2023-2747	Arrêté (11 décembre 2023)	Mme ROSSELLI Rose Marie Françoise née SCARINGELLA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°501 –Concession nouvelle du 11 décembre 2023 au 10 décembre 2073	Redevance : 1266€
2023-2748	Arrêté (11 décembre 2023)	Mme LEVADOUX Sylvia	Cimetière Saint Roch - Titre n°502 – Renouvellement de concession du 9 août 2015 au 8 août 2030.	Redevance : 318€
2023-2749	Arrêté (13 décembre 2023)	M. NANOT Paul	Cimetière Grand Sablon - Titre n°503 – Renouvellement de concession du 18 octobre 2023 au 17 octobre 2038	Redevance : 318€
2023-2750	Arrêté (13 décembre 2023)	Mme MARTINET Ginette Marthe Henriette née BOROT	Cimetière Saint Roch - Titre n°504 – Renouvellement de concession du 15 novembre 2023 au 14 novembre 2053	Redevance : 717€
2023-2751	Arrêté (13 décembre 2023)	Mme DOLLE Blanche Antonine née MERMET- GRANDFILLE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°505 – Renouvellement de concession du 13 août 2013 au 12 août 2043	Redevance : 717€
2023-2752	Arrêté (13 décembre 2023)	M. HADJI Lahbib	Cimetière Grand Sablon - Titre n°506 – Renouvellement de concession du 23 juin 2023 au 22 juin 2038.	Redevance : 318€
2023-2753	Arrêté (14 décembre 2023)	M. TANGUY Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°507 – Renouvellement de concession du 24 février 2012 au 23 février 2042	Redevance : 717€

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 038-213801855-20240205-D20240205_1-DE



**Annexe à la délibération n° 34895
conseil municipal du 05 février 2024**

2023-2754	Arrêté (15 décembre 2023)	M. PLACE Alexandre	Cimetière Saint Roch - Titre n°508 Renouvellement de concession du 13 juin 2022 au 12 juin 2037	Redevance : 636€
2023-2755	Arrêté (18 décembre 2023)	Mme BALLET Jeanne née COUPIN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°509 – Renouvellement de concession du 11 mars 2023 au 10 mars 2038	Redevance : 318€
2023-2756	Arrêté (18 décembre 2023)	Mme LASCARIDES Eléna née INTERLICCHIA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°510 – Renouvellement de concession du 27 octobre 2013 au 26 octobre 2043	Redevance : 717€

ANNEXE DELIBERATION - FOIRE DES RAMEAUX 2024

TARIFS DROITS DE PLACE DES METIERS

**TARIFS
2024**

TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR 23 JOURS D'EXPLOITATION SOIT DU 23 MARS AU 14 AVRIL

Pour les métiers ayant plus de 10 places assises, et pour l' ensemble des stands jusqu'à 210 m2

12,35 €/m²

Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises, y compris les autos tamponnantes et Grand Huit, trains fantômes, le tarif est à tranche dégressive :

- 1ère tranche : de 0 à 50 m²
- 2ème tranche : de 50 à 120 m²
- 3ème tranche : au dessus de 120m²

12,35 €/m²
7,94 €/m²
4,99 €/m²

Pour les gros métiers ayant plus de 210 m², le tarif est à tranche dégressive :

- 1ère tranche : de 0 à 120 m²
- 2ème tranche : de 120 à 500 m²
- 3ème tranche : au dessus de 500m²

12,35 €/m²
7,94 €/m²
4,99 €/m²

**DROITS DE PLACES DES HABITATIONS : CARAVANES, CAMPINGS
(et toutes autres formes d'hébergement d'habitation des forains)**

Les tarifications s'élèveront comme suit :

- 1ère caravane
- 2ème caravane
- 3ème caravane
- au-delà, toute caravane supplémentaire
- toute caravane non déclarée
- pour tout forain ne disposant pas de caravane sur le site, forfait de participation aux frais liés à la gestion des déchets et à la sécurité

300,00 €
200,00 €
150,00 €
120,00 €
900,00 €
200,00 €

APPAREILS AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS DE BOISSONS

- appareils automatiques
- distributeurs de boissons

150,00 €
200,00 €

**LOCATION DE CONTAINERS ET COLLECTE DECHETS
(obligatoire pour la gestion des déchets des métiers de bouche)**

- location de containers et collecte déchets (par container)

80,00 €

LOCATION TOILETTES POUR OUVRIERS - FAMILLES DES FORAINS

- (participation financière obligatoire pour les forains titulaires et de passage qui ne mettent pas à disposition de leurs ouvriers et familles des toilettes dans les caravanes et campings)

60,00 €

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024

27-(33283). ACTION SOCIALE: Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations l'AUESC Bajatière, la ME Teisseire Malherbe, l'Age d'Or, la MJC Parmentier, l'Association du centre social Chorier-Berriat, la Regie de Quartier Villeneuve Village Olympique, Pays'ages, et le Relais Ozanam

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
AUESC BAJATIERE	Aide au fonctionnement 2024	80 000,00 €
ME TEISSEIRE MALHERBE (AHAEAT)	Animation 2024	2 200,00 €
L'AGE D'OR	Aide au fonctionnement 2024	37 500,00 €
MJC PARMENTIER	EVS PRESQU'ILE 2024	23 000,00 €
MJC PARMENTIER	LES JEUDIS DE MARLIAVE 2024	4 150,00 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT	Aide au fonctionnement accueil mutualisé 2024	15 000,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE ET VILLAGE OLYMPIQUE	Aide au fonctionnement 2024	33 000,00 €
PAYS'AGES	Aide au fonctionnement 2023	14 000,00 €

RELAIS OZANAM

Dotation d'action territoriale 2024

20 000,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 22 janvier 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Nicolas KADA

Publiée le :

Conseil Municipal du 5 février 2024

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service / Direction adjointe	Poste à supprimer	Poste à créer
Ressources	Ressources Humaines		Rédacteur	Attaché
Ressources	Ressources Humaines		Rédacteur	Attaché
Ressources	Ressources Humaines	Assistance administrative et gestion des contractuels	Adjoint administratif	Rédacteur
Ressources	Ressources Humaines	Assistance administrative et gestion des contractuels	Rédacteur	Attaché
Ressources	Ressources Humaines	Mobilité et Vie au Travail	Attaché	Psychologue
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Technicien	Bibliothécaire

CREATIONS DE POSTE

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer	Quotité
Ressources	Ressources Humaines	Gestion des Agents Titulaires	Attaché	100%
Ressources	Ressources Humaines	Pilotage et Système d'information RH	Rédacteur	100%

Conseil municipal du 5 février 2024

Annexe n° 1 à la délibération n°39-(34795)

ANNEXE N°1 Rémunération des intermittent-es technicien-nes du spectacle

Personnels non cadres

Fonctions	Taux 1 débutant (taux horaire brut)	Taux 2 normal (taux horaire brut)	Taux 3 majoré (taux horaire brut)	Heure suppl- à partir de la 9ème	Heure de nuit (entre 1h et 6h)
Régisseur-sseuse de site, Principale-e, Régisseur-sseuse Plateau, Lumière, Son	13,87 €	15,03 €	16,94 €	X 1,25	X 1,15
Technicien-ne, Electricien-ne, constructeur-trice, maquilleur-euse, habilleur-se	12,24 €	13,63 €	15,36 €	X 1,25	X 1,15
Chauffeur, coursier, gardien, employé polyvalent...	Taux unique 11,62 € (taux horaire brut)			X 1,25	X 1,15

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 038-213801855-20240205-D20240205_39-DE



Personnels cadres

Fonctions	Forfaits
Directeur-trice Technique/ Scénographe	Forfait 1 Forfait cadre journée : 230 € Forfait cadre demi-journée : 115 €
Régisseur-sseuse Générale	Forfait 2 Forfait cadre journée : 180 € Forfait cadre demi-journée : 90 €

Les taux seront applicables à compter du 01/03/2024.

ANNEXE 1
Exercice budgétaire 2024 – Tableau récapitulatif

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
	MUSIQUES	L'OREILLE EN FÊTE	<p>L'Oreille en fête - Musée en Musique occupe des locaux mis à disposition par la Ville au sein du Musée de Grenoble. Elle contribue au rayonnement culturel du Musée de Grenoble par la proposition d'une programmation régulière d'environ 35 concerts par saison et permet la diffusion de musiciens de niveau international tout en favorisant la découverte de nouveaux talents dans des répertoires variés. Elle organise chaque année « La Folle Nuit » regroupant concerts, conférences et interludes musicaux dans différents espaces du Musée.</p> <p>Mise à disposition gracieuse des chaises pliantes et prise en charge des coûts de livraison et d'installation pour l'association Oreille en fête - Musée en Musique dans le cadre de son évènement annuel « La Folle Nuit » qui aura lieu le samedi 20 janvier 2024 au Musée de Grenoble.</p>	<p>Subv : 26 000 €</p> <p>Locaux : 8 457 €</p>					<p>Locaux : 8 457 €</p> <p>Matériel : chaises pliantes 636,36 €</p>

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2024**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2023	Objet de la subvention proposée	Subventions 2024		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Outdoor Aventure	délibération n° 34351 du 05 février 2024		50 000 €	Organisation de l'UT4M – 12ème édition	0 €	0 €	45 000 €
Total								45 000 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2023	Objet de la subvention proposée	Subventions 2024		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	1 janv. 24	31 déc. 26	27 200 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	10 424 €	17 800 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	1 janv. 24	31 déc. 26	30 000 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	11 900 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Association LA BAJA	1 janv. 23	31 déc. 27	10 250 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	4 200 €
		délibération n° 30607 du 12 décembre 2022						
2 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	1 janv. 24	31 déc. 26	10 000 €	Fonctionnement 2024 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 160 €	4 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	1 janv. 24	31 déc. 26	67 950 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	39 300 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	1 janv. 24	31 déc. 26	24 900 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 374 €	9 600 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	1 janv. 24	31 déc. 26	70 400 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	39 200 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Football Club Allobroges ASAFIA	1 janv. 24	31 déc. 26	27 200 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	10 665 €	15 400 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Grenoble Alp'38	1 janv. 24	31 déc. 26	36 000 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	30 100 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	1 janv. 24	31 déc. 26	61 030 €	Fonctionnement 2024 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 198 €	24 400 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	1 janv. 24	31 déc. 26	44 100 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 399 €	27 500 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	1 janv. 24	31 déc. 26	98 650 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	7 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	1 janv. 24	31 déc. 26	82 000 €	Fonctionnement 2024 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	34 100 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C.)	1 janv. 24	31 déc. 26	133 145 €	Fonctionnement 2024 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	8 800 €	77 300 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	1 janv. 24	31 déc. 26	37 550 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	7 299 €	21 900 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	1 janv. 24	31 déc. 26	52 500 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	676 €	34 300 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Les Centaures Football Américain	1 janv. 24	31 déc. 26	17 820 €	Fonctionnement 2024 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	3 525 €	8 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Mistral Football Club	1 janv. 24	31 déc. 26	44 900 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	11 028 €	10 400 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	1 janv. 24	31 déc. 26	29 499 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	917 €	8 100 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	1 janv. 24	31 déc. 26	12 480 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	7 000 €	6 500 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	1 janv. 24	31 déc. 26	16 080 €	Fonctionnement 2023 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	7 136 €	9 300 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Yeti's Grenoble Roller Hockey	1 janv. 24	31 déc. 26	5 400 €	Fonctionnement 2024 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	3 344 €	4 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
Total								444 300 €

Total Général 489 300 €

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024

71-(34886). MONTAGNE : Délibération tarifaire - Vente de documents désaffectés de la Maison Grenoble Montagne.

Monsieur Claus HABFAST expose,

Mesdames, Messieurs,

Grenoble, ville au cœur des Alpes françaises, s'est dotée en 2002 d'une Maison de la Montagne, proposant de l'information et du conseil sur les itinéraires et les hébergements de montagne à destination des touristes comme plus largement des habitants du bassin grenoblois. En 2010, l'établissement rejoint le réseau des bibliothèques avec la possibilité d'emprunter les nombreux topos et cartes du monde entier disponibles sur place.

Cette Maison de la Montagne constitue l'un des trois piliers de la Mission Montagne, avec le programme Jeunes en Montagne, dédiée depuis bientôt 20 ans à la découverte du milieu montagnard pour des jeunes grenoblois éloignés de la pratique et les Rencontres Ciné Montagne dont ce sera en 2023 la 25ème édition.

Suite à l'arrêt en 2022 de la subvention de la Métropole finançant ce travail d'information touristique spécialisée montagne, la ville de Grenoble a décidé de modifier en profondeur le fonctionnement et les missions de ce lieu pour en faire un outil dédié à la politique montagne de Grenoble avec trois objectifs prioritaires : la montagne pour tous-tes dans une logique de démocratisation de l'accès à la montagne ; la montagne autrement pour une pratique consciente des enjeux environnementaux et les cultures montagne au travers de nombreuses conférences et expositions.

Suite à cette évolution, la majeure partie des topos constituant le fonds documentaire de la Maison de la Montagne a été transféré dans le réseau des bibliothèques de Grenoble. À présent, la Mission Montagne contribue financièrement à l'actualisation régulière du fonds documentaire des topos montagne présents dans le réseau des bibliothèques et conserve une mission de conseil pour les nouvelles acquisitions. Il reste cependant des documents qui n'ont pu être transférés dans le réseau des bibliothèques ne présentant pas un intérêt significatif en termes d'usage ou de patrimoine.

L'ensemble de ces documents seront donc mis en vente lors d'une vente événementielle qui aura lieu les 23 et 24 février 2024 à la Maison Grenoble Montagne aux tarifs suivants :

- Topo obsolète : 1€
- Topo à jour : 3€
- Beau livre : 5€
- Carte obsolète : 0,50€

- Carte à jour : 2€

- Magazine : 0,10€

Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver ces tarifs.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du mardi 23 janvier 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de vente des documents désaffectés de la Maison Grenoble Montagne, tels qu'énoncés ci-dessus.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
M. Claus HABFAST

Publiée le :

AMENDEMENTS PRESENTES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 février 2024

Amendement à la délibération n°4-33304

URBANISME AMENAGEMENT : Abbaye – Désignation du lauréat de la consultation pour réhabilitation des 12 bâtiments de la Cité Abbaye, principe de sortie de portage par l'Établissement Public Foncier du Dauphiné des parcelles cadastrées DV 30, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117 et cession des parcelles DV 427 et 430.

Madame Margot BELAIR et Madame Isabelle PETERS exposent,

Il convient :

- de retirer, dans le corps de la délibération (au 9^e paragraphe 2^e ligne), la mention HT de la somme de 3 268 869 € ;
- de retirer, dans le dispositif de la délibération (au 2^e paragraphe 1^{ère} ligne), la mention HT de la somme de 3 268 869 €.

Conseil municipal du 5 février 2024

Amendement à la délibération n°6-34890 : SPORT Révision des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur.

Proposé par le groupe Grenoble Démocratie Écologie et Solidarité (GDES)

Titre

Révision des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur.

Dispositif de l'amendement :

Il est proposé d'amender comme suit :

Il convient :

- de modifier le paragraphe suivant :

« 1.2 Condition n° 2

- être une association sportive agréée à une fédération sportive. »

en le remplaçant par :

« 1.2 Condition n° 2

- être une association sportive affiliée à une fédération sportive agréée »

Conseil municipal du 5 février 2024

Amendement à la délibération n°6-34890 : SPORT Révision des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur.

Proposé par le groupe Grenoble Démocratie Écologie et Solidarité (GDES)

Titre

Révision des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur.

Dispositif de l'amendement :

Il est proposé d'amender comme suit :

Il convient :

- de supprimer le paragraphe suivant :

« Dans le document déclaratif des associations, une nouvelle donnée sera ajoutée : l'inscription du nombre de personnes non binaires adhérentes de l'association. »

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05/02/2024

Amendement à la délibération n° 34-(34714)

FINANCES : Affectation de subventions sur crédits existants

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Il convient :

- D'ajouter dans le dispositif de la délibération :

FEDERATION FRANCAISE USAGERS BICYCLETTE - Congrès FUB 2024	15000
--	-------

- De modifier dans le dispositif de la délibération :

TOTAL BUDGET	2 125 668,85
--------------	---------------------

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05/02/2024.

Amendement à la délibération n°44-(34874)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Frais de mission des élu-es au titre de mandat spécial

Madame Laura PFISTER expose,

ci-après, :

Il convient de supprimer dans le dispositif le déplacement suivant :

- **du 01 au 02/02/2024 à Bruxelles (Belgique) - Invitation de la Commission Européenne aux Journées de travail avec les autres membres français du réseau Bâtir l'Europe avec les Élus Locaux.**
- M. Emmanuel CARROZ

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024

Amendement à la délibération n°53-(34876)

AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble : Contrat d'exposition avec le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou - Musée national d'art moderne pour l'organisation de l'exposition « Joan Miró. Les collections du Centre Pompidou ».

Madame Lucille LHEUREUX expose,

Il convient :

- de modifier l'annexe « CONTRAT MIRO » de la manière suivante :

- Page 2 : il convient de remplacer

« le Centre Pompidou, responsable de la garde des œuvres d'art active de coopération avec les institutions culturelles en région »

par

« le Centre Pompidou, responsable de la garde des œuvres d'art moderne et contemporain de l'Etat et « grand département du XXème siècle », met en œuvre une politique active de coopération avec les institutions culturelles en région »

- Page 3 : il convient de remplacer :

« et par Madame Aurélie Verdier (ci-après désignée « la Commissaire associée_») »

par

« par Madame Aurélie Verdier (ci-après désignée « la Commissaire associée_») et par Madame Anne Foucault »

- Page 20 : il convient de remplacer :

« Pour le Maire de la ville de Grenoble, »

par

**« Pour l'Emprunteur,
Par délégation, pour le Maire de la ville de Grenoble »**

VOEUX

GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Vœu*Pour le maintien de la ligne ferroviaire Grenoble-Paris*

La presse a récemment révélé une note interne de la SNCF qui fait état des menaces pesant sur les lignes considérées comme non rentables, et notamment la ligne Grenoble-Paris.

Si la SNCF dément envisager à ce stade toute suppression de trains sur la ligne, il est incontestable que celle-ci est aujourd'hui dégradée par un déficit criant d'investissements.

La qualité et la fréquence de la liaison avec Paris est un gage majeur d'attractivité pour un territoire. En la matière, Grenoble a pris du retard sur les autres métropoles qui se sont mobilisées pour obtenir des investissements.

Ainsi, nous sommes toujours dépourvus de ligne à grande vitesse entre Grenoble et Lyon. Alors que Bordeaux est désormais à 2h de Paris en TGV, nous sommes à 3h et les trajets directs sont rares.

L'absence de ligne TGV dédiée engendre également un encombrement de la ligne TER Grenoble-Lyon, et pèse donc sur la qualité de l'offre pour les trajets du quotidien.

Afin d'encourager le report modal vers le train et préserver l'attractivité de la métropole grenobloise, l'amélioration de la liaison Grenoble-Paris est donc indispensable.

En conséquence, le conseil municipal de Grenoble demande à Monsieur le Premier Ministre de garantir le maintien de la ligne ferroviaire Grenoble-Paris et d'en améliorer la qualité en prévoyant les investissements nécessaires par une loi de programmation pluriannuelle.

Conseil municipal du lundi 5 février 2024

Vœu proposé par le groupe Nouveau Regard et présenté par Delphine Bense

Vœu adressé au PDG de la SNCF lui demandant de s'engager à ne pas diminuer le nombre de TGV Grenoble Paris quotidiens et à flécher des investissements sur la ligne Grenoble Paris permettant de bénéficier d'une véritable ligne à grande vitesse.

Régulièrement le sujet de la rentabilité de certaines lignes ferroviaires et leur pendant, la diminution de la fréquence des TGV, revient à la une de la presse.

Il y a quelques jours un article de presse basé sur un document interne de la SNCF relatait que la compagnie ferroviaire cherche à optimiser les dessertes notamment en réduisant le poids des lignes à grande vitesse déficitaires dont l'axe Grenoble – Paris semble faire partie.

Si SNCF Voyageurs a rapidement démenti en indiquant "n'avoir engagé le moindre projet de réduction globale des dessertes TGV ou d'arrêt de destinations. Aucun projet de la sorte n'a d'ailleurs été soumis dans les instances de l'entreprise", la suppression de TGV quotidiens Grenoble Paris ces dernières années, sans aucune concertation ni information préalable, est une réalité et nous inquiète.

Rappelons que fin 2018 déjà la SNCF avait pris la décision de supprimer chaque jour un TGV sur la ligne Grenoble-Paris (le Grenoble Paris de 7h16 et le Paris Grenoble de 6h41) entraînant une diminution de 9 à 8 TGV quotidiens pour la ligne Grenoble Paris. Ces suppressions avaient été condamnées par les députés Emilie Chalas et Olivier Véran.

Rappelons que fin 2022 encore, le maire de Grenoble, le président de Grenoble Alpes Métropole et le président du SMMAG avait écrit au PDG de la SNCF pour qu'il reconsidère les évolutions annoncées sans aucune concertation. Pourtant dès 2023, les suppressions annoncées en décembre 2022 étaient effectives : au départ de Grenoble le TGV de 5h19 fusionnait avec celui de 6h19 en un seul TGV à 5h47 et le dernier TGV au départ de Paris était avancé de 19h43 à 19h14.

Le courrier des élus mentionnait que ces orientations "nuisent à la qualité de l'offre ferroviaire et à la qualité de vie des usagers du train, notamment de toutes celles et ceux qui effectuent un aller-retour dans la journée entre Grenoble, Lyon et Paris pour des raisons professionnelles" et demandait "qu'à

l'avenir les élus locaux, mais également les représentants des acteurs économiques, les associations d'usagers, soient associés aux réflexions et aux décisions concernant l'offre ferroviaire sur notre territoire".

Rappelons enfin que dans le sens Grenoble-Paris, en 1989 il y avait 5 tgv par jour, en 2000 : 6, en 2006 : 7, en 2020 : 8 et actuellement : 6...

Encore une suppression et nous reviendrons au même niveau de service qu'aux débuts de la ligne TGV Grenoble Paris à la fin des années 80 alors que depuis cette époque le dynamisme et l'attractivité de notre territoire n'ont cessé de se développer !

Notre ville souffre déjà du manque d'une vraie ligne à grande vitesse et diminuer le nombre de TGV quotidiens ne ferait que renforcer son enclavement et aurait des conséquences néfastes sur l'attractivité de notre métropole et son développement économique.

Et ce serait un comble car au moment où la presse révélait les possibles diminutions de fréquence des lignes TGV déficitaires, elle relayait également les résultats de la dernière édition du baromètre Arthur Loyd, qui mesure l'attractivité des métropoles et le dynamisme des territoires. Et cette étude place Grenoble comme la 3^{ème} grande métropole (dans la strate 500 000 à 1 000 000 d'habitants) la plus attractive et résiliente de France ! Grenoble arrive dans le trio de tête pour 5 items sur les 14 étudiés notamment en 1^{ère} place sur la thématique de la vitalité économique et est en tête également pour la qualité de vie.

Le baromètre mentionne également que parmi les points forts à ne pas manquer pour s'imposer en terme d'attractivité, "Il semblerait ainsi – en témoignent les exemples de Rennes ou Reims – que la mise en place d'une desserte TGV soit un levier de croissance majeur, à condition que les territoires optimisent l'exploitation de cette infrastructure via la réalisation de quartiers d'affaires ou zones d'activités économique."

Le TGV est bel et bien un enjeu majeur pour l'attractivité de Grenoble.

Pour ces raisons, le conseil municipal demande :

- au PDG de la SNCF de s'engager à ne pas diminuer le nombre de TGV Grenoble Paris quotidiens et à flécher des investissements sur la ligne Grenoble Paris permettant de bénéficier d'une véritable ligne à grande vitesse"

Conseil Municipal du 5 février 2024

Voeu : pour un retrait de la loi asile et immigration

adressé à

Monsieur Gabriel ATTAL, Premier Ministre

proposé par le Groupe Grenoble En Commun

A Grenoble, nous résisterons à l'application des mesures discriminatoires de la loi Asile Immigration,

Considérant que le Président de la République, en ayant promu la loi Asile et immigration fondée sur des principes et des dispositifs empruntés à l'extrême droite, a bafoué sa promesse républicaine prononcée au soir de son élection le 24 avril 2022 qu'il formulait à travers ces mots : "Je sais aussi que nombre de nos compatriotes ont voté ce jour pour moi non pour soutenir les idées que je porte, mais pour faire barrage à celles de l'extrême-droite. Et je veux ici les remercier et leur dire que j'ai conscience que ce vote m'oblige pour les années à venir",

Considérant l'adhésion d'une partie des parlementaires dits « Les Républicains » à ce projet de loi, en accord avec les parlementaires du Rassemblement national,

Considérant la réaction solidaire de nombreuses collectivités, notamment via l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA), à plusieurs reprises, contre cette loi qui instaure une véritable préférence nationale, au cœur du programme de l'extrême droite,

Considérant que la loi Asile immigration est « le texte le plus répressif jamais voté en France depuis la Seconde Guerre mondiale sur l'immigration », selon les mots d'un communiqué de l'Institut Convergences Migrations, un réseau de plus de 700 chercheur-es sur les migrations.

Considérant que cette loi remet en cause les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, et du droit du sol, au fondement de notre République depuis 1789,

Considérant que le Président de la République, plutôt que prendre ses responsabilités en retirant un texte largement attentatoire aux libertés et aux droits humains fondamentaux, préfère se défausser sur le Conseil constitutionnel qu'il rend responsable d'un arbitrage politique, dévoyant ainsi nos institutions,

Considérant qu'une douzaine de Contributions extérieures (« Portes étroites ») ont été déposées auprès du Conseil constitutionnel, dont deux signées par l'ANVITA, pour alerter les Sages sur les atteintes à la Constitution contenues dans le texte,

Considérant que la décision du Conseil constitutionnel rendue le 25 janvier 2024 permet d'écarter les mesures les plus attentatoires aux droits humains parmi lesquelles la menace portée sur l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence, l'introduction de la préférence nationale dans l'octroi des prestations sociales, la limitation du droit du sol, le rétablissement du délit de séjour irrégulier, le durcissement des conditions du regroupement familial...

Considérant néanmoins que les mesures maintenues dans le texte témoignent de la mise en œuvre de conditions toujours plus drastiques de régularisation et la facilitation du blocage administratif des personnes exilées qui plongeront ou maintiendront des centaines de milliers de personnes dans l'irrégularité, malgré des années de vie en France, malgré

leurs liens privés et familiaux, malgré leur insertion et leur participation à la société française, aggravant et participant à plein de ce que les associations nomment « la fabrique des sans-papiers par l'Etat ».

Considérant que cette précarisation va accroître la vulnérabilité de personnes et créer une nouvelle catégorie de « sous-travailleurs », sans capacité de faire respecter leurs droits face à des employeurs peu scrupuleux ou des marchands de sommeil, et que la réintroduction du délit de séjour irrégulier annihilera tout espoir pour les personnes sans-papiers qui travaillent d'obtenir leur régularisation,

Considérant que cette politique discriminatoire à l'égard des étrangers repose sur une idéologie raciste et xénophobe, qui amalgame personnes étrangères avec criminalité et pénalise des personnes qui vivent déjà souvent dans des conditions d'extrême précarité,

Considérant que, selon l'OCDE, « dans tous les pays, la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est supérieure aux dépenses que les pays consacrent à leur protection sociale, leur santé et leur éducation », et qu'elle a permis d'engendrer 10 milliards d'euros par an en France sur cette période,

Considérant la tradition d'accueil inconditionnel de Grenoble et ses valeurs d'humanisme qui irriguent l'ensemble de ses dispositifs de solidarité, de soutien et d'intégration, par son adhésion à l'ANVITA et par ses actions concrètes au quotidien,

Le Conseil municipal :

- **Demande au Président de la République de retirer la loi Asile immigration et de missionner son Gouvernement afin qu'il soumette au vote des parlementaires une loi proposant une véritable politique d'accueil digne et humain ;**
- **S'associe aux nombreuses collectivités dont 32 Conseils départementaux qui ont déjà annoncé ne pas appliquer cette loi et réaffirme qu'il n'appliquera pas de mesures discriminatoires à l'égard des étrangers à travers ses politiques publiques ;**
- **Réaffirme qu'il continuera de promouvoir à travers ses politiques publiques et ses prises de positions, une politique d'accueil inconditionnel et digne, à la hauteur des moyens de la 3ème puissance économique d'Europe ;**
- **Rejoint l'appel de la Fédération des Acteurs de la Solidarité et d'autres grandes organisations à entrer en résistance constructive face à ce texte.**

Monsieur le Premier Ministre,

La mobilisation du monde agricole met en lumière un scandale. D'un côté, de plus en plus de paysannes et de paysans ne vivent plus de leur travail et quelquefois n'arrivent même pas à se loger correctement. De l'autre les prix de l'alimentation explosent et nos concitoyennes et concitoyens sont toujours plus nombreux à être en difficulté pour manger correctement. Les richesses sont captées par la finance, les multinationales de l'agroalimentaire et par la grande distribution dont les marges atteignent des records. Les patrons de l'agro-alimentaire et les patrons de la grande distribution s'allient pour tirer vers le bas la rémunération des agriculteurs. Les causes du malaise sont connues, les revendications du monde agricole sont claires : un revenu digne, des prix rémunérateurs garantissant l'avenir de leurs métiers et des filières.

Ne nous trompons pas : la situation actuelle est le fruit direct d'un système économique capitaliste néolibéral appliqué à l'agriculture, exigeant de celle-ci qu'elle suive une voie productiviste et extractiviste. Des productions uniformisées niant la diversité des territoires, une concurrence internationale exacerbée, l'omniprésence de la chimie de synthèse et de la mécanisation, la négation de la sensibilité et des besoins des animaux non-humains, l'obsession pour la quantité au détriment de la qualité... Aujourd'hui, ce système incite les agriculteurs et agricultrices à produire toujours plus, sur des surfaces toujours plus grandes, pour une rentabilité désormais stagnante voire décroissante.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, au travers de ce vœu du conseil municipal de Grenoble :

- d'agir au plus vite auprès de l'Union Européenne pour réformer la PAC afin que les subventions corrigent les inégalités de revenu et d'accès au foncier plutôt que de les accroître, afin de maintenir et installer des paysans et paysannes nombreux sur l'ensemble du territoire et d'assurer leur l'avenir, de leur permettre de fournir des aliments de qualité tout en préservant les engagements pour le climat, l'environnement et la biodiversité, notamment en soutenant fortement la conversion en bio. La PAC doit aider les agriculteurs et agricultrices à s'adapter au changement climatique et à la baisse des ressources en eau avec des modes de production économes et ne dépendant pas de la création de réserves de substitution d'irrigation ("méga-bassines") ;**
- de mettre fin aux traités de libre-échange qui constituent une concurrence déloyale pour les agriculteurs et agricultrices, qui contribuent à ne pas protéger la paysannerie du monde entier et encouragent les transports de marchandises et d'animaux sur de longues distances ;**
- en s'inspirant du commerce équitable, d'instaurer des « mesures miroirs » pour ne plus laisser entrer dans l'Union Européenne des productions réalisées avec des substances interdites en France, ou selon des normes environnementales et sociales très inférieures à celles de la France ;**
- d'étudier avec la plus grande énergie l'ouverture d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale dédiée à l'alimentation, permettant ainsi d'apporter une réponse systémique à la précarité agricole, à la dégradation de l'offre alimentaire ainsi qu'à la crise environnementale.**

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du 5 février 2024

Introduction d'Éric Piolle

Mesdames, messieurs, mes chers collègues,

Le 1^{er} février 1954, un homme excédé de l'indifférence de ses concitoyens lançait un appel. Une femme venait de mourir de froid dans la rue et l'abbé Pierre déclara : Il faut que ce soir même, dans toutes les villes de France, dans chaque quartier de Paris, des pancartes s'accrochent sous une lumière dans la nuit, à la porte de lieux où il y ait couvertures, paille, soupe, et où l'on lise sous ce titre « centre fraternel de dépannage », ces simples mots : « Toi qui souffres, que tu sois, entre, dors, mange, reprends espoir, ici on t'aime ». 70 ans plus tard, où en sommes-nous ? Cet appel résonne toujours.

Les pauvretés prennent de nombreux visages. Ils prennent ceux des étudiant.e.s qui ne mangent pas à leur faim, des familles monoparentales, des familles contraintes d'occuper des écoles, avec des enfants de plus en plus petits, parfois arrivées de loin au terme d'un parcours chaotique.

Ils prennent aussi la figure des agricultrices et des agriculteurs, face à la force de négociation de l'agro-industrie, de l'agro-alimentaire et de la grande distribution ... Je suis fier, ici, à la Ville de Grenoble, que le soutien à l'initiative locale de sécurité sociale de l'alimentation qui est à l'étude depuis février 2023 pose à la fois le sujet de l'alimentation, comment bien manger pour toutes et pour tous en cette période où 16% de Français ne mangent pas à leur faim et où 20 % d'agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté. Et je suis fier que cette

initiative soit portée au travers d'un angle environnementale solidaire et démocratique, en écoutant tous les acteurs du territoire. Nous aurons un débat dans ce conseil sur ce beau projet, qui, en cette année de commémoration de la Libération de Grenoble, rend hommage d'une belle façon au programme des Jours Heureux.

Mais le gouvernement se trompe d'ennemi une fois de plus. Il désigne l'interdiction des pesticides et appelle à la pause en la matière tandis que Gabriel Attal cède aux grands céréaliers et aux tenants d'une agriculture qui épuise les terres et nourrit les marges de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution en laissant les locaux vivoter.

Il donne de la souplesse là où il faudrait maintenir le cadre, en proposant d'intégrer dans l'obligation de construire du logement social une part dédiée au logement intermédiaire, ce qui raréfie l'offre de logements disponible pour les plus modestes et permet par un tour de passe-passe aux villes les moins volontaristes de créer une mixité entre ultra-riches et classes moyennes privilégiées. Nous aurons un débat ce soir sur la lutte contre l'habitat indigne et le permis de louer, outil qui permettra de lutter contre les abus dans le secteur du logement.

N'en déplaise à notre premier ministre, le président et le gouvernement discriminent sans cesse. Ils discriminent quand ils choisissent d'écouter certains agriculteurs uniquement mais d'ignorer l'immense masse des agriculteurs. Ils discriminent lorsqu'ils choisissent d'ignorer les enseignants. Ils discriminent en tentant d'attirer des médecins étrangers tout en

soumettant au conseil constitutionnel une loi sur l'immigration raciste qui fait écho au programme du front national des années 1980. Ils discriminent en culpabilisant ceux qui ne sont pas insérés dans le marché du travail et en l'astreignant à 15 heures de travail obligatoire pour percevoir le Revenu de Solidarité pour l'Autonomie, le RSA. Nous voyons déjà les effets de la suppression du revenu de citoyenneté en Italie, lorsque certaines familles peuvent s'en remettre à la solidarité du voisinage et d'autres sont contraintes de sortir du cadre légal pour survivre.

Le premier ministre nous propose un projet de société tout en autoritarisme : « peines d'intérêt éducatif » pour les mineurs ayant commis des actes de délinquance, éloignement en internat pour ceux qui génèreraient des troubles – les parents étant de même présumés démissionnaires-, et généralisation du SNU. Ici, nous sommes heureux de présenter aujourd'hui un partenariat entre la Ville de Grenoble et le collège du Village Olympique, qui sera présenté et qui propose d'accueillir dans les services de la Ville les collégiens exclus temporairement de leur établissement.

Tandis que les JO mobilisent une grande partie des forces de l'ordre en 2024, la Ville de Grenoble se prépare à remettre de l'humain dans les rues, toujours plus d'humain. Il faut évidemment se coordonner pour surveiller et punir, mais ce n'est pas ça le plus important. Le plus important c'est d'aller à la rencontre de celles et ceux qui occupent l'espace public, désamorcer les éventuels conflits, pour que l'on puisse faire de la prévention tant que l'on peut, et de la sanction quand on n'y arrive plus. C'est le sens de l'expérimentation que nous avons conduite l'été dernier en centre-ville, dans les espaces verts et à

proximité de certains gymnases, que nous souhaitons pérenniser au travers d'un groupement d'intérêt public qui sera soumis au débat du conseil municipal ce soir. Un groupement d'intérêt public avec deux autres communes de l'agglomération, dont les premiers jalons seront donc présentés aujourd'hui.

Tandis que le Conseil d'État rendait son avis sur l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution, l'exécutif parle de réarmement. Réarmement à toutes les sauces, y compris réarmement démographique, vocabulaire guerrier à un moment où le président du sénat, Gérard Larcher ne veut pas entendre parler de la question de l'IVG puisqu'il ne voit pas d'obstacle aujourd'hui à la liberté d'avorter en France. C'est oublier à quel point ancré dans la constitution, peut fixer un cap pour la société et éviter que ces droits soient fragilisés d'un trait de plume, des traits de plume qui, on le sait, sont toujours un risque.

A l'Assemblée Nationale, Sabrina Sebaihi présentait voici quelques jours le rapport de la commission d'enquête mandatée par l'Assemblée pour pointer les pratiques dans les fédérations sportives, document qui pointait quelques abus, balayé d'un revers de main par la ministre des sports, des jeux olympiques, de l'éducation nationale, on ne sait plus trop. Je suis heureux que ici, nous discutons dans ce conseil municipal, des sujets du sort à travers la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, compte tenu de l'omerta qui règne sur le sujet, et de l'évolution du subventionnement des associations sportives, et ces délibérations seront importantes, seront débattues cet après-midi.

En cette année olympique, une politique volontariste en matière de formation et de sensibilisation des professionnels, des bénévoles et des pratiquantes et pratiquants sera initiée et je crois que c'est au bénéfice de toutes et tous.

Et tandis qu'Amélie Oudea Castera préfère recourir au privé et charge ce choix sur le dos des défaillances d'une école publique qu'elle est pourtant censée porter, nos institutions culturelles ici ne font pas de tri entre les usagères et les usagers, et œuvrent pour abolir les barrières : vous le verrez tout au long des délibérations, y compris à travers les projet du Théâtre Municipal de Grenoble, mais aussi dans les démarches d'accueil de publics précaires pratiquées au Muséum, ou le partenariat du Musée de Grenoble avec le centre médical de Rocheplane, entre autres exemples.

Nous voyons ces dernières semaines une politique autoritariste de plus en plus forte se marquer, c'est l'occasion ici de rappeler les conditions du dialogue, de rappeler un humanisme qui semble balayé, fragilisé par l'exécutif national, nous avons là une responsabilité collective importante pour rester à l'image de l'histoire de notre ville.

Je vous remercie.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023

Monsieur le Maire,

Notre groupe vote contre le compte-rendu du dernier conseil municipal. Je vous ai écrit en ce sens, car vous avez donné la parole à Yann Mongaburu alors que vous aviez annoncé que le conseil municipal était clos. Et vous m'avez interdit de lui répondre pour démentir les propos qu'il me prêtait, que vous avez d'ailleurs reconnu ne pas avoir entendu. Il est donc très surprenant que les propos de Monsieur Mongaburu figurent dans ce compte-rendu. C'est la raison pour laquelle nous votons contre.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention délibération #1 – 34895

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire,

Quelques mots sur ce rendu acte qui égraine les procédures, liste dans laquelle nous retrouvons le restaurant le 5 alors que vous aviez demandé à son gérant comment on en était arrivé là et annoncez souhaiter une solution amiable. Pour nous ces conflits devant les tribunaux avec les acteurs de la ville, avec votre personnel sont significatifs de votre mode de gestion. S'agissant du 5, rappelons qu'il s'agit d'un conflit qui porte sur 500 000 €. Comment en est-on arrivé là en effet ?

Dans cette liste, on ne trouve pas trace de l'action judiciaire comme partie civile que vous avez décidé tout seul par arrêté du 11 janvier dernier dans l'affaire dite du dieselgate. La ville n'a aucun intérêt direct dans ce dossier et il n'y a évidemment pas besoin d'elle pour que le dossier aille à son terme judiciaire. Il s'agit simplement pour vous d'une opération supplémentaire de com' dans le cadre de votre campagne nationale, financée par le contribuable grenoblois. Vous allez pouvoir intervenir médiatiquement comme partie civile et c'est tout ce qui vous intéresse.

Le même homme qui refuse de déposer plainte à Grenoble contre les mafias qui bloquent les chantiers en faisant du chantage, le même homme qui a refusé de déposer plainte après que la salle polyvalente municipale de Mistral ait été occupée et saccagée par des dealers.

Ce deux poids deux mesures révolte tous ceux qui attendent du Maire qu'il assume d'abord les responsabilités pour lesquelles il est élu. Le courage, ce n'est pas de s'associer à la meute dans un dossier établi

pour en tirer des bribes de publicité. Le courage, c'est de s'attaquer enfin à ce grave dérèglement dans l'enceinte de la ville, d'actionner la justice, de marquer une volonté de démontrer que vous n'abandonnez ni les Grenoblois ni les entreprises qui sont si démunis face à cette violence insupportable.

Ce rendu-acte démontre que vous ne voulez rien de tout ça mais seulement utiliser les moyens de la ville pour régler vos comptes personnels ou comme moyen de votre campagne nationale. C'est désolant dans l'état actuel de la ville.

Conseil Municipal du 5 février 2024

2-34868 : ALIMENTATION - Délibération cadre sur le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation à Grenoble

Intervention d'Anouche Agobian

Quand on est de gauche, on se donne une certaine idée de la République. Elle ne doit pas exister qu'en droit, elle doit prendre corps dans l'ensemble de la société. C'est le sens de la République sociale. La sécurité sociale constitue le pilier fondamental de notre histoire commune. D'abord partie des caisses constituées au sein des entreprises par les travailleurs, elle a été soutenue par le Conseil National de la Résistance, puis inscrite dans le marbre par le gouvernement provisoire de 1944 et le ministre du travail, Ambroise Croizat.

Le principe de sécurité sociale alimentaire, 7^{ème} branche de la sécurité sociale, s'inscrit donc naturellement dans cette tradition. Nous pouvons saluer à ce titre l'universalité qui imprègne ce projet, dans la continuité de l'histoire de la République sociale, construite autour du salaire socialisé et de la redistribution des richesses.

Une fois dit ça, on n'a pas dit grand chose !

Ici, il est fait état d'une délibération cadre, posant le principe d'une mise en place de la sécurité sociale alimentaire sur le territoire grenoblois, principe déjà posé, et c'est dit dans la délibération, à l'occasion du bouclier climatique et social, il y a déjà 1 an. Or, cette délibération cadre ne nous éclaire pas davantage sur le fonctionnement concret de cette Sécurité Sociale Alimentaire.

D'abord, la sécurité sociale a pour spécificité son indépendance vis-à-vis des institutions politiques. Ce sont les cotisantes et les cotisants qui décident, démocratiquement, de la manière dont elle s'organise. Ici, le rôle joué par la Municipalité nous semble flou. Tout en laissant penser qu'elle permettrait l'autonomie organisationnelle de la Sécurité Sociale Alimentaire, il semble qu'elle soit tout de même la porteuse du projet. Voir la municipalité s'immiscer dans le fonctionnement d'une sécurité sociale, dans une logique *top-down* serait contre le principe même de la "sécu", qui, on l'a rappelé, provient d'abord des citoyens avant de monter dans le giron institutionnel.

Ensuite, on peut s'interroger sur la pertinence de voir la commune porter ce genre d'initiative. Quel est ainsi le lien souhaité avec la Métropole dans la constitution de cette sécurité sociale alimentaire ? De manière générale, la Ville est-elle à même d'impulser un projet citoyen ? Qu'est-ce qui justifierait le fait qu'un citoyen ne puisse pas cotiser parce qu'il vit à 10 mètres de Grenoble et donc pas sur le territoire ?

Ensuite, il faut aussi resituer la mise en place de la sécurité sociale alimentaire à

Grenoble dans son contexte politique. La sécurité sociale alimentaire, inscrite au sein dudit bouclier climatique et social, est donc de fait l'une des raisons de la hausse de 25 % de la taxe foncière. 1,4 million d'euros fléché sur cette sécurité sociale alimentaire en année pleine. 1,4 million d'euros, ce n'est pas rien. Or, nous devons reconnaître qu'un grand nombre d'initiatives que nous avons prises ensemble, qui partaient d'une bonne idée, et d'une bonne intention, se sont avérées inefficaces. Comment ne pas penser, en lisant cette délibération, au *cairn*, initiative excellente dans son principe, mais qui n'a pas été suivie par les grenobloises et les grenoblois.

Notre crainte est là : voir un beau principe exister dans les textes, mais sans la substance qui devrait l'accompagner, sans être suivi par les habitantes et les habitants. Cela reviendrait donc à jeter 1,4 M d'euros par an par la fenêtre.

Jusqu'à la fin du mandat, voire plus, je ne vois pas comment, sur cet 1,4 million d'euros, un seul euro pourra servir à mieux nourrir un grenoblois, mais cela va sans doute vous permettre de mieux dormir, en vous convaincant que vous avez activement participé au « mieux nourrir ». Belle idée, mais nous ne sommes pas convaincus de la manière dont vous souhaitez la mettre en place. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention délibération #2 – 34868

Délibération cadre sur le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation à Grenoble

Monsieur le Maire,

Nous nous trouvons à nouveau avec en numéro 1 une délibération-cadre incantatoire, inopérante comme nous en avons voté beaucoup qui n'ont rencontré aucune application concrète quand elles n'ont pas été totalement démentie par les faits, comme on l'a vu avec celle sur l'esplanade par exemple, définissant un calendrier qui n'a existé que dans vos têtes.

Il s'agit toujours de com' et d'éviter de traiter les urgences des Grenoblois qui s'appellent la qualité des déplacements, la propreté de l'espace public, l'insécurité endémique, l'attractivité en berne de la ville.

Nous aimerions mieux parler du pourquoi vous installez les caméras à l'hôtel de ville pour lutter contre la violence et les agressions contre les agents, et pourquoi vous les refusez aux Grenoblois. On ne risque pas d'avoir une délibération-cadre sur ces questions ou sur la trajectoire financière de la ville et quelques autres.

Comme toujours avec vous, afin de vivre sur la peur, vous partez de faux postulats. Car en un siècle, au contraire de vos affirmations, l'agriculture mondiale a pu passer de 2 milliards à 8 milliards d'individus ayant accès à la nourriture, et si vos modèles malthusiens avaient été suivis, des millions et des millions de terriens mourraient de faim.

Les français bénéficient d'une des meilleures places au monde en matière d'espérance de vie à la naissance et nous sommes parmi les bons pour l'espérance de vie en bonne santé. Je ne pense pas que notre alimentation si décriée y soit totalement étrangère.

La révolte récente des agriculteurs a soulevé nombre de problématiques parmi lesquelles celles que vous soutenez et avez parfois réussi à imposer en France et à Bruxelles. Comme avec la peur du nucléaire sur laquelle vous avez régné des décennies avec le résultat catastrophique que l'on sait, vous avez réussi à handicaper suffisamment notre agriculture pour que d'exportateur mondial nous soyons devenus importateurs net de produits en 2023.

Vous chargez les agriculteurs de tous les maux, parmi les premiers responsables du réchauffement climatique, alors qu'ils sont d'abord les premiers nourriciers de l'humanité et ensuite les premiers jardiniers de notre paysage et les plus proches des animaux.

Vous n'avez jamais tenu compte de la concurrence en leur faisant imposer des normes qui ne sont pas appliquées par d'autres pays et on a retrouvé là cette écologie punitive, totalement déconnectée du réel. Vous avez voulu imposer la réduction des terres cultivables, leur mise en jachère, la réduction des pâturages, la création de normes pour les élevages qui signifient la mort des petits éleveurs qui faisaient la richesse et la diversité de nos campagnes, la mort de tous ces hommes en phase avec leurs animaux et la nature.

On en a marre de vos diktats, comme par exemple l'obligation de passer à 25 % de surfaces cultivées en bio alors que la filière est déjà en difficultés du fait des baisses de pouvoir d'achat. Les agriculteurs meurent de ces obligations, de ces contrôles et de ces normes imposés par des urbains nantis.

J'ai cru comprendre que le nouveau Premier Ministre avait rétabli l'impératif premier, à savoir celui de la souveraineté alimentaire. J'espère qu'il s'y tiendra car, malheureusement, l'absence de ligne claire a caractérisé la gestion des fondamentaux du pays jusque-là. Tout doit découler de cet objectif et tout doit se ranger derrière lui. Les autres impératifs ne doivent être pris en compte qu'à proportion qu'ils ne viennent pas contrevenir au premier.

On assure d'abord de quoi s'alimenter, ensuite on veille à ce que cette alimentation soit la plus saine et que sa production soit la moins impactante pour la planète.

C'est cela les fondamentaux d'une nation, d'un collectif national. Souveraineté culturelle, énergétique, de défense, financière, et souveraineté alimentaire. Chaque fois qu'on vous écoute on les oublie et la population trinque, en subit les conséquences.

Au passage nous sommes très choqués par le mépris que vous signifiez à toute la chaîne de distribution de l'aide alimentaire aux plus démunis, accusée de distribuer une nourriture de mauvaise qualité, de favoriser un marché et de bénéficier d'une fiscalité avantageuse pour laquelle beaucoup se sont battus. Mais pour qui vous prenez-vous ?

Sous prétexte que vous créez des droits fictifs, des droits que vous êtes incapables d'assurer, vous faites la leçon au monde, sachant que tous les systèmes coercitifs qui ont prétendu dans l'histoire gérer les campagnes par une économie administrée se sont soldées par des échecs cuisants, des famines qui ont tué des millions de personnes comme en URSS et en Chine au temps où vos prédécesseurs idéologiques brandissaient à Grenoble le petit livre de Mao sur la révolution déjà heureuse.

De notre côté, nous voulons rendre hommage au contraire à tous ces bénévoles qui organisent l'accès à l'alimentation dans des conditions difficiles, on le sait, puisqu'ils doivent aussi subir l'insécurité endémique qui pollue notre territoire comme on l'a vu avec le saccage des réserves du secours populaire ou des cambriolages d'Episol. Vous seriez plus utile en agissant contre l'insécurité qu'avec cette délibération-cadre.

L'innovation sociale ne nous fait pas peur. Nous avons mis en place à Grenoble le Revenu Minimum avant Michel Rocard et nous en avons les moyens. Mais ici il ne s'agit pas de mettre en place un nouvel accès immédiat à un droit que vous êtes dans l'incapacité de financer, mais des groupes de travail qui vont mobiliser du temps et de l'argent du fonctionnement municipal, ajouter une bureaucratie supplémentaire à

une ville qui en meurt sans apporter aucun service supplémentaire aux Grenoblois.

En réalité, des « droits », vous en parlez sans cesse mais vous n'en apportez aucun. D'autant que les droits sans les devoirs ça ne veut rien dire : ça transforme le citoyen qu'il devrait être en consommateur d'un droit de tirage, comme au supermarché devant le rayon. On ne construit rien de collectif, on ne produit aucun sentiment d'appartenance en affichant ainsi un "commun" qui n'est qu'une somme d'individualités.

Ca ressemble finalement au Cairn, la monnaie locale qui ne fonctionne pas, tous ces dispositifs hors sol avec lesquels vous amusez la galerie pour éviter de rendre des comptes et de prendre des décisions sur ce dont vous êtes responsable.

Non, en février 2024, dans la situation financière de la ville, avec tous ces chantiers bloqués par les mafias qui envahissent la ville, alors que nos concitoyens attendent partout des réponses sur leur qualité de vie, leur espace public, leur sécurité, alors que les propriétaires ne peuvent pas faire face à la hausse d'impôts, non, la première délibération de la ville ne devrait pas être de mettre en place un groupe de travail sur un sujet qui n'est pas de sa compétence. Même pour occuper M. Back.

En matière alimentaire par exemple, au lieu de ces groupes de travail pourriez-vous assurer enfin l'inclusion de tous les élèves qui ont des allergies. J'en informe ce conseil, Eric Piolle a été saisi par des parents d'élèves dont les enfants sont exclus depuis 4 ans de la possibilité de manger à la cantine et de participer aux activités alimentaires parce qu'ils ont un PAI qui inclut des allergies. La municipalité n'est pas capable de s'adapter et les exclut même d'activités culinaires auxquelles ils pourraient participer.

Si vous traitiez les questions de votre compétence, y compris dans l'alimentaire, plutôt que de vous lancer dans ce type d'annonce, ne pensez-vous pas que la ville se porterait mieux ?

Nous aurions préféré aussi, par exemple, que la délibération numéro 1 soit une réponse à la lettre ouverte de l'Union des Habitants du Centre-Ville qui vous demande d'expliquer la cohérence des décisions actuellement prises sur la suppression de la bibliothèque du centre ville, les décisions sur la circulation cours Berriat, rue de Strasbourg, rue Hoche, sur l'îlot République et d'engager à la suite un débat.

Vous seriez dans votre rôle, dans votre responsabilité, dans votre mission. Cette délibération cadre démontre que vous vous y refusez, que vous les fuyez mais les Grenoblois en sont de moins en moins dupes et en supportent les douloureuses conséquences comme ces malheureux parents d'élèves auxquels nous apportons tout notre soutien et notre solidarité.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention délibération #3 – 33754

Lutte contre l'habitat indigne et prévention du mal- logement, instauration du permis de louer sur deux périmètres du territoire communal et convention de délégation avec Grenoble Alpes Métropole

Monsieur le Maire,

Ce permis de louer est un permis de communiquer supplémentaire pour vous. Mais plus vous vous donnez des outils de communication sur le logement, plus la situation s'aggrave.

Les Grenoblois ont eu droit aux annonces sur les réquisitions de logements avec force publicité nationale du Maire, ils ont eu droit à un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 60 %, le maximum autorisé, il y a eu le matraquage des propriétaires avec + 30 % de la taxe foncière, l'hymne permanent à la construction de HLM.

Mais tout ça n'a rien modifié du nombre des milliers de demandeurs de logements dont beaucoup veulent quitter les quartiers ghettoïsés. Tout ça n'a rien amélioré pour le nombre de logements inoccupés qui représentent selon l'APUR 17 %. Tout ça n'a rien changé au fait que la ville perd des habitants depuis que vous êtes là, alors que tant de grandes villes attractives en gagnent. Et il y a toujours aussi peu de propriétaires alors que ceux-ci sont un facteur d'équilibre de la ville.

Cette nouvelle usine à gaz très limitée dans sa géographie va donc encore mobiliser du personnel, accroître les dépenses de fonctionnement. Cela répond tout à fait à ce qu'il faudrait faire pour traiter la crise financière de la ville !

Il démontre à la fois votre méfiance à l'égard des propriétaires et votre méconnaissance de leurs problématiques. Plus il faudra sauter des haies, plus il faudra remplir des dossiers, plus il faudra répondre à des critères de plus en plus contraignants, plus il faudra demander des

autorisations à des bureaux dont on connaît la propension à répondre vite, moins ils auront le désir de louer leur appartement.

Vous êtes tellement prévisibles, vous savez toujours faire le malheur des habitants avec toujours de bonnes intentions affichées.

Du point de vue de la sécurité, je ne pense pas que ce permis de louer aurait décelé les problèmes posés par l'immeuble des quais tels qu'ils ont été révélés. À moins de créer une armée pour étudier tous les immeubles anciens existants. Et nous faisons confiance aux habitants, au Unions de Quartiers, au tissu associatif Grenoblois si actif et riche pour dénoncer des anomalies graves quand elles existent.

Comme pour la première délibération-cadre, nous avons envie de vous dire : occupez-vous d'abord de ce dont vous êtes directement responsable avant de donner des leçons aux autres.

Vous évaluez à 1821 le nombre de logements du parc privé potentiellement indignes. Mais à combien évaluez-vous le parc public potentiellement indigne d'accueillir des locataires souhaitant vivre dans des conditions dignes justement ?

Pourquoi ne donnez-vous pas au Conseil Municipal le nombre de ceux qui réclament de changer de logement et leurs raisons ?

Aujourd'hui ce sont des milliers de grenoblois qui subissent des conditions de vie indignes du fait de votre politique irresponsable du logement. La paupérisation et la ghettoïsation des quartiers devient insupportable.

Est-ce que vous vous accordez un permis de louer à cette habitante de Mistral qui demande à ses enfants de venir la voir le moins souvent possible car elle craint pour leur sécurité ?

Est-ce que vous accordez un permis de louer au 3 place André Malraux, à cette habitante handicapée qui demande aux dealers qui occupent l'immeuble la permission de sortir par la porte arrière parce qu'ils la

condamnent par sécurité et qu'elle ne peut pas sortir par devant parce que la chaussée est trop abîmée ?

Est-ce que vous accordez le permis de louer à cette habitante du 2 allée du Lys Rouge privée de chauffage pendant un mois durant toute la période glaciale où elle a vécu emmitouflée et en larmes ?

Est-ce que vous accordez un permis d'habiter au 6 rue Charles Rivail où il faut enjamber les dealers et leurs ordures déposées dans le hall et dans les garages pour rentrer chez soi ? À l'Alma, où il faut montrer patte blanche pour rendre visite à sa famille ou à ses amis ? Vous délivrez un permis de louer rue Paul Cocat à Teisseire, à cet appartement qui a été transpercé récemment par une balle ?

Que répondez vous à ces propriétaires qui ont choisi la mixité sociale et dont la valeur des biens s'effondre – et je préfère ne pas citer les lieux pour ne pas aggraver la chute –, qui vivent dans la peur, sous la menace de cambriolages, dans des conditions de vie difficiles qui ne peuvent plus partir piégés par leurs emprunts ?

Vous leur accordez un permis de louer ?

Dans un seul immeuble, le 2 allée du Lys Rouge, il y a 3 appartements vides dont deux depuis 2 ans. Dans l'immeuble imposant du 23 ter rue Anatole France il ne reste plus que 3 locataires dans l'immeuble. Et il y a, paraît-il, 18 000 demandeurs de logements en attente.

J'ai cité l'immeuble de la rue Jay en plein centre-ville dont les appartements sont vides depuis 10 ans et j'ai lu que vous répondiez que malgré les vitres cassées et l'état extérieur qui ne fait pas de doute, il était occupé par un service, dites-nous lequel ?

La villa du 101 bis cours Berriat avec jardin, celle du 16 rue Argouges, avec jardin aussi, acquise elle pour loger des personnes en difficulté, vides depuis des années également.

Avec une gestion aussi désastreuse du logement, vous ne pensez pas que plutôt que de créer un service dédié à cette communication vous ne devriez pas vous atteler sérieusement à vos propres manques ? Je vous rappelle que vous avez vous-même présidé ACTIS personnellement pendant 6 ans : quel bilan !

Je vous le dis clairement parce que c'est ce que nous ressentons au plus profond de nous-même, ces habillages de votre immobilisme sur vos missions essentielles que vous ne remplissez pas passent de moins en moins bien. Mais même s'ils passaient bien, ils seraient tout de même indignes par rapport aux habitants qui souffrent de cette inertie que vous théorisez et justifiez.

Vous ne devez pas, vous ne pouvez pas, sur ces sujets vitaux qui perturbent gravement les conditions de vie de milliers d'habitants, qui font fuir nombre d'entre eux, poursuivre dans cette technique qui consiste à meubler par des annonces permettant d'afficher un bon profil à ceux qui veulent bien être trompés.

Je vous appelle et j'appelle votre majorité à prendre en compte la souffrance de tous ceux qui subissent le permis de louer que vous vous accordez vous-même sans contrôle et pour des conditions dans lesquelles aucun élu - et je me place parmi eux - n'accepterait de vivre.

Cette délibération est honteuse, elle ne sert à rien, elle ajoute de la bureaucratie à la bureaucratie, elle enfonce un peu plus Grenoble dans la crise du logement en aggravant les craintes, les peurs, et elle contribue à ce taux record de logements inoccupés dans la ville. C'est la raison pour laquelle nous ne l'adopterons pas.

Conseil Municipal du 5 février 2024

4-(33304). URBANISME AMENAGEMENT : Abbaye – Désignation du lauréat de la consultation pour réhabilitation des 12 bâtiments de la Cité Abbaye, principe de sortie de portage par l'Établissement Public Foncier du Dauphiné des parcelles cadastrées DV 30, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117 et cession des parcelles DV 427 et 430

Isabelle Peters, groupe GEC

Cité ouvrière, cité de l'Abbaye, « les volets verts ». Citez un de ces 3 noms et vous saurez exactement où l'on est et de quoi l'on parle ! Cœur historique, cœur emblématique de l'Abbaye, la cité a été créée entre 1928 et 1931 sous l'impulsion de Paul Mistral. C'était le 3^e exemple d'Habitat Bon Marché du territoire (et le seul qui perdure encore aujourd'hui). Il le voulait « respectueux du goût de l'hygiène et de l'esthétique, de l'art architectural et de l'urbanisme ». Préoccupation pour le logement précurseur sur le plan national à l'époque.

Si les murs pouvaient parler, ils nous raconteraient comment était la vie des ouvrièr-es, puis celle de la communauté des gens du voyage qui leur ont succédé. Comment on vivait ensemble dans les cœurs d'îlots, dans le quartier. Comment celui-ci s'est modifié petit à petit.

Une première rénovation des immeubles de la cité a eu lieu en 1978. Elle a été labellisée au Patrimoine du XX siècle en 2004. Mais une pathologie structurelle lui est diagnostiquée en 2011. Décision est prise de reloger les habitant-es. Et reloger près de 200 familles ça prend du temps, pratiquement une décennie. En 2016, de nouvelles études (architecturale, urbaines, patrimoniales et d'usages) sont demandées par la Ville. Et la grande question du moment : faut-il conserver ou détruire la cité ? Finalement un bâtiment est démoli (et va être reconstruit), les autres sont conservés (et vont être réhabilités). Oh, on nous a bien dit qu'on n'arriverait pas à trouver de promoteur. Et bien si ! Même un qui va pouvoir répondre aux besoins actuels : en termes de surfaces extérieures, de confort thermique et acoustique et de performance énergétique !

Ouvrir sur le quartier, vivre ensemble, partager les espaces, faire du lien, se sont nos objectifs. Un de nos grands enjeux sera l'appropriation des espaces publics situés aux cœurs des 3 îlots de la cité. C'est pourquoi nous élaborerons dans un second temps avec les habitant-es du quartier quels usages et quels aspects elles et ils souhaitent leur donner.

La troisième vie de la cité s'incorpore au renouvellement urbain du quartier. Avec la construction des habitations de Châtelet à l'est, l'aménagement du square Barbara au sud, la requalification de l'avenue Jeanne d'Arc (qui va débiter d'ici quelque temps) et les réflexions sur la place de la Commune à l'ouest, le secteur est en pleine mutation. Il est important pour le quartier de garder une identité de mixité sociale, fonctionnelle et d'usages. La rue Suzanne Buisson entre les places Charpin et Bonnevey sur la Cité fait d'ailleurs le lien de Châtelet à la place de la Commune, et permet ces mixités.

Si je parle d'une 3^e vie c'est bien parce que la Cité en a eu 2 avant. La seconde était ce que l'on appelle de « l'urbanisme transitoire », c'est-à-dire que nous avons testé des usages. En effet, certains bâtiments de la place Charpin (ou l'îlot central) sont occupés depuis fin 2020 – début 2021 par des collectifs culturels, un tiers-lieu, par de l'hébergement d'urgence, par la direction du territoire, par une association d'entraide. L'idée était de maintenir une dynamique sur le quartier malgré les bâtiments non habités tout en faisant du lien avec les habitant-es du quartier mais aussi avec la Maison Des Habitant-es. Les contrats d'occupation vont prendre fin d'ici quelque temps mais chaque acteur occupant aujourd'hui les espaces est rencontré pour

faire le point sur ses besoins, ses envies.

La Cité de l'Abbaye, je l'ai dit, est emblématique du quartier, et elle tient particulièrement à cœur aux habitant-es. Quand elles et ils en parlent, quand elles et ils nous racontent des anecdotes ou comment c'était la vie dans cette cité, c'est toujours avec émotion et des yeux qui pétillent. C'est pourquoi le projet de réhabilitation est d'une réussite majeure.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention délibération #4 – 33304

Abbaye – Désignation du lauréat de la consultation pour réhabilitation des 12 bâtiments de la Cité Abbaye, principe de sortie de portage par l'Établissement Public Foncier du Dauphiné des parcelles cadastrées DV 30, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117 et cession des parcelles DV 427 et 430

Monsieur le Maire,

S'agissant de l'Abbaye, je voudrais faire plusieurs remarques.

D'abord sur le temps perdu puisqu'il a fallu près de 10 ans pour parvenir à un projet de reconstruction de logements, dans une ville où vous expliquez qu'il faut répondre d'urgence à la crise du logement.

Ensuite sur la non utilisation de ces logements pour l'hébergement d'urgence. Les familles sous les tentes en période de froid, dans les écoles, seraient mieux dans ces logements qui peuvent être chauffés et éclairés et propriété de la ville. Je rappelle à l'intention de ceux qui croient encore à vos bonnes intentions et à votre politique du coup de menton qu'il y a deux ans, vous coupiez le chauffage à des familles qui s'étaient réfugiés dans un immeuble de l'Abbaye justement.

Enfin, sur l'urbanisme transitoire dont vous vous félicitez aussi, qui permet selon vous de 'préfigurer les usages de ces espaces qui participent fortement à entretenir la dynamique du quartier".

Nous espérons que ce que nous voyons ne préfigure ni l'usage des espaces ni la dynamique du quartier car en ne traitant pas les abords vous laissez s'installer une porcherie à ciel ouvert qui nuit beaucoup au quartier.

Sur la procédure enfin.

Nous sommes opposés à ces procédures totalement opaques qui vous permettent de choisir les opérateurs par des petits arrangements entre amis sur des critères suffisamment flous pour vous permettre de faire ce que vous voulez.

Tous ces procédés que vous choisissiez pour éviter les appels d'offres ouverts qui permettent à la concurrence de s'exercer en toute transparence, sans interdire aucunement à la collectivité de définir ce qu'elle veut, nous inquiètent beaucoup. On a vu les problèmes et les conséquences, qu'il s'agisse de l'ancien Musée de la Place de Verdun, de l'orangerie, du restaurant le 5, du couvent des Minimes pour ne citer que ceux-là.

Il faut que les Grenoblois comprennent que tous ces marchés importants sont accordés par une commission ou un jury où seuls les élus de la majorité municipale sont représentés, alors que la commission d'appel d'offres est obligatoirement ouverte à la minorité.

Évidemment, l'absence de concurrence réduit les recettes que la ville pourrait obtenir. On le voit dans ce projet immobilier privé puisque le contribuable grenoblois va aussi financer l'opération. Même si nous ne sommes pas certain de l'analyse du DAL sur les bénéfices que la société de Norbert Dentressangle va réaliser, car vos concurrents du Nouveau parti anticapitaliste sont aussi démagogues que vous dans ce domaine, mais nous sommes convaincus qu'un appel d'offres ouvert sur la base de ce que souhaitait la municipalité aurait permis de percevoir d'avantage.

Je dois dire au passage que la critique du DAL sur ce projet nous réjouit. Vous voir accusés de faire le jeu du capitalisme immobilier, de vouloir gentrifier le quartier - si ça pouvait être vrai dans certains immeubles comme au 6 rue Charles Rivail –, de créer des logements au loyer trop élevé et au prix du M2 trop élevé démontre que ces accusations là, que vous nous renvoyez si souvent, ne tiennent pas debout. Elles appartiennent à la rhétorique de l'extrême gauche pour justifier

l'abandon des quartiers à leur triste sort, l'abandon des propriétaires spoliés de la valeur de leurs biens.

Là encore, il faut lire les propos du DAL, qui tient exactement le discours habituels d'Eric Piolle et de la municipalité, dans le cadre des concurrences de l'extrême gauche puisqu'il n'est un secret pour personne que le Nouveau Parti Anticapitaliste à pris la main sur ces questions de logements et de logements des migrants, fait de la surenchère et de l'agitation derrière des collectifs et notamment le DAL. Il s'agit toujours de mettre en accusation le capitalisme, car comme chacun le sait bien les systèmes socialistes administrés ont toujours produit des résultats spectaculaires avec lesquels il faut renouer.

Ce discours du DAL devrait éclairer les Grenoblois sur la tartufferie de cette gauche qui se bat dans une compétition à qui sera plus près des pauvres et des malheureux en se moquant fondamentalement de la cause puisqu'elle n'est là que pour une démonstration politique. Et vous êtes là totalement dépassés par le NPA !

Sur le fond nous pensons que le quartier ne souffre pas d'une gentrification mais d'une dégradation et d'une densification excessive. Tout ce qui a été réalisé avec l'opération Châtelet l'a été sans réalisation d'espaces de respiration. Vous avez même construit Avenue de Washington dans l'enceinte du stade. Le fait que vous ayez dû renoncer, faute d'acquéreur, à la construction de l'immeuble en accession qui devait jouxter l'immeuble ACTIS devrait vous faire réfléchir et réfléchir l'opérateur. Les acquéreurs sont de moins en moins dupes et de nombreux sites existent désormais qui éclairent sur le contexte.

Vous le savez, nous étions favorables à la conservation de ces bâtiments et nous pensions que la ville, plutôt que d'investir dans l'acquisition et la mise aux normes du siège d'une banque, le Crédit Agricole, aurait pu utiliser ces bâtiments pour en faire des lieux d'activités pour elle et d'autres afin de participer à la revalorisation du quartier, faire revivre ses commerces et faire des économies.

Comme d'habitude le projet fait l'impasse sur les parkings puisque vous prévoyez 18 places de stationnement très loin, en bordure du HLM du 72 avenue de Washington, parking que vous refusez d'aménager pour les usagers du stade comme le demandent les habitants du quartier ; et 20 places, si on a bien compris en démolissant la villa qui avait été acquise au 16 rue Argouges pour loger des personnes en difficultés. Soit 38 places de stationnement pour 200 logements, 90 chambres d'étudiants et des locaux d'activité.

À ce stade vous feriez mieux de conserver la villa acquise pour loger une famille en difficultés. Car nous ne pensons pas que ces 20 places changeront la donne.

À la fin, nous sommes sceptiques sur ce montage bancal et même si l'investisseur est sérieux, rien n'indique que le projet sera obligatoirement conduit au bout. Il y en a tant d'autres annoncés avec des procédures identiques qui sont en panne ou ne respectent pas le cahier des charges .

Ce projet monté dans l'opacité manque d'audace, ne va pas revaloriser le quartier qui en a un impératif besoin et pourrait spolier encore les nouveaux acquéreurs.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous ne le soutenons pas.

Conseil Municipal du 5 février 2024

5-(34696). SPORT : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

dans le monde du sport

Laura PFISTER, groupe GEC

Mesdames, Messieurs,

Toute la société est touchée par les violences sexistes et sexuelles, et je dis bien toute la société, le milieu du sport n'est pas une exception, il n'est pas imperméable. Et il nous faut encore aujourd'hui permettre et entendre la libération des paroles. Plusieurs sportives, notamment, ont ouvert la voie dès 2020, comme Sarah Abitbol. En 2017, au moment de la vague MeToo, on se demandait pourquoi la libération de la parole ne s'est pas faite dans le sport. Et pendant que nous parlions de l'omerta qui est présente partout, d'autres disaient que cela voulait certainement dire qu'il n'y avait pas de problème et pas d'omerta. Et pourtant, au premier juin 2020, [177 personnes issues de 40 fédérations](#) étaient mises en cause pour des faits de violences sexuelles. La libération de la parole dans le milieu du sport, s'est faite à retardement et fut ressentie comme un véritable séisme en démontrant que le règne du silence était bien présent.

Majoritairement, ce sont les femmes qui sont touchées (78 %), notamment lorsqu'elles sont mineures, quasiment 98 % des cas remontés en 2020. [Au 31 décembre 2022](#), c'est plus de 900 personnes qui ont été mises en cause, pour des faits relevant à 83 % de violences sexuelles, dont 82 % concernaient des victimes mineures, et, depuis, nous avons dépassé le seuil des 1 000 signalements. Alors oui, de l'omerta, il y en avait, et il y en a encore. Certaines fédérations et le ministère des Sports ont mis en place des cellules de signalement afin de permettre que chacune et chacun puissent signaler quand ils ont été victimes. Pour autant, ce n'est pas encore assez. D'une part, parce que certaines fédérations n'ont pas encore pris le sujet à bras-le-corps, d'autre part, car la création de cellules est insuffisante; il faut former, sensibiliser à ces sujets. Enfin, comme le dit Catherine Moyon de Baecque dans un article de France Bleu d'avril 2023 : *"Quand vous parlez, vous avez beaucoup à perdre. Les représailles, elles existent"*. Face à ça, Céline Mennetrier le disait, la ville de Grenoble a une responsabilité en tant que financeuse et en tant qu'employeuse. C'est pourquoi en mars 2023, lors de la délibération sur les priorités de la politique sportive, nous annoncions l'élaboration d'un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Aujourd'hui, nous entrons dans le déploiement de ce plan. C'est pourquoi nous sommes fières de pouvoir vous présenter cette délibération. Ce plan comporte plusieurs axes dont en découlent plusieurs actions :

- un premier sur la sensibilisation au grand public aux violences sexistes et sexuelles,
- un second sur l'accompagnement des clubs à lutter contre les violences sexistes et sexuelles,
- un troisième sur l'évaluation des actions.

Ainsi, dès cette année, une conférence ouverte au grand public sur l'omerta dans le sport aura lieu, mais aussi la mise en place de formations sur les violences sexuelles dans le sport à destination des clubs. Nous ajoutons à cela, le fait de conditionner les subventions allouées par la Ville de Grenoble au suivi de ces formations. Nous allons aussi former les agentes et agents du service des sports. De plus, une campagne de communication va être déployée, dans les prochaines semaines, dans nos équipements sportifs afin notamment de faire connaître les cellules d'écoutes existantes. Pour cela, la ville de Grenoble se munit d'un budget de 30 000 euros.

Enfin, j'aimerais vous dire, nous n'avons pas l'outrecuidance de penser que nous allons régler le sujet des violences sexistes et sexuelles à nous tout seul, ni que malheureusement, nous les réduirons à zéro. Nous espérons pouvoir réduire le plus possible les violences sexuelles et permettre une meilleure prise en charge et la reconnaissance des victimes. Pour cela, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, de personnes formées, sensibilisées et conscientes. Nous ne souhaitons pas non plus réinventer l'eau chaude, c'est pour cela que la ville ne crée pas de cellule d'écoute.

Cependant, nous nous tenons prêts à accompagner les clubs qui en ressentiraient le besoin ou l'envie.

Pour finir, un mot pour les sportives et sportifs qui ont ouvert la voie vers un sport plus inclusif, plus sécurisant, bref un sport pour toutes et tous où tout le monde se sent à sa place et bien. Vous avez brisé le règne du silence, on vous croit et on fera tout ce qui est en notre pouvoir pour combattre et prévenir au mieux les violences sexistes et sexuelles.

Conseil Municipal du 5 février 2024

5-34696. SPORT : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport

6-34890. SPORT : Révision des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur

7-34763. SPORT : Comité sur les projets des associations sportives du sport amateur - Précisions sur son fonctionnement, modification de sa composition et désignation des représentant-es élu-es

Intervention de Maxence Alloto :

Tout d'abord, en préambule, je tenais à vous dire que notre groupe est tout à fait favorable à cette démarche et qu'il y votera favorablement. Mais nous avons quelques questions dont nous voulons vous faire part.

Pourquoi faire un plan « 2023-2028 », et pas « 2023-2026 » pour terminer le mandat ou 2023-2032 pour tracer des perspectives dans le cadre d'un nouveau mandat ? Pourriez-vous nous expliquer ce choix de 2028 ?

Plus fondamentalement, il est dit dans le dernier paragraphe du Préambule de la délibération sur les critères d'attribution aux associations sportives : « Pour la mise en œuvre des priorités de la politique sportive définie en mars 2023, il est proposé de redéfinir les critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur ». Il est aussi dit dans l'introduction du chapitre 3 « Pour le soutien au fonctionnement général des associations « sport pour tous », les critères sont au nombre de 5 et restent inchangés », alors que vous indiquez ensuite les nouveaux critères pour déterminer les subventions.

En l'espèce, le titre de la Note de synthèse est faux : " 34890. SPORT : Révision des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur" puisque ce sont les subventions sur projet qui sont révisées, et non les subventions portant sur le fonctionnement.

Enfin, dans les conditions d'éligibilité 1.2 : " - être une association sportive agréée à une fédération sportive" ne veut pas dire grand-chose, Madame l'Adjointe aux sports, permettez-moi de vous le dire. C'est la fédération qui est agréée et le club qui s'affilie à une fédération. C'est pourquoi nous proposerons un amendement technique visant à modifier cette phrase.

Concernant les nouveautés, une condition est ajoutée dans le chapitre 1 « conditions d'éligibilités » : "avoir suivi une formation contre les violences". Très sincèrement, c'est une condition très intéressante et importante, il y a du travail à faire et prendre ce critère comme condition est une évolution à laquelle nous adhérons.

Dans la réalisation, nous sommes par contre plus sceptiques :

-pour appliquer ce critère en 2025, il faut que les 67 clubs subventionnés en 2024 aient reçu la formation, ce qui risque d'être complexe. Mais pourquoi pas ! donnons-nous de l'ambition !

Là encore, les mots ont un sens : informer et sensibiliser sont une nécessité et répondent généralement à des temps de deux ou trois heures de réunion. Former est une autre question et demande des temps de travail beaucoup plus long et un accompagnement des clubs au long cours : quid de ce point de vue ? Comment allez-vous accompagner les clubs dans cette démarche, allez-vous accompagner via la ville ou l'OMS un salarié ayant les compétences nécessaires pour accompagner les associations et ainsi avancer concrètement sur ce sujet particulièrement important, comme d'ailleurs d'autres sujet mentionnés dans la délibération, comme la transition écologique ou la santé en lien avec le sport où il faudrait peut-être y dédier un ETP qui pourrait aider les clubs pour accélérer l'engagement sur ces sujets, avec une personne qualifiée, car nous savons que les clubs font de leur mieux, mais ils tentent déjà de faire vivre l'association et n'ont malheureusement pas toujours la possibilité de dégager du temps et de l'énergie pour d'autres sujets, malgré leur volonté.

Dans le chapitre 2 « les subventions de fonctionnement » : le paragraphe " Dans le document déclaratif des associations, une nouvelle donnée sera ajoutée : l'inscription du nombre de personnes non binaires adhérentes de l'association" est intéressant sur le fond. Il permet de prendre en compte le choix, les interrogations, le questionnement des adhérents. Cependant, nous ne pensons pas que c'est en l'indiquant sur une case ou sur une fiche d'adhésion que nous ferons progresser ce sujet si important, comme celui sur les violences sexistes et sexuelles, sur le racisme, sur l'homosexualité dans le sport. Nous savons que le monde sportif a un rôle majeur à jouer, mais un rôle de fond et non un rôle de communication et d'affichage. Il serait plus judicieux de mettre à disposition du personnel ou des moyens financiers pour que l'OMS puisse recruter un chargé de mission pour accompagner les clubs spécifiquement sur ces sujets-là.

Concernant la révision des subventions de Projets d'associations/de clubs (chapitre 3) : Il y a pour nous un renversement de perspective qui nous pose un léger problème : quand nous avons révisé les critères en 2015, l'idée était d'accompagner les clubs dans des projets spécifiques : tout ne se met en pas en critères objectivables et cela permettait de prendre en compte les volontés et les particularités des clubs. Les projets étaient évidemment analysés pour apprécier la concordance avec la politique sportive de la ville. Maintenant les clubs doivent s'assujettir à une commande de la ville et répondre ainsi à la volonté politique de la ville : on ne part plus des clubs pour aller vers la ville, mais de la ville pour aller vers les clubs et cela va à l'encontre des critères et de la démarche qui avait été conduite en 2015, nous trouvons cela regrettable.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention délibération #5 – 34696

Plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport

Monsieur le Maire,

Nous voterons pour cette délibération, parce qu'elle s'attaque à un sujet essentiel et va dans le bon sens en complément de ce qu'ont déjà engagé l'Etat, les fédérations et les associations à leur niveau.

Je me permettrai toutefois trois remarques à propos de ce plan de prévention.

La première, c'est que le sujet est trop important pour n'être qu'une mesure de communication, comme on en a trop souvent l'habitude avec vous. Nous espérons donc que ce plan aboutira bien à des résultats tangibles, et nous serons en ce sens particulièrement attentifs à la partie qui concerne l'évaluation et le suivi des mesures mises en place.

Au passage, c'est très bien d'avoir songé à inclure un système de suivi, et on aurait aimé que vous le fassiez pour toutes vos grandes annonces : je pense à l'opération capitale verte par exemple, qui est un échec notamment en raison de l'absence d'indicateurs permettant de mesurer les avancées éventuelles de notre ville en matière d'environnement.

La deuxième, c'est que si le sujet de la lutte contre les violences nous rassemble tous, il me semble important de parvenir à un équilibre qui ne transforme pas une bonne intention en une politique de chasse aux sorcières.

Bien sûr que chacun défend l'égalité femmes-hommes. Bien sûr qu'il est important de promouvoir la mixité dans la pratique sportive. Mais tous les clubs ne peuvent pas arriver à une parité pure et parfaite, parce qu'ils

reposent tous sur l'engagement bénévole des habitants, et habitantes, et qu'on ne peut justement pas forcer les habitantes à s'impliquer dans tel ou tel club qui ne serait pas paritaire.

Nous serons donc attentifs à ce que ce plan de lutte contre les violences ne soit pas dévoyé et ne devienne pas un prétexte à une sorte d'inquisition qui aboutisse à la stigmatisation de certaines associations pas aussi avancées que d'autres pour la mixité.

La troisième remarque concerne le champ d'application de ce plan. Si les violences sexistes et sexuelles commencent à être largement médiatisées dans le domaine sportif, avec les enquêtes et les études que vous évoquez dans la délibération, ce n'est évidemment pas le seul milieu touché par le phénomène.

Ainsi personne au sein de cette assemblée n'aura échappé à la succession de révélations à propos de situations de harcèlements et d'agressions dans le milieu culturel par exemple.

Or le plan que vous nous proposez, pour sa partie d'accompagnement à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, consiste principalement en la mise en place de formations à destination des associations sportives.

Dès lors, pourquoi ne pas envisager d'ouvrir ces cycles de formations à l'ensemble des associations grenobloises qui, sportives ou non, peuvent être confrontées à des cas de violences ? Une telle initiative n'entraînerait pas de grosses dépenses supplémentaires de la part de la collectivité et elle permettrait d'étendre davantage le domaine de la lutte contre ces comportements.

Je vous remercie.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention délibération #6 – 34890

Révision des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Je commence par une intervention sur la délibération 6

Cette révision des critères de subvention appelle deux observations de notre part.

La première, sur la forme. Il est savoureux de lire qu'en 2015, votre objectif était de, je cite, de "*clarifier la gestion des aides directes entre la ville de Grenoble et les associations sportives*".

On en est décidément très loin vue l'usine à gaz que vous proposez de mettre en place. C'est le paradis de la bureaucratie. Dès le début de la délibération, on comprend le problème. Vous expliquez ainsi que "*le soutien de la ville de Grenoble aux associations sportives est de deux ordres*"... avant d'énumérer 7 modalités de soutien différentes.

Il faut donc comprendre qu'il y a d'un côté la mise à disposition d'équipements de l'autre des subventions pour pas moins de six motifs différents possibles ; des subventions de fonctionnement général ; d'autres pour un évènement en particulier ; de l'accompagnement pour les frais d'occupation d'un équipement ; un autre accompagnement pour

la gestion d'équipement ; ou encore de l'aide pour les frais d'une association accueillant du personnel municipal mis à disposition...

Chaque aide est ensuite soumise à de multiples critères d'éligibilité, avec plusieurs documents justificatifs demandés, puis selon la subvention, il y a des critères techniques avec certains particulièrement obscurs à mesurer comme la qualité de l'encadrement, ou encore des idées très claires comme celle qui consiste à appliquer une "*pondération*", je cite, "*en fonction des subventions versées en N-1, du montant demandé et de la variation décidée*".

Bref, c'est la jungle des critères pour obtenir la moindre aide de la ville. Et en face de vous, on aimerait bien que vous vous en rappeliez, ce ne sont pas des professionnels de la contractualisation, rémunérés pour remplir des dossiers administratifs, mais de simples citoyens bénévoles qui ont déjà suffisamment à faire avec l'objet même de leur club ou association.

Sans verser dans la phobie administrative, tout votre système aurait mérité d'être grandement simplifié pour être plus facilement accessible.

Ensuite, plus important encore, sur le fond. Nous l'avons déjà dénoncé par le passé : vous soumettez l'attribution de subventions au respect de critères qui n'ont à notre sens rien à faire ici car ils relèvent de l'idéologie et de l'agenda politique qui animent votre majorité.

Vous proposez ainsi que les subventions de projets des associations soient accordés, je cite, "*sur la base des cinq thématiques prioritaires de la politique publique sportive* :

- *l'égalité entre les femmes et les hommes ;*
- *l'accompagnement des publics prioritaires ;*
- *l'éducation populaire et à la citoyenneté ;*
- *la santé et le bien être ; - la transition écologique”.*

On retrouve pour le sport le même système qu'avec les subventions culturelles, qui aboutit à brider la liberté artistique en soumettant la création à vos lubies politiques.

Cette dérive en dit assez long sur vos méthodes, sur la manière insidieuse dont vous tentez de faire infuser vos thèmes par tous les moyens.

Chacun s'engage, à son niveau et selon ses moyens, pour l'environnement et pour l'égalité. Mais il est insupportable d'en faire le fondement même de toute activité. Les associations méritent mieux que d'être lésées si par malheur leurs adhérents ou leur conseil d'administration ne sont pas parfaitement paritaires, ou si elles ont acheté des gobelets en carton plutôt que des éco-cups.

Vous osez même leur demander d'apporter la preuve de leur avancée sur les indicateurs que vous imposez. C'est assez incroyable quand vous même ne mesurez jamais votre action. Vous vous cantonnez à de grands discours sur l'égalité, sur l'écologie, sans jamais proposer de bilan concret de vos intentions, et on comprend pourquoi, puisqu'il ne serait pas très reluisant, mais vous voudriez que les autres le fassent.

Au passage on est ravis de découvrir que vous ajoutez une nouvelle case dans le document déclaratif des associations : *“l'inscription du*

nombre de personnes non binaires adhérentes de l'association”, sachant que seulement 0,33% de la population de plus de 15 ans est non binaire, les clubs seront-ils sanctionnés s'ils n'en ont pas parmi leurs adhérents ? De plus, comme l'a dit Delphine Bense, le fait de comptabiliser les personnes non binaires me semble être de fait une discrimination.

Vous ajoutez également qu'il faudra « avoir suivi une formation contre les violences sexuelles et sexistes (financée par la Ville) dans les conditions définies par la Ville de Grenoble. C'est, au départ plutôt une bonne chose mais vous dites que les premières formations seront programmées dès 2024 et seront une condition nécessaire pour l'attribution des subventions à partir de l'exercice 2025... Et si les encadrants n'ont pas trouvé le moyen de participer à ces formations, que ce soit parce que leurs activités ne leur permettraient pas d'y assister ou pour d'autres raisons, y compris peut-être que ces personnes n'y auront pas trouvé de place... Alors à partir de 2025, leurs clubs ou associations seront privées de toute aide de la ville ? Vous vous êtes mis à dos beaucoup de monde du secteur culturel, vous allez faire de même avec le sport...

Vous l'aurez compris, nous ne voterons évidemment pas cette délibération. On connaît tous le célèbre *“arrêtez d'emm*** les français”* du Président Pompidou. Vous seriez bien inspirés de reprendre la formule à votre compte et d'arrêter de faire suer les associations grenobloises avec vos usines à gaz idéologiques.

Je vous remercie.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 5 février 2024

Délibération n° 6

Révision des critères de subvention de fonctionnement
aux associations sportives de sport amateur.

Monsieur le Maire

Vous nous proposez ce soir d'adopter cette délibération visant à réviser les critères de subventions de fonctionnement aux associations sportives et clubs sportifs

Vous aviez déjà en 2016 imposé ces critères de subvention sans concertation avec le mouvement sportif grenoblois.

Vous l'aviez fait au prétexte de transparence et d'équité mais surtout avec l'objectif de baisser l'enveloppe globale des subventions au monde sportif et plus largement au monde associatif.

Sport, culture, socio-culturel, social... vous n'avez alors rien sanctuarisé de ce qui fait l'ADN d'une politique de gauche.

Aujourd'hui et comme d'habitude depuis 10 ans, une usine à gaz remplace une autre usine à gaz. Faire et défaire, cela donne toujours l'impression d'agir.

Si les conditions d'éligibilité restent quasiment identiques, vous modifiez par contre les critères d'aide sur projet.

Avant les critères étaient clairs et précisément reliés au sport :

- actions pour le développement du sport féminin
- actions visant à la mixité des publics (géographiques, social, handicap)
- actions développant des ressources financières et de mutualisation
- tarification solidaire (QF, Carte Mra..)
- actions éducatives politiques de formation, actions de sensibilisation, citoyenneté
- sport santé
- actions visant à utiliser et valoriser l'environnement naturel (montagne)

Dorénavant, les « subventions de projets » des associations seront accordées sur la base des cinq critères très larges et sans les relier au sport dans leur libellé

- l'égalité entre les femmes et les hommes
- l'accompagnement des publics prioritaires
- l'éducation populaire et à la citoyenneté
- la santé et le bien être
- la transition écologique

Vous réduisez donc le nombre de critères en les rendant plus flous et éloignés du sport

- « actions pour le développement du sport féminin » c'était tout de même plus clair que votre nouvelle dénomination « l'égalité entre les femmes et les hommes »
- « actions visant à utiliser et valoriser l'environnement naturel (montagne) » c'était tout de même plus clair que votre nouvelle dénomination « la transition écologique »

Dans le même temps vous accentuez le niveau d'exigence vis-à-vis des associations sportives

Je cite

« A l'appui de leur demande de subvention, les associations sportives devront mentionner au sein d'un document unique au minimum un indicateur dans chacune des thématiques pour prétendre à une subvention de projets de club et elles devront apporter la « preuve » que l'indicateur est réalisé ou en cours de réalisation. »

Des preuves pour « prétendre » à une subvention !

Et pourquoi pas « mériter une subvention » pendant que vous y êtes !

Et avec vous l'exigence est sans limite !

« D'une année sur l'autre, un même indicateur peut être présenté à nouveau mais l'association doit démontrer une progression dans la preuve. »

Vous instaurez des carcans et des contrôles alors que les associations comme les Grenoblois attendent de la confiance et la liberté de faire ce qu'ils veulent !

Venons-en au « Comité d'avis » chargé d'évaluer les projets, sous la présidence de l'adjoint-e au Maire en charge des sports,

Cette fois encore vous vous surpassez pour contrôler le dispositif et écarter les sportifs de ce comité.

Depuis 2016, le comité d'instruction était composé de cinq élus de la ville, d'un représentant de l'OMS et de deux présidents de clubs

Demain c'est vraiment « Exit les sportifs » dans votre nouveau comité d'avis qui sera un véritable « comité de contrôle »

A côté des cinq élus, demain il n'y aura plus qu'un seul représentant de l'OMS ou des clubs au lieu de trois aujourd'hui.

Et quatre personnalités dites qualifiées choisies par vous et relevant de structures ayant trait avec le sport et les thématiques prioritaires.

Vous ne pouvez pas faire plus floue et plus opaque.

Enfin il serait temps de comprendre que le monde sportif Grenoblois attend pas de autre chose de ses élus, et en premier lieu un soutien plutôt que des contraintes sans cesse renouvelées.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention délibération #7 – 34763

Comité sur les projets des associations sportives du sport amateur - Précisions sur son fonctionnement, modification de sa composition et désignation des représentant-es élu-es.

Monsieur le Maire,

Nous sommes avec cette délibération dans la continuité de la précédente.

Pour vous assurer du suivi de vos critères idéologiques, vous avez fait le choix, à la faveur de la transformation de ce comité d'avis, de remplacer les représentants des associations par des personnalités qualifiées qui doivent avoir trait aux *“thématiques prioritaires de la politique publique sportive (l'écologie, la santé, l'égalité des droits, l'éducation populaire et la citoyenneté, l'accompagnement des publics prioritaires)”*. Et évidemment ces personnalités sont nommées par vous et vous seuls.

On perd ainsi une expertise de terrain, celle des associatifs représentatifs du tissu sportif grenoblois, pour faire rentrer des membres qui contribueront surtout à verrouiller les avis pour qu'ils correspondent à votre grille de critères politiques. Et ce n'est sûrement pas le sport grenoblois qui sortira gagnant de cette manœuvre.

Je n'ai eu l'occasion de participer qu'une seule fois au précédent comité d'instruction... Je n'avais pas eu les documents en amont, mais j'avais bien compris que les subventions avaient été discutées par tout le

monde et que très souvent ce qui était prévu au départ était modifié ! J'avais trouvé cela très intéressant et j'avais même félicité madame Mennétrier en lui disant que le Comité d'Avis culturel devrait s'inspirer de ce fonctionnement qui me semblait beaucoup plus démocratique ! Et malheureusement, comme quelque chose fonctionnait bien et permettait une vraie participation des personnes du comité, vous le transformez à l'image du Comité d'avis culturel afin de tout verrouiller une fois de plus !

Vous comprendrez donc que nous votons contre cette délibération qui ne fait que participer à l'extension de votre mainmise idéologique sur le secteur associatif.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 5 février 2024

Débat dans le cadre des vœux déposés concernant
la desserte TGV Grenoble – Paris direct

Monsieur le Maire,

Tout d'abord, nous souhaitons faire part de notre fort mécontentement concernant votre refus d'accepter notre question orale de groupe qui portait pourtant sur le même sujet de la desserte TGV Grenoble Paris direct en la déclarant irrecevable au prétexte que « les questions orales doivent relever de la compétence du conseil municipal, ce qui n'est pas le cas des lignes ferroviaires. »

Je reviendrai sur ce point plus tard.

Comme l'ont indiqué les deux porteurs de vœu, un document interne de la SNCF évoquait l'éventualité de supprimer certaines dessertes TGV non rentables dont la ligne directe Grenoble Paris.

SNCF Voyageurs a depuis démenti.

Ce qui pour l'heure constitue une alerte doit tout de même être relié à la diminution de TGV direct Grenoble/Paris ces dernières années.

En effet alors qu'en 2018, la ligne TGV direct Grenoble-Paris comptait chaque jour 9 trains TGV direct pour Paris et 9 TGV direct depuis Paris, la consultation des horaires actuels permet de constater qu'il n'y a plus que 6 TGV direct Grenoble Paris et que l'amplitude horaire a été fortement réduite que ce soit au départ de Grenoble ou de Paris.

Sans attendre d'autres suppressions de trains directs, il est urgent d'engager la mobilisation pour

- **préserver les trains existants**
- **agir pour développer et améliorer l'offre.**
- **pérenniser la desserte TGV entre Grenoble et Paris.**

De plus, une augmentation des investissements sur la portion Grenoble Lyon trop souvent retardée reste urgente pour apporter les améliorations indispensables et attendues de longue date pour régler les défaillances actuelles.

Les usagers réguliers le savent et les associations et collectifs s'en font régulièrement l'écho. La ligne TER Lyon-Grenoble qui convoie le plus de voyageurs concentre en parallèle de nombreuses difficultés : temps de parcours moins ou à peine plus avantageux que les déplacements en voiture, retards, annulations, trains bondés, prix...

Pour retrouver les niveaux de fréquentation d'avant, il faut

- améliorer la qualité de l'infrastructure, la qualité de l'offre ferroviaire et à la qualité de vie des usagers dans le train
- retrouver la fréquence et l'amplitude horaire qui permettent d'effectuer un aller-retour dans la journée entre Grenoble, Lyon et Paris pour des raisons professionnelles ou personnelles

Les enjeux sont nombreux

- les déplacements des 700 000 habitants de notre aire urbaine
- la pérennité de notre éco système grenoblois Université/Recherche/Industrie
- l'attractivité et l'aménagement de notre territoire
- la décarbonation des transports par l'usage du train

Une majorité municipale doit de défendre les intérêts leur ville et de ses habitants.

C'est à vous d'agir en direction de la SNCF et de l'État pour que Grenoble et son territoire maintienne son dynamisme, son attractivité et son rayonnement essentiels à son identité et à son développement, et, dispose à la fois d'une liaison digne de ce nom avec Lyon et également d'une offre de train à grande vitesse renforcée ?

C'est pour cela que nous avons souhaité déposer une question pour vous interroger sur cet enjeu majeur.

Vous avez décidé de refuser cette question orale en la déclarant irrecevable au prétexte que « les questions orales doivent relever de la compétence du conseil municipal, ce qui n'est pas le cas des lignes ferroviaires. »

C'est de fait un début de réponse reflétant votre manque d'engagement !

Relevons tout de même :

- que la première délibération proposée lors du conseil de ce soir concernait la délibération cadre sur le « projet de Sécurité Sociale de l'alimentation », sujet important mais qui ne relève pas des compétences du Conseil municipal
- qu'avant vous, tous les Maires de Grenoble se sont battus pour que notre Ville bénéficie d'une offre ferroviaire de qualité
- qu'en 2022 vous avez cosigné un courrier avec le Président de la Métro et celui du SMMAG pour protester auprès du PDG de la SNCF contre la « dégradation de l'offre » de desserte TGV entre Grenoble et Paris.

Alors bien sur « pas de compétence municipale » mais bien un « intérêt municipal » et il est normal que les élus du conseil municipal vous interpellent sur ce sujet majeur et essentiel aux déplacements des Grenoblois et habitants de notre territoire

Mais vous demander d'exposer concrètement de quelle manière vous comptez demain agir auprès de la SNCF pour améliorer les déplacements des grenoblois, c'est certainement vous conduire à faire la démonstration de votre inaction

Et je souhaite informer le conseil municipal que c'est la seconde fois que vous refusez une question orale de notre groupe.

Vous l'aviez déjà fait concernant une question orale sur la mise en place d'un droit de recourir au « référendum populaire pour révoquer les élus en cours de mandat »

Comme nous le faisons maintenant ce soir, nous ne manquerons pas de vous reposer cette question publiquement à la faveur d'une future délibération.

Conseil Municipal du 5 février 2024

Voeu du groupe GEC

Jérôme Soldeville, groupe GEC

Le vote de la loi dite "asile et immigration" le 19 décembre dernier marque un recul des droits fondamentaux dans notre pays, patrie des droits de l'homme et de la Grande Révolution de 1789, qui est née à Grenoble avec la Journée des Tuiles.

Le gouvernement Borne Macron a capitulé, non seulement devant la droite, mais aussi devant l'extrême-droite dont de nombreuses propositions ont été reprises, au mépris non seulement de la Constitution, mais aussi des conventions internationales que la République Française a signé, ainsi que de la Convention européenne des droits de l'Homme, et des traités européens.

A ce jour, la loi Asile immigration est le texte le plus régressif jamais voté en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle remet en cause les principes universels de liberté, d'égalité et de fraternité, inscrits au fronton de nos mairies et de nos écoles publiques.

Si la décision du Conseil constitutionnel rendue le 25 janvier permet d'écarter les mesures les plus attentatoires aux droits humains, parmi lesquelles l'introduction de la préférence nationale, la limitation du droit du sol, le rétablissement du délit de séjour irrégulier, ou encore le durcissement des conditions de regroupement familial, il reste dans le texte des conditions toujours plus drastiques de régularisation et les mesures attentatoires au droit d'asile, qui plongeront inmanquablement des centaines de milliers de personnes dans l'irrégularité du jour au lendemain, malgré des années de vie en France, malgré une insertion réussie dans la société française, ce qui va encore aggraver ce que les associations appellent « la fabrique des sans-papiers par l'Etat ».

Cette loi est idéologique car elle fait fi de la réalité et criminalise des personnes en détresse. Selon l'OCDE, « dans tous les pays, la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est supérieure aux dépenses que les pays consacrent à leur protection sociale, leur santé et leur éducation ».

Derrière la loi il y a l'idée de faire la distinction entre ce qui serait la bonne et la mauvaise identité. Cette loi scélérate marque aussi historiquement le retour des anciens discours xénophobes et réactionnaires des opposants aux lois républicaines de 1889 et de 1927 sur la naturalisation qui entendaient créer une distinction factice en Français et "Français de papiers".

Il y a 80 ans en février 1944 Missak Manouchian, « un étranger qui par son sacrifice a fait le choix du cœur pour la France » et qui entrera au Panthéon le 21 février prochain, leur avait répondu de la manière la plus belle qui soit : "Vous avez hérité de la nationalité française, nous l'avons méritée."

Conseil Municipal du 5 février 2024
Amendement au vœu du groupe GDES
Antoine Back, groupe GEC

Dans le contexte de colère du monde agricole dont l'actualité s'est encore récemment faite l'écho, le groupe Grenoble en Commun ne peut qu'être en accord avec l'objectif initial de ce vœu. D'ailleurs, souvenons-nous-en, en 2017 la Ville de Grenoble s'était déclarée territoire hors-TAFTA et hors-CETA, ce qui nous avait valu à l'époque quelques quolibets aussi excessifs que dérisoires.

Elle avait également émis en septembre 2020 un vœu en faveur d'une autre politique agricole et alimentaire commune, à l'invitation de 38 organisations paysannes, environnementales, de bien-être animal, de solidarité internationale et de citoyens-consommateurs, portant une vision nouvelle pour la Politique Agricole Commune : juste, saine et durable. Cette fois-là, les groupes d'opposition étaient restés muets sur le sujet. Sans doute l'idée faisait son chemin.

Nous nous étonnons toutefois de la proposition du groupe GDES, qui reprend des pans entiers d'un billet de blog de M. Raphaël Glucksmann, un candidat aux élections européennes pour lequel certains dans cette assemblée ont déjà commencé à se mobiliser, si l'on en croit la presse locale. Soit, admettons.

Mais si ce député européen rédige assurément de bien belles tribunes, ses votes au Parlement européen se révèlent d'une toute autre saveur (nous avons vérifié) : il a notamment voté CONTRE un amendement sur la PAC pour la garantie de prix juste à la production pour le lait, la protection contre les produits de pays tiers, ou encore la taxe de stabilisation des prix et des niveaux de production. Il est toujours surprenant de voir certains déplorer les effets dont ils chérissent les causes.

Dans notre assemblée, nous avons déjà entendu certains partir dans de grandes envolées lyriques contre un budget 2023... pour mieux le voter à la fin. Il y a donc ici, de la part du groupe GDES, une forme de cohérence à dire le contraire de ce que l'on fait, et faire le contraire de ce que l'on dit. Les grenobloises & grenoblois jugeront ainsi de votre sincérité sur ce sujet, comme sur tout autre d'ailleurs.

En première lecture on pourrait apprécier la rédaction très oecuménique, qui essaie de faire consensus avec la plupart des groupes de notre assemblée. Pourquoi pas, après tout. Cependant, même répété jusqu'à la nausée, le mantra du "*en même temps*" a ses propres limites : vouloir ménager la chèvre et le chou, c'est toujours prendre le parti de la chèvre.

Allez, trêve de sarcasmes, le sujet est important : le système agro-alimentaire et les logiques, industrielles et capitalistiques, sur lesquelles il s'est historiquement bâti dans notre pays.

On ne nous en voudra pas de préférer nous appuyer sur l'expertise de celles & ceux qui, depuis leurs exploitations agricoles, luttent depuis longtemps contre les effets délétères d'un système tout entier orienté vers les marchés internationaux, vers ce grand déménagement permanent du monde qui, de fait, ruine la plupart des paysannes & paysans et dévaste les écosystèmes de notre planète.

Le groupe Grenoble en Commun proposera donc les modifications suivantes au vœu proposé par le groupe GDES :

Remplacer : *“La colère des agriculteurs est légitime, elle vient de très loin. Lorsque vous travaillez 80 heures par semaine pour gagner 700 euros par mois, que vous êtes confronté-e à une concurrence étrangère déloyale ou que vous constatez que d’autres acteurs, des intermédiaires, augmentent fortement leurs marges, vous ne pouvez qu’être révolté-e.”*

par : *“La mobilisation du monde agricole met en lumière un scandale. D’un côté, de plus en plus de paysannes et de paysans ne vivent plus de leur travail et quelquefois n’arrivent même pas à se loger correctement. De l’autre les prix de l’alimentation explosent et nos concitoyennes et concitoyens sont toujours plus nombreux à être en difficulté pour manger correctement. Les richesses sont captées par la finance, les multinationales de l’agroalimentaire et par la grande distribution dont les marges atteignent des records. Les patrons de l’agro-alimentaire et les patrons de la grande distribution s’allient pour tirer vers le bas la rémunération des agriculteurs. Les causes du malaise sont connues, les revendications du monde agricole sont claires : un revenu digne, des prix rémunérateurs garantissant l’avenir de leurs métiers et des filières.”*

Remplacer : *“Ne nous trompons pas : la situation est d’abord liée à des politiques publiques injustes, qui aident le plus ceux qui en ont le moins besoin (la PAC étant fondée sur l’hectare et la production) et des politiques commerciales iniques qui mettent en concurrence nos agricultrices et nos agriculteurs avec ceux du bout du monde qui ne sont pas soumis aux mêmes règles.”*

par : *“Ne nous trompons pas : la situation actuelle est le fruit direct d’un système économique capitaliste néolibéral appliqué à l’agriculture, exigeant de celle-ci qu’elle suive une voie productiviste et extractiviste. Des productions uniformisées niant la diversité des territoires, une concurrence internationale exacerbée, l’omniprésence de la chimie de synthèse et de la mécanisation, la négation de la sensibilité et des besoins des animaux non-humains, l’obsession pour la quantité au détriment de la qualité... Aujourd’hui, ce système incite les agriculteurs et agricultrices à produire toujours plus, sur des surfaces toujours plus grandes, pour une rentabilité désormais stagnante voire décroissante.”*

Remplacer le gras :

“-d’agir au plus vite auprès de l’Union Européenne pour réformer la PAC pour que les subventions corrigent les inégalités plutôt que de les accroître, -de mettre fin aux traités de libre échange qui constituent une concurrence déloyale pour nos agriculteurs, -d’instaurer des « mesures miroirs » pour ne plus laisser entrer dans l’UE des productions réalisées avec des substances interdites en France.”

par :

- **d’agir au plus vite auprès de l’Union Européenne pour réformer la PAC afin que les subventions corrigent les inégalités de revenu et d’accès au foncier plutôt que de les accroître, afin de maintenir et installer des paysans et paysannes nombreux sur l’ensemble du territoire et d’assurer leur l’avenir, de leur permettre de fournir des aliments de qualité tout en préservant les engagements pour le climat, l’environnement et la biodiversité, notamment en soutenant fortement la conversion en bio. La PAC doit aider les agriculteurs et agricultrices à s’adapter au changement climatique et à la baisse des ressources en eau avec des modes de production économes et ne dépendant pas de la création de réserves de substitution d’irrigation (“méga-bassines”) ;**

- de mettre fin aux traités de libre-échange qui constituent une concurrence déloyale pour les agriculteurs et agricultrices, qui contribuent à ne pas protéger la paysannerie du monde entier et encouragent les transports de marchandises et d'animaux sur de longues distances ;
- en s'inspirant du commerce équitable, d'instaurer des « mesures miroirs » pour ne plus laisser entrer dans l'Union Européenne des productions réalisées avec des substances interdites en France, ou selon des normes environnementales et sociales très inférieures à celles de la France ;
- d'étudier avec la plus grande énergie l'ouverture d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale dédiée à l'alimentation, permettant ainsi d'apporter une réponse systémique à la précarité agricole, à la dégradation de l'offre alimentaire ainsi qu'à la crise environnementale."

Supprimer : "Monsieur le Premier Ministre, nous espérons que vous prendrez en compte dans les plus brefs délais nos propositions car il en va de la survie de nos agricultrices et nos agriculteurs, et de permettre à notre pays d'assurer sa souveraineté alimentaire."

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 5 février 2024

Délibération n° 18

Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023-2025
entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) -
Versement de la subvention 2024

Monsieur le Maire

Nous aurions aimé nous féliciter de voir la subvention l'AGECSA portée à 733 000 € cette année
Néanmoins, il faut souligner que cette somme est composée des 653 000€ prévus par la
convention de 2016 auxquels s'ajoutent les 80 000 € du bouclier social.

Ces 80 000 € ne sont donc pas pérennisés et ne seront pas forcément renouvelés en 2025.

**Il faut aussi rappeler qu'après un soutien sans faille de la Ville de Grenoble à l'AGECSA et
des subventions sans cesse augmentées jusqu'en 2014, vous avez en juillet 2016 fait baisser la
subvention de la Ville à l'AGECSA de 712 000 € à 653 000 €**

Je répète, vous avez fait baisser cette subvention !

**Ainsi pour l'AGECSA comme pour le CCAS, il faut constamment rappeler que ce que vous
présentez comme des augmentations ne sont que des retours aux aides et subventions que
vous avez fait chuter lors de votre premier mandat.**

Et depuis, vous n'avez pas jugé utile de modifier la convention afin d'augmenter cette subvention
puisque la somme inscrite dans la convention reste la même : 653 000 €.

Simplement actualisée de l'inflation cumulée de 17 % sur la période, cette somme devrait
pourtant être de 770 000 € pour permettre d'assurer le même soutien

**Pour une majorité qui se prétend soucieuse des questions sociales, avec un bouclier social et
climatique, vous n'êtes finalement encore que dans l'affichage !**

**Nous vous demandons ce soir de revoir rapidement la convention avec l'AGECSA pour
acter une augmentation substantielle de la subvention au niveau de 770 000 € minimum et
ainsi pérenniser l'aide de la Ville de Grenoble !**

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention délibération #34 – 34714

Affectation de subventions sur crédits existants

Monsieur le Maire,

Je profite de cette délibération pour soulever un point préoccupant concernant l'association Fusées.

Le 20 novembre dernier, le conseil municipal a voté une subvention de 2070 euros à l'association Fusées. Sans les voix de notre groupe, je le précise, puisque nous ne votons jamais les subventions à cette association liée à l'affaire de l'attribution des marchés sans appel d'offres de la fête des tuiles.

Cette subvention que vous nommez "aide complémentaire" était justifiée ainsi dans les annexes de la délibération : *"l'association connaît des difficultés financières liées au retrait de plusieurs partenaires. Les commandes de spectacles ont été moindres, or l'équilibre budgétaire de l'association repose en grande partie sur les recettes propres"*. C'est tout.

Puis le 29 décembre 2023, le directeur de Fusées, Pascal Auclair, se fend d'une longue publication sur son profil Facebook. Il y est question de la campagne de don lancée par l'association pour payer ses frais judiciaires pour l'affaire de la fête des tuiles.

Au détour de ce post consacré au remerciement des donateurs pour payer les frais, on peut lire, je cite : *"merci à la ville de Grenoble pour la subvention exceptionnelle de 2070 euros"*.

Cette publication éclaire d'un jour nouveau la subvention complémentaire très peu argumentée que vous avez fait voter en novembre. Derrière l'aide pour pallier aux difficultés financières de

l'association, on voit en fait poindre une manière très peu subtile de l'aider à payer ses frais de justice.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que nous sommes demandeurs de plus de détails qui justifieraient cette subvention.

Pouvez-vous confirmer ou infirmer que cette aide a pour but d'aider l'association Fusées à faire face aux dépenses engendrées par le procès qui vous vaut d'être condamné pour favoritisme ?

Donc que les contribuables grenoblois seraient en l'état appelés non seulement à payer vos frais d'avocat malgré votre condamnation, mais également ceux de l'association ?

Merci de votre réponse.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention délibération # 58 Adoption du projet du Théâtre municipal de Grenoble 2022-2026

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Grenoblois,

Lors de la dernière commission « émancipation », j'ai, encore une fois, montré quelle était ma naïveté, en pensant que le nouveau projet du théâtre municipal était lié au fait que, comme nous, vous aviez constaté que le nombre de spectateurs était devenu tellement minime que vous aviez décidé de redresser la barre ! Et bien non ! Il s'agit de continuer dans la même direction en pire ! Et surtout en enfermant encore tout ce qui peut l'être...

Vous osez dire, dans le titre « que le théâtre est en soutien aux artistes et à destination de tous les publics » déjà deux contre-vérités ! En soutien aux artistes, laissez-moi rire ! En soutien aux deux ou trois compagnies associées, à n'en pas douter ! Mais les « artistes » ne se résument pas aux artistes de ces compagnies, loin s'en faut ! Et les autres ?

Je reviens donc à votre titre : A destination de « tous les publics », c'est grotesque ! Depuis que vous êtes aux manettes, 90% du public a déserté le théâtre ! Je vous redonne les chiffres : au cours de la saison 2002-2003, 53 797 spectateurs, au cours de l'année 2022, plus que 4 774 !

Vous commencez par un petit historique du théâtre, observé avec les œillères dont vous êtes coutumiers !

Alors je vais reprendre cet historique ! Vous dites : « Avant l'arrivée de la municipalité actuelle, le Grand Théâtre proposait une programmation essentiellement tournée vers le théâtre faisant la part belle aux acteurs et actrices connus. Il s'agissait d'un théâtre de diffusion de productions du secteur privé, financé par de l'argent public... » Il se trouve que ce dont vous parlez, a effectivement existé, après le départ de Guy Sisti. En effet au cours de cette triste période, pendant laquelle le théâtre a commencé à perdre un grand nombre de spectateurs, une bonne partie de la programmation privée était financée par de l'argent public (en moyenne, sur une dizaine d'années de l'ordre de 40 %). La personne responsable de cet échec était, si j'en crois les rumeurs, arrivée là un peu par hasard... Un autre directeur avait, semble-t-il, à l'époque était pressenti, mais pour des raisons, disons politiques, c'est cette personne qui a été imposée comme directrice... Elle est la première, et si je ne m'abuse, la seule, à avoir réussi à coaliser tout le personnel du théâtre contre elle, au cours d'une grève mémorable, à cause de sa gestion calamiteuse, aussi bien sur le plan humain que sur le plan artistique.

A l'époque, il semble que la municipalité avait le projet de fermer ce théâtre, considérant que la nouvelle MC2 suffisait, mais qu'à cause des réactions de beaucoup de Grenoblois, comme moi, attachés au théâtre, la municipalité de l'époque aurait renoncé à une fermeture frontale... Il ne faut quand même pas oublier qu'en 1768, c'est une souscription volontaire

pour établir une « Académie de Musique permanente, composée de sujets nécessaires à un bon concert, un opéra bouffe et quelques comédies » qui seraient exécutées toute l'année. Les fonds furent rapidement réunis et le théâtre ouvrit ses portes la même année. Il était donc, à la base, celui des Grenoblois et non celui de Grenoble et encore moins l'outil d'une municipalité idéologue ! Tâchez de vous en souvenir !

Bref, en choisissant cette direction, ils avaient trouvé une solution qui équivalait à le faire mourir à petit feu. Dans ce but, pour commencer, les abonnements avaient été supprimés... Et ça a été le début de la fin ! Pour les troupes locales aussi, car jusque-là, enfin jusqu'au départ de Guy Sisti, elles bénéficiaient de l'audience très importante du théâtre, les abonnés pouvaient non seulement prendre des places pour les spectacles programmés par le théâtre, mais également pour ceux proposés par les associations locales ! Mon association, qui présentait des spectacles lyriques, en a fait les frais, comme les autres ! Avant, 50% du remplissage était réalisé par les abonnements et avec notre propre communication, nous complétions... Après la disparition des abonnements, nous n'arrivions quasiment plus à dépasser 50% de remplissage... Les frais de locations du théâtre ayant parallèlement beaucoup augmenté, nous avons dû, la mort dans l'âme, renoncer à nous y produire... Combien d'autres associations locales ont-elles vécu la même chose ? Beaucoup, c'est certain !

Vous étiez vous-même conscient du problème, monsieur le Maire, puisque, au début de votre premier mandat, lors d'une entrevue que vous m'aviez

accordée, en tant que présidente d'association, vous m'aviez avoué que vous ne fréquentiez plus le théâtre depuis que les abonnements avaient disparu... Mais, le moins qu'on puisse dire, c'est que vous et vos équipes, n'avez pas apporté de solution à cet état de fait, et cela, visiblement, ne va pas aller en s'arrangeant, bien au contraire !

Je reviens maintenant à votre introduction dans laquelle vous dites que le Théâtre 145 et le Théâtre de Poche avaient, pendant plusieurs années, été confiés par la ville à un collectif d'artistes... Vous qui vous targuez de faire un théâtre en soutien aux artistes, pourquoi ne leur avez-vous pas laissé la gestion de ces théâtres, alors que c'était une magnifique réussite ? Surtout, que vous dites un peu plus loin qu'en 2016, en reprenant la gestion de ces salles, la municipalité a repris « en partie » le projet du Tricycle ! Donc vous avez repris la gestion de ces salles pour faire un peu la même chose, mais en moins bien, avec votre idéologie en trame incontournable, ce qui a fait que là aussi, le public a déserté !

Comme vous semblez avoir la mémoire courte, ou pour le moins sélective, je vais, encore une fois, mais avec un peu plus de détails, vous rappeler ce qu'était le théâtre du temps de Guy Sisti, tel que les municipalités Carignon l'avaient voulu. Tout d'abord, jamais l'argent public n'a financé un seul spectacle du théâtre de Grenoble durant les 15 saisons qu'il a organisées. Seule la logistique, bâtiment et personnel était à la charge de la ville.

La ville ne versait aucune subvention pour la programmation artistique, ce qui n'était pas le cas avant son arrivée et après son départ. De ce fait, il était souvent en excédent de gestion, ce qui permettait d'investir dans des moyens techniques.

La totalité de la programmation artistique et tous les frais (droits d'auteurs, déplacements, hôtels, repas...) et la communication étaient totalement couverts par les recettes de la billetterie. Le Ministère de la Culture avait même indiqué, à l'époque, que c'était le seul théâtre municipal en France qui possédait une telle économie !

Lorsque vous dites que le « Grand Théâtre » proposait, avant votre arrivée, une programmation essentiellement orientée vers le théâtre, ce n'était pas vrai, à son époque, il ne s'agissait pas que de théâtre mais de danse classique avec des grands ballets de dimensions internationale (deux titres chaque saison), d'opéra (deux œuvres chaque saison), de comédies musicales. Il y avait même des conférences dans la programmation.

Oui, le Grand Théâtre accueillait des têtes d'affiche et des spectacles prestigieux, qui faisaient le bonheur de beaucoup de Grenoblois, car les "têtes d'affiches" étaient de grands comédiens, de grands auteurs parmi les plus prestigieux et leur présence permettait de valoriser le travail des compagnies locales, qui, comme je l'ai déjà dit, faisaient partie de la même programmation, et permettait de leur apporter du public.

Quelques noms pour nous faire rêver...

Pour le Théâtre : Jean MARAIS, Edwige FEUILLERE, Claude BRASSEUR, Claude RICH, Danielle DARRIEUX, Michèle MORGAN, Georges WILSON dans Henri IV de Pirandello, Robert HOSSEIN, Laurent TERZIEF, Fabrice LUCHINI, Jean-Paul BELMONDO, André DUSSOLIER, Philippe NOIRET, Michel BPOUQUET...

Pour l'Opéra : Ruggero RAIMONDI, Montserrat CABALLE, Wilhelmenia FERNANDEZ, Barbara HENDRICKS, le Théâtre Lyrique de Milan...

Pour la Danse : Le Ballet du Bolchoï, Le Ballet de l'Opéra National de Kiev, Le Ballet National de Marseille, le New York Harlem Théâtre, Le Ballet Opéra National de Vienne....

Et tout cela, je le répète, avec aucun financement artistique public...

Alors que vous, vous faites « la part belle aux œuvres contemporaines sans vous interdire d'accueillir quelques classiques revisités ! » Et des classiques non revisités ? Non ? Jamais ? Vous voulez vraiment créer un monde nouveau, à votre image ! Permettez-moi de vous dire que votre monde est non seulement complètement étriqué, mais aussi d'une tristesse incommensurable !

J'en profite pour citer quelques courts passages d'une intervention récente de Luc Ferry :

« Il y a toute une tradition qui remonte à Rousseau, qui est une tradition de sacralisation de la nature et donc de haine de la Culture. Sous la sacralisation de la nature, il y a une haine de tout ce qui est artificiel et donc l'Art comme art humain, comme art artificiel est détesté.

Si on obéissait à la nature, la nature c'est Darwin, c'est l'élimination des handicapés, des vieux, des malades, des faibles! On a corrigé tout ça, c'est artificiel, comme tout ce qu'on a inventé de grandiose, et l'art évidemment est grandiose !

La démocratie est très anti naturelle, c'est d'ailleurs pour ça que les nazis la détestent ! Ce n'est pas un hasard si Hitler va commander trois lois écologiques majeures, la loi sur la protection des animaux, la loi sur la protection de la nature et la loi sur la chasse !»

Mais revenons à Grenoble : parce que ce dont vous semblez si fiers, vous ne l'avez pas inventé ! De 1990 à 2004, bien sûr qu'existaient l'accueil et la résidence de troupes locales, de dimensions proportionnées à la salle, de 800 places à l'époque : Rénata Scant (Théâtre Action), Jean-Vincent Brisa, Serge Papagalli, Yvon Chaix, Mohamed Boumeghra, Chantal Morel... Ces compagnies créaient leurs spectacles au théâtre et le jouaient deux ou trois semaines, souvent à guichet fermé, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le théâtre accueillait également les deux compagnies d'Opérettes locales et toutes les écoles de danse de Grenoble et de l'agglomération avec leurs élèves.

Les festivals locaux étaient accueillis comme Musée en Musique, les arts du récit, le jazz... Un véritable équilibre de disciplines artistiques, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui !

Quand on vous dit que les compagnies locales bénéficiaient de l'attrait des autres spectacles, c'est l'évidence même !

Vous parlez des ateliers Décors et costumes, mais bien sûr qu'à l'époque, ils travaillaient pour toutes les compagnies qui en avaient besoin. Rien de nouveau donc, sinon le rétrécissement habituel !

Le théâtre accueillait également des étudiants de toutes disciplines autour du spectacle, des visites du théâtre étaient organisées avec des groupes scolaires et ils pouvaient être accueillis par les artistes en résidence pendant leurs répétitions.

Il y avait également des journées portes ouvertes pour la population.

Pour ce qui concerne les publics prioritaires :

Parmi les quelques 8 000 abonnés il y avait 14,03% d'ouvriers-employés-chômeurs, dont 4,46% de chômeurs ou sans activité salariée, lorsque la Maison de la Culture, à l'époque, ne dépassait pas les 1,5%.

Puisque je parle de chiffres, en voici quelques-autres :

De 1990 à 2001, les recettes de la billetterie ont été en moyenne de 1 000 000€ par an, alors que les dépenses s'élevaient en moyenne à 940 000€ par an, ce qui faisait un résultat positif d'environ 60 000€ par an ! Cela permettait, comme je l'ai dit plus haut d'investir dans des moyens techniques !

Par contre, avec vous... Déjà, il est difficile d'y comprendre quelque chose, puisque, par exemple, page 8 vous parlez d'un budget artistique de

405 670€ pour 2023, et page 20 dans la « ventilation du budget artistique », il n'est plus que de 314 158...

J'ai eu beau chercher, je n'ai vu nulle part combien les places vendues avait rapporté... mais peut-être ai-je mal vu... Quoi qu'il en soit, j'ai fait mon petit calcul à la louche... Le tarif évoluant entre 5 et 16€, j'ai pensé qu'une moyenne de 12€ était plus que raisonnable, car je parierai que le nombre d'invitations est lui, plus que conséquent. Donc en 2023 vous avez enregistré un peu plus de 10 000 entrées avec les 3 salles, ce qui ferait environ une recette 120 000€, certainement moins. Si je retranche ces 120 000€ aux 400 000 du budget artistique, cela signifie qu'en 2023, vos spectacles ont au moins coûté 280 000€ d'argent public !!! De l'argent public dont la majorité des Grenoblois ne bénéficient pas, comme d'habitude ! Bravo !

Il y a d'autres chiffres « bizarres » dans votre document : page 27, pour la saison 2022/2023, je vois qu'il y a eu, au Grand Théâtre, 13 spectacles avec 22 représentations. Vous annoncez que la jauge offerte est de 7329 places... Pourtant le Grand Théâtre compte 600 places, donc 600×22 cela fait 13200 et non 7300 ! Donc avec 5 741 places vendues, vous annoncez un taux de remplissage de 78,33%, moi, j'annonce un remplissage de seulement 43,49% ! Comment expliquez-vous cela ?

Alors, oui, la gestion de la période Sisti était exemplaire, contentait énormément de Grenoblois et les spectacles n'utilisaient pas un centime d'argent public, pas comme avec vous qui n'attirez plus grand monde, c'est

le moins qu'on puisse dire, pour voir des spectacles, qui bien que soi-disant ouverts à tous, ne donnent pas envie, ni au public éloigné de la culture, ni à ceux qui autrefois fréquentaient assidument ce lieu et qui maintenant, soit, s'ils en ont les moyens, vont voir les spectacles qui leur plaisent ailleurs en France, ou s'il n'en ont pas les moyens ne vont plus du tout au théâtre !

Votre verbiage, votre bla-bla, vos grandes phrases qui parfois enfoncent des portes ouvertes cachent difficilement une politique où l'art n'est pas au centre du projet, ce qui est au centre ce sont les directives idéologiques pour contraindre les artistes à créer dans des directions bien précises.

En parallèle, vous affaiblissez le socio-culturel, en fermant par exemple le Plateau à Mistral, et en n'ayant jusque-là, rien proposé aux jeunes du quartier pour compenser, sinon de fausses promesses ! Le socio-culturel doit être une politique, une autre politique, complémentaire de la Culture...

Les quelques compagnies associées qui bénéficieront de ce projet devront se conformer aux directives politico-artistiques de la ville.

Mais la liberté artistique ne supporte aucune idéologie.

Il faut placer les artistes et leur liberté au centre d'un projet culturel, une fois que cela est fait, est dit, on organise la médiation y compris en direction de publics « prioritaires » bien sûr !

Si l'on considère la « création artistique » alors ce projet et à l'envers.

En lisant ce texte j'ai la conviction que les artistes et leur liberté, que l'art tout simplement gêne les rédacteurs du projet. Cette liberté empêche l'idéologie.

Ils essaient de contourner les artistes et la création en permanence pour leur « opposer », le social qu'on ne fait pas les publics prioritaires qu'on n'atteint jamais, les orientations idéologiques de la ville.

La démagogie est également, partie intégrante, comme par exemple cet article :

« Le TMG pourrait mettre en place un comité d'usagers, impliqué dans la vie du lieu. Ce comité pourrait être force de propositions dans la programmation, dans le choix des actions en lien avec les artistes, dans la communication... » Quand on sait combien vous respectez la parole des citoyens, enfin de ceux qui ne sont pas vos amis, on sait que rien en pourra en sortir, que ce que vous aurez décidé, comme d'habitude !

Lors de la Commission dans laquelle cette délibération a été évoquée, il a été répondu à Madame AGOBIAN, qui s'interrogeait sur le fait que l'esthétique proposée par le théâtre, ne correspondait pas aux goûts de tous, « qu'en termes de priorité et de mobilisation des moyens publics, l'objectif est de favoriser l'accès à tous publics aux créations de spectacle vivant, et non de subventionner la diffusion de pièces déjà créés. Auparavant, la Ville prenait un risque financier pour les tourneurs privés,

avec des prix de places souvent élevés. A cet égard, il n'y a aujourd'hui pas de sollicitation de tourneur privé souhaitant louer le théâtre. » Vous nous dites que vous ne souhaitez pas louer le théâtre aux tourneurs privés ou que les tourneurs privés ne souhaitent pas louer le théâtre ? Ce ne serait pas étonnant qu'ils le désertent aussi, tout comme les spectateurs grenoblois !

Je reprends la suite de la réponse à Mme Agobian : « Par ailleurs, la diffusion de pièces issues du théâtre privé peut se faire dans d'autres salles (ex : comédie de Grenoble). » Non mais franchement ! De qui vous moquez-vous ? Vous comparez le théâtre et ses 600 places à la Comédie de Grenoble et ses 49 places ! C'est pathétique !!!

Vous dites « Le TMG est implanté sur un territoire richement doté en structures culturelles. L'objectif est donc de se positionner en complémentarité de la programmation des autres équipements » Avec ses 600 places, le Grand Théâtre ne devrait donc pas venir en complémentarité des autres salles mais être un phare... Hélas depuis longtemps déjà, il n'a plus de lumière...

En fin de ce projet vous évoquez des bâtiments vieillissants avec des fuites, des bâtiments mal ou pas isolés, des installations électriques vieillissantes, etc... Vous envisagez des travaux au Théâtre 145 car c'est celui qui correspond aux besoins du projet actuel... Cela me fait craindre le pire pour notre Grand Théâtre...

En conclusion, je dirai que ce projet n'apporte rien et n'apportera rien aux Grenoblois, si ce n'est des dépenses supplémentaires qui ne bénéficieront aucunement aux publics éloignés de la culture, car ils n'y viendront pas ! Ce sera un échec de plus à mettre à votre passif, qui est pourtant déjà bien lourd !

Je vous remercie !